

Le Forum Tunisien
Pour Les Droits Economiques Et Sociaux

LA SECURITISATION

DE LA MIGRATION EN TUNISIE

Mohamed Salah Chatti

À la mémoire d'Ahmed Manai

REMERCIEMENT

*Ce travail n'aurait été possible que grâce aux enseignements de mes professeurs, **Bruno Domingo, Florent Pouponneau, Malick Badji et Paul Conchon**. Leurs cours en sociologie de l'action publique, en sociologie et théories des relations internationales, et en méthodes de recherche en sciences sociales m'ont fourni les bases indispensables pour mener à bien ce mémoire de fin d'études. Leur soutien et leurs connaissances ont été essentiels tout au long de ce parcours. Je tiens également à exprimer ma gratitude à Monsieur **Romdhane Ben Amor**, Porte parole du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, pour son aide précieuse dans la recherche empirique. Je remercie aussi **Sofiane Jaballah** et **Sabine Dini** pour m'avoir permis d'accéder à leurs études.*

Je souhaite par ailleurs exprimer ma reconnaissance aux personnes que j'ai interviewées au cours de mon enquête. Leurs contributions ont été déterminantes pour la réalisation de cette étude. Je leur suis profondément reconnaissant pour leur confiance.

Enfin, je tiens à remercier mes parents, mes frères, mes sœurs, ainsi que mes amis pour leur soutien indéfectible tout au long de mon parcours.

ABSTRACT

This research seeks to analyze the securitization of migration in Tunisia by focusing on the way different political agents and influential actors on social media represent sub-Saharan migrants as sources of societal, existential and economic risks. Using the theoretical framework of Securitization Theory as developed by the Copenhagen and Paris schools and mobilizing the tools of the Sociology of Social problems, the research argues that representing migrants as sources of threat is a process that results from the intersection of the actions and interests of multiple actors emanating from different social and political fields and who are impacted by national and international constraints. The analysis focuses on discourses as well as on the national and international contexts that favored the securitization of migration in Tunisia. It puts under study the practices and tools deployed against migrants while shedding light on their political and symbolic aspects and effects on the immigrants and the state.

TABLE DES MATIERES

Introduction: La Migration Clandestine en Tunisie de l'Instrumentalisation Politique d'un Sujet Tabou à la Sécritisation	6
Cadres Théoriques et Intérêts de la Recherche	14
Méthodes et Conditions de l'Enquête	22
01 UNE ANALYSE CRITIQUE DES DISCOURS	26
1.1 Le Président de la République	26
1.1.1 La Représentation des Immigrés Comme Menace Sociétale	26
1.1.2 Sécritiser pour Gouverner	31
1.2 Le Parti Nationaliste Tunisien	35
1.2.1 La Représentation des Immigrés Comme Menace Existentielle et Économique	35
1.2.2 La Quête de Légitimité	40
Conclusion du premier chapitre	43
02 LES CONTRAINTES INTERNATIONALES ET LOCALES	45
2.1 Le Contexte International	45
2.1.1 La Position de la Tunisie Face aux Politiques Européennes	45
2.1.2 La Fabrication de l'illégalité des Migrants	50
2.2 Le contexte National	53
2.2.1 Médiatisation Négative et Discrimination	54
2.2.2 Les Préoccupations Populaires et les Discours Alarmistes	58
Conclusion du Deuxième Chapitre	66
03 LA SECURITISATION EN ACTION: PRATIQUES ET CONSEQUENCES EN TUNISIE	70
3.1 Vers un Ban-opticon Tunisien ? : Les Pratiques et les Instruments de la Sécritisation	71
3.1.1 Les Pratiques de la Sécritisation : Répression, Interception et Surveillance	71
3.1.2 Les Instruments Capacitaires et Réglementaires de la Sécritisation	76
3.2 Les Effets de la Sécritisation	83
3.2.1 Les Effets sur les Immigrés et leurs !soutiens : Violence Populaire et Insécurité	83
3.2.2 Les Répercussions sur l'État : Perte du Monopole de la Violence et Crises Diplomatiques	87
Conclusion du Troisième Chapitre	92
Conclusion	93
Annexe	
Bibliographie	

INTRODUCTION

La Migration Clandestine en Tunisie de l'Instrumentalisation Politique d'un Sujet Tabou à la Sécuritisation

« Nous ne sommes ni la police de l'Europe ni de personne, nous sommes la police de la Tunisie, nous protégeons que les côtes de la Tunisie »¹

Nabil Ammar, ministre des Affaires étrangères de la Tunisie

Après plus d'une décennie des soulèvements de 2011 qui ont fini par la chute du régime de Ben Ali, les autorités tunisiennes sont toujours accusées de jouer le rôle des gendarmes de l'Europe. C'est à de telles suppositions que le ministre des Affaires étrangères tunisien, Nabil Ammar, a répondu au terme d'une conférence de presse organisée autour de la diplomatie tunisienne. Pourtant, sa confirmation de l'intention de la Tunisie de protéger que ses propres frontières ne peut guère dissimuler le fait que dans tous les cas, cela favorise aussi l'intérêt de l'Europe à se prémunir des flux des migrations clandestines venant de la Tunisie. En plus, cette réponse reflète une réduction de l'État tunisien à l'appareil policier et illustre l'approche purement sécuritaire qui pèse sur la politique tunisienne de contrôle des frontières face à la migration clandestine. Certainement, les propos du

¹ *Le ministre des Affaires étrangères Nabil Ammar : la Tunisie n'est pas une « police » pour l'Europe, 2024, <https://www.facebook.com/watch/?v=455461730558384>.*

Ministre ne sauraient pas satisfaire aux interrogations des journalistes et observateurs, mais il importe de souligner l'intérêt à continuer de débattre de la politique migratoire de la Tunisie avec les représentants de l'État, chose qui relève du champ de l'impossible durant les années précédant la révolution de 2011. Durant ces années, la migration clandestine représentait un sujet tabou dont personne n'a le droit de parler dans les médias. La recherche académique en Tunisie n'a pas échappé à cette censure à l'exception de quelques études courageusement menées en dépit de la dictature² dans un contexte marqué par la coopération entre le régime de Ben Ali et l'Union européenne (UE) en matière de contrôle des frontières. Dans ce cadre d'externalisation des frontières vers les pays du nord de l'Afrique, la Tunisie était en voie de devenir un *Guantanamo aux portes de l'Europe*³.

La genèse de cette coopération remonte à la fin des années 1980 lorsque les Processus Consultatifs Régionaux sur les Migrations (RCP)⁴ ont commencé à réunir des dirigeants des deux rives du Méditerranéen pour coordonner les politiques du contrôle des frontières et la mise en place des procédures de visa. Ces consultations ont permis l'instauration des *réseaux structurés d'interdépendance*⁵ où un *effet de socialisation*⁶ des autorités étatiques aux mêmes pratiques et logiques hégémoniques s'opère et encadre le spectre de leurs choix en termes de politiques migratoires. Ces mêmes lexiques liés aux pratiques de l'externalisation des frontières étaient encore plus développés et intériorisés par les pays partenaires après l'Initiative de Berne et l'établissement de l'Agenda International pour la Gestion des Migrations (IAMM) en 2001. En Tunisie, les consultations régionales et les échanges dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéenne depuis 1995 et depuis son adhésion à la Politique de Voisinage de l'UE (ENP) en 2005 ont favorisé *le transfert*⁷ des politiques européennes aux autorités tunisiennes. Cependant, loin de subir passivement

² Monia Benjemia, « La répression des migrations clandestines en Tunisie », in *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, Hommes et sociétés (Paris: Karthala, 2009), 267-78, <https://doi.org/10.3917/kart.bensa.2009.01.0267>; Monia Benjemia, « La Tunisie, cerbère des frontières européennes », *Plein droit* 73, n° 2 (2007): 35-38; Hassen Boubakri et Sylvie Mazzella, « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », *Autrepart* 36, n° 4 (2005): 149-65; Mehdi Mabrouk, « Emigration clandestine en Tunisie : Organisations et filières », *NAQD* 26-27, n° 1-2 (2009): 101-26, <https://doi.org/10.3917/naqd.026.0101>.

³ Vincent Geisser, « Des Guantanamo aux portes de l'Europe ? », *Migrations Societe* 122, n° 2 (2009): 3-10.

⁴ Colleen Thouez et Frédérique Channac, « Shaping International Migration Policy: the Role of Regional Consultative Processes », *West European Politics - WEST EUR POLIT* 29 (mars 2006), <https://doi.org/10.1080/01402380500512783>.

⁵ Jean-Pierre Cassarino, « Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters », *European Journal of Migration and Law* 16 (février 2014): 97-123, <https://doi.org/10.1163/15718166-00002050>.

⁶ Kenneth Waltz, *Theory of International Politics* (Waveland Press, 2010), <https://books.google.tn/books?id=OaMfAAAAQBAJ>.

⁷ David Marsh et Jason Sharman, « Policy Diffusion and Policy Transfer », *Policy Studies* 40 (juin 2009), <https://doi.org/10.1080/01442870902863851>.

l'influence des agendas européens pour déléguer certaines tâches de contrôle des frontières, le régime de Ben Ali a su profiter des intérêts européens et les réorienter à ses propres fins. La coopération dans la gestion des flux migratoires avec l'Europe a fourni au régime de Ben Ali une légitimité internationale qui lui a permis d'échapper à toute critique de politique interne⁸ mais aussi de maintenir la centralité de son régime dans le contrôle de la société; en privant ses opposants des services de renouvellement de passeports; et en surveillant les Tunisiens résidant à l'étrangers à travers les associations et les amicales prétendument installées dans le but d'intégrer les diasporas dans le processus du développement de leur pays, un des principes de L'IAMM⁹. D'ailleurs, l'une des rares fois où la Tunisie a accepté la réadmission des Tunisiens arrivés clandestinement en Europe a été en 2009 lorsque le régime a voulu récupérer des individus qui ont fui la répression de la révolte du bassin minier de Gafsa et qui se trouvaient à Lampedusa. Cette réadmission a servi à l'administration de Ben Ali pour se montrer coopérant et par conséquent dévier les regards des partenaires européens des soulèvements populaires à Gafsa. Sous le régime Ben Ali, les réadmissions ne figuraient pas dans la *hiérarchie des priorités* de la politique migratoire de l'État¹⁰. Par contre, la Tunisie a démontré qu'elle assurerait à bien l'interception des bateaux des *bruleurs des frontières*¹¹, *dits Haragas*, et l'anticipation des activités des passeurs avant qu'ils traversent la Méditerranée avec des dizaines voire des centaines de migrants. L'accord entre l'UE et la Tunisie consistait aussi à favoriser les voies de migration légale des professionnels qualifiés et des étudiants dans le contexte d'une stratégie de l'État pour dissiper les tensions sociales résultant des taux élevés de chômage¹². L'intersection des intérêts des pays européens, l'Italie et la France en particulier, et les objectifs du régime Bénéaliste a fait que la Tunisie adopte une approche libéralo-sécuritaire qui consiste à réprimer les mauvais migrants, les illégaux, et à profiter des bons migrants légaux à la fois pour développer sa

⁸ Geisser, « Des Guantanamo aux portes de l'Europe ? »

⁹ Cassarino, « Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters ».

¹⁰ Jean-Pierre Cassarino, « Hiérarchie de Priorités et Système de Réadmission Dans Les Relations Bilatérales de La Tunisie Avec Les États Membres de l'Union Européenne », in *Maghreb et Sciences Sociales*, par Francois POUILLON et al., IRMC/L'Harmattan (Paris, 2012), 245-61, <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/24935>

¹¹ Farida Souiah, « "Brûler" les frontières : fuite ou contestation », in *Tunisie au présent : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* (CNRS Editions, 2018), 377-93, <https://hal.science/hal-02117543>

¹² Hamza Meddeb, « Courir Ou Mourir. Course à El Khobza et Domination Au Quotidien Dans La Tunisie de Ben Ali », *PhDThesis*, 1 janvier 2012, https://www.academia.edu/43570339/Courir_ou_mourir_Course_%C3%A0_el_khobza_et_domination_au_quotidien_dans_la_Tunisie_de_Ben_Ali.

position dans l'économie mondiale en tant qu'exportateur de mains d'œuvre qualifiées et pour bénéficier des transferts en devise venant de l'étranger.

Qu'en est-il alors des migrants subsahariens transitant par la Tunisie ? Ces derniers étaient victimes d'une politique de répression par des lois qui les criminalisent et pénalisent quiconque vient à leur aide¹³. Quasi absents des considérations du régime, les migrants clandestins subsahariens n'avaient même pas le droit de faire une demande d'asile puisqu'aucune loi fixant les conditions et le traitement des demandes n'est élaborée. Dans ces conditions, s'ils ne réussissent pas à traverser la mer ou à échapper au contrôle policier, ils sont soit déportés soit maintenus dans les centres de détention. La croissance de leur nombre depuis les années 2000 a fait soulever la question de si la Tunisie était en train de se transformer d'un pays de départ et de transit à un pays de destination¹⁴ et la question des droits qu'il faut accorder à ces migrants. Ainsi, l'immigration clandestine en Tunisie est devenue un sujet à traiter par les chercheurs alors que c'était exclusivement l'émigration qui préoccupait le monde académique et l'État. C'est surtout après les soulèvements du dit "printemps arabe" et la fuite en Tunisie des Libyens, Syriens -et les Subsahariens qui étaient en Libye- que la question de l'immigration a pris de l'ampleur et devenue publicisée en partie due à la liberté d'expression dont a bénéficié la société tunisienne après la chute de Ben Ali. Des organisations comme l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES) ont aussi joué un rôle dans la publicisation de ce sujet en étendant la réflexion aux réfugiés et migrants subsahariens.

Pourtant, la publicisation du sujet de l'immigration clandestine et des réfugiés ne s'est pas accompagnée par la mise en place d'une politique migratoire qui prend en considération les réfugiés subsahariens et qui clarifie les modalités de coopération avec l'UE au niveau du contrôle des frontières, la preuve étant qu'après 13 ans de la révolution la Tunisie est encore désignée comme gendarme¹⁵ de l'Europe en Méditerranée. Pire encore, si la publicisation de la question durant la période postrévolutionnaire appelait à l'établissement d'un cadre juridique reconnaissant les droits des migrants et à l'amélioration des capacités tunisiennes pour accueillir les réfugiés syriens et libyens

¹³ Benjemia, « La répression des migrations clandestines en Tunisie ».

¹⁴ Boubakri et Mazzella, « La Tunisie entre transit et immigration ».

¹⁵ « Kaïs Saïed aux Européens : «La Tunisie n'est pas un gendarme protégeant les frontières des autres» - Kapitalis », consulté le 14 juillet 2024, <https://kapitalis.com/tunisie/2023/06/11/kais-saied-aux-europeens-la-tunisie-nest-pas-un-gendarme-protectant-les-frontieres-des-autres/>.

victimes des guerres civiles, l'immigration est perçue aujourd'hui comme source de menaces. Cette perception des immigrés subsahariens a conduit à des tensions violentes entre résidents tunisiens et immigrés et à une vague de répression policière contre les noirs, un changement qui a commencé en 2022 mais qui s'est aggravé depuis 2023.

La transformation de la migration clandestine d'un sujet tabou instrumentalisé par l'État à un phénomène publicisé après la révolution a été largement débattue¹⁶, cependant, l'étude des dynamiques qui ont engendré la sécuritisation depuis 2022 reste modeste voire inexistante si on considère seulement les études menées selon les approches de la sécuritisation qu'on va introduire à la fin de cette introduction. Ainsi, notre recherche vient s'ajouter aux études qui ont essayé d'aborder ce volet tout en se limitant à certaines questions problématiques notamment:

Comment les immigrés subsahariens sont-ils devenus perçus comme source de menace en Tunisie? Autrement formulé, comment l'immigration a été sécuritisée en Tunisie ? Quels acteurs et quels contextes ont favorisé la sécuritisation de l'immigration des Subsahariens et comment cette sécuritisation se reflète dans les pratiques et les outils déployés par l'État ?

Cette dernière évolution a émergé dans un contexte politique particulier marqué par la quasi monopolisation des pouvoirs exécutifs, législatifs et dans une certaine mesure le pouvoir judiciaire par le président de la République Kais Saied qui, après son coup constitutionnel du 25 Juillet 2021, a réinstauré un système politique présidentiel. Ce contexte a fait que les critiques se focalisent plutôt sur le rôle du Président lui-même y compris dans la sécuritisation des immigrés en Tunisie. Ainsi, quand le Président de la République Kais Saied a qualifié les migrants subsahariens en Tunisie de "hordes de migrants clandestins" le 23 Février 2023, une première catégorie des critiques a expliqué ce fait par le racisme de l'État et du Président¹⁷. Dans la même ligne d'idée Khalil Arbi a proposé de

¹⁶ Hassan Boubakri, « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? », *Revue européenne des migrations internationales* 31, n° 3-4 (1 décembre 2015): 17-39, <https://doi.org/10.4000/remi.7371>; Sabine Dini et Caterina Giusa, *Externalising Migration Governance Through Civil Society: Tunisia as a Case Study*, 2020, <https://doi.org/10.1007/978-3-030-39578-0>; Cassarino, « Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters »; Vincent Geisser, « Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique », *Migrations Societe* 177, n° 3 (27 septembre 2019): 3-18.

¹⁷ « Tunisie. Le discours raciste du président déclenche une vague de violence contre les Africain·e·s Noirs », Amnesty International, 10 mars 2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/tunisia-presidents-racist-speech-incites-a-wave-of-violence-against-black-africans/>.

revenir au cadre cognitif¹⁸ des politiques publiques pour comprendre comment le racisme influence la politique de gestion de l'immigration subsaharienne en Tunisie depuis l'indépendance¹⁹. Stéphanie Pouessel évoque le rôle de l'entrée en politique du racisme en Tunisie et du populisme nationaliste qui a avorté un processus de cosmopolitisme tant cherché par les forces progressistes. Bien qu'elle revienne à l'histoire du racisme contre les Noirs dans la société, elle met en avant l'idée que la résurgence de ce racisme en 2023 est due aux discours politiques nationalistes et racistes du Président²⁰. Mehdi Mabrouk et Riadh Ben Khelifa avancent plutôt que le populisme anti-migrants du Président va de pair avec une approche sécuritaire de la gouvernance de la migration en Tunisie et analysent le rôle de la société civile pour faire face aux discours racistes sans pour autant identifier les aspects de cette approche sécuritaire au-delà des discours du Président²¹. L'étude de Maram Tebini²² focalise sur les discours racistes propagés y compris ceux du Président et du Parti Nationaliste Tunisien qui reflètent selon elle les logiques de subordination jadis imposées par les colonisateurs occidentaux aux colonisés et que ces derniers appliquent aujourd'hui pour subordonner d'autres groupes. À ce rapport s'ajoutent les multiples études élaborées par les journalistes d'investigation sur les plateformes de journalisme alternatif comme Inkyfada²³, Legal Agenda²⁴ et Alqatiba²⁵ et qui ont décrypté le rôle des médias et réseaux sociaux dans la propagation des discours racistes haineux.

¹⁸ Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », 2000, <https://doi.org/10.3406/rfsp.2000.395464>.

¹⁹ Khalil Arbi, « Politiques publiques et références sur le racisme », *FTDES* (blog), 1 mai 2023, <https://ftdes.net/politiques-publiques-et-references-sur-le-racisme/>.

²⁰ Stéphanie Pouessel, « Un cosmopolitisme avorté ? Parcours migratoires subsahariens et entrée en politique du racisme en Tunisie », *Arab Initiativ Reform*, 1 janvier 2023, https://www.academia.edu/103229491/Un_cosmopolitisme_avort%C3%A9_Parcours_migratoires_subsahariens_et_entr%C3%A9e_en_politique_du_racisme_en_Tunisie.

²¹ Riadh Ben Khalifa et Mehdi Mabrouk, « Discours sur l'immigration subsaharienne en Tunisie : le grand malentendu ! », *Confluences Mediterranee* 125, n° 2 (3 août 2023): 91-106.

²² Maram Tebini, « Crispation anti-migrants Subsahariens en Tunisie : Discours et violences », *FTDES* (blog), 23 mai 2023, <https://ftdes.net/en/etude-crispation-anti-migrants-subsahariens-en-tunisie-discours-et-violences/>.

²³ Inkyfada, « Racisme en Tunisie : le pouvoir de la désinformation », consulté le 14 juillet 2024, <https://inkyfada.com/fr/2023/03/03/racisme-en-tunisie-le-pouvoir-de-la-desinformation/> ; Inkyfada, « Entre haine et fake news, quelle est l'influence des réseaux sociaux sur les politiques de l'Etat ? », consulté le 14 juillet 2024, <https://inkyfada.com/fr/2024/01/26/cyber-reseau-haine-fake-news-tunisie/>.

²⁴ Ahmed Nadhif, « Créons notre propre "ennemi intérieur": le populisme et le recours à la "xénophobie en Tunisie. », *Legal Agenda* (blog), 6 juillet 2023, <https://legal-agenda.com/النصنعة-عدونا-الداخلي-الشعبوية-وتوظ/>; Yassine Nebli, « Enquete sur les drames provoquées par la haine du pouvoir et les réseaux d'exploitation », *Legal Agenda* (blog), 2 novembre 2023, <https://legal-agenda.com/اليالي-الاقتلاع-في-تونس-تحقيق-في-مأساة-صن-المهاجر-و-أفريقيا-جنوب-ب-الصحراء-في-تونس>; Youssef Chadli, « Les immigrés Subsahariens en Tunisie: victimes du racisme et du populisme », *Legal Agenda* (blog), 23 février 2023, <https://legal-agenda.com/مهاجر-و-أفريقيا-جنوب-ب-الصحراء-في-تونس>; Yara Khayami, « Les Immigrés Subsahariens Victimes d'une Politique Pénale Raciste », *Legal Agenda* (blog), 29 avril 2023, <https://legal-agenda.com/مهاجر-و-أفريقيا-جنوب-الصحراء-ضحايا-عنصر>.

²⁵ Rahma Behi, « Campagnes de diabolisation et d'incitation contre les militants des droites de l'homme... l'envers de la crise des migrants en Tunisie », *Alqatiba* (blog), 25 juillet 2023, <https://alqatiba.com/2023/07/25>.

Une deuxième catégorie d'études explique les discours du Président de la République par une adhésion à l'externalisation des frontières de l'UE qui fait que le régime adopte une approche sécuritaire répressive contre les migrants subsahariens. Parmi ces études figure le policy paper de Sofien Jaballah qui postule que l'approche sécuritaire de l'État tunisien face à l'immigration s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique entre la Tunisie et l'UE jusqu'au point qu'on peut parler d'une seule politique euro-tunisienne de gestion de migration²⁶. Il suppose que la Tunisie vise à chasser les immigrés et à les empêcher de traverser la Méditerranée en échange d'une légitimité et d'une reconnaissance internationale du régime. Son analyse porte aussi sur les répercussions subies par les immigrés ainsi que sur la ville de Zarzis où la criminalisation des pêcheurs qui participent aux opérations de sauvetage menace leur mode de vie. Opérant plutôt une approche psychologique, Wael Garnaoui étudie les conséquences de l'externalisation des frontières européennes à la fois sur ; les familles tunisiennes souffrant d'un traumatisme de l'immobilité, la création d'un sentiment de peur permanent pour les migrants subsahariens victimes de répressions ; et l'intériorisation des frontières dans les villes tunisiennes²⁷. De sa part, Ahlem Chamlali a inventé le terme d'externalisation ressentie²⁸ pour décrire le vécu des pêcheurs et résidents à Zarzis. Elle examine comment l'externalisation des frontières européennes vers la Tunisie s'accompagne de la subordination des pêcheurs aux menaces et violences des garde-côtes libyens financés par l'Italie pour intercepter et obstruer les passeurs de migrants. Elle emprunte le terme de violence directe ou fast violence²⁹ pour désigner cette menace sur la vie des pêcheurs tout en soulignant qu'une forme de violence lente (slow violence) altère et l'espace de la ville de Zarzis qui se transforme en un cimetière des inconnus repoussés par la mer, et la vie marine vu que les zones de pêches sont de plus en plus relocalisées à cause des vibrations des moteurs de patrouilles libyens dans les mers tunisiennes.

Les dernières études mentionnées présentent le constat de l'externalisation du contrôle des frontières européennes vers la Tunisie comme étant un élément donné. Ils présupposent une causalité entre la désignation des immigrés subsahariens comme source de danger en Tunisie et la

²⁶ Sofien Jaballah, « EU-Tunisian Policy of Managing Migration Across the Mediterranean: Addressing Regular and Irregular Flows », *Arab Reform Initiative*, 20 juin 2023, <https://www.arab-reform.net/publication/eu-tunisian-policy-of-managing-migration-across-the-mediterranean-addressing-regular-and-irregular-flows/>.

²⁷ Wael Garnaoui, « Externalisation des frontières européennes et politiques migratoires tunisiennes : une psychologie des impacts socio-politiques », *Confluences Méditerranée* 125, n° 2 (3 août 2023): 107-22.

²⁸ Ahlam Chamlali, « Rings in the Water: Felt Externalisation and its Rippling Effect in the Extended EU Borderlands », *Geopolitics* 29, n° 3 (26 mai 2024): 873-96, <https://doi.org/10.1080/14650045.2023.2198125>.

²⁹ Jenna Marie Christian et Lorraine Dowler, « Slow and Fast Violence: A Feminist Critique of Binaries », *ACME: An International Journal for Critical Geographies* 18, n° 5 (3 octobre 2019): 1066-75.

coopération entre l'UE et la Tunisie. À l'encontre de cette idée, nous pensons que l'explication des phénomènes locaux seulement par les facteurs internationaux nous mène à ignorer les dynamiques inhérentes au contexte local qui facilitent l'émergence de ces problématiques. Quant aux études qui tendent à renvoyer les nouvelles attitudes vis-à-vis des immigrés noirs en Tunisie au racisme de l'État et des acteurs influents dans les médias et les réseaux sociaux, nous pensons que le seul facteur de la racialisation de la question migratoire ne suffirait pas pour comprendre l'approche sécuritaire de l'État ni les perceptions populaires de l'immigration des Subsahariens. Désigner le racisme et les politiques européennes d'externalisation de frontières comme seules causes de ces deux évolutions se rapproche plutôt d'une logique de blâme et de contestation politique que d'une tentative de comprendre objectivement les raisons derrière la sécuritisation de l'immigration en Tunisie. En n'introduisant que deux variables explicatrices, ces études se limitent à l'analyse descriptive des discours et des manifestations (le comment) et aux conséquences des supposés racisme politique et externalisation européenne des frontières. Ajoutons à cela qu'aucune de ces études n'étudie le rôle de tous les acteurs à la fois, ni leurs influences l'un sur l'autre en lien avec l'audience réceptrice de leurs discours. De ce fait, nous pensons que ces études échouent à analyser le type de gouvernementalité opérée par l'État et les acteurs et facteurs impactant sa gestion de l'un des problèmes publics en Tunisie puisqu'elles confondent un phénomène avec ses motifs. La racialisation de la politique migratoire et la pression qu'exerce l'UE ne sont que deux motifs de ce que nous appelons la sécuritisation de la migration en Tunisie.

Avant de revenir pour mieux clarifier ce que nous entendons par la sécuritisation, il faut d'abord souligner que nous ne partageons pas non plus la supposition qui dit que la Tunisie a déjà adhéré à l'agenda de contrôle des frontières de l'UE. À l'encontre de ce postulat, nous concevons le champ des luttes³⁰ entre l'UE, le Président de la République tunisienne ainsi que les autres acteurs politiques et médiatiques pour démontrer que la gestion de la migration clandestine fait l'objet de contestation entre acteurs locaux et internationaux qui agissent selon leurs propres capitaux et motifs par rapport à l'enjeu en question, la migration clandestine. Nous mettons en exergue comment la Tunisie en refusant d'adhérer à l'agenda sécuritaire européen finit par créer sa propre politique pour faire face à l'immigration clandestine et qui s'avère jusque-là aussi répressive que la politique de l'Équipe Europe. Nous argumentons dans cette recherche que la sécuritisation des immigrés subsahariens

³⁰ Pierre Bourdieu, *Microcosmes: théorie des champs* (Raisons d'agir, 2022).

est le résultat de l'intersection des actions de différents acteurs qui influencent et sont impactés par les contraintes nationales et internationales. Ainsi, au lieu de chercher une causalité déterministe nous interrogerons le réseau de causalités et les degrés de congruences³¹ entre les divers facteurs qui ont contribué à la sécuritisation de la migration.

Certes, notre recherche se base dans une certaine mesure sur les études susmentionnées mais nous optons plutôt pour des méthodes et des cadres théoriques plus appropriés à l'étude de la sécuritisation.

Cadres Théoriques et Intérêts de la Recherche

Cette recherche ne s'inscrit pas dans la lignée des études classiques de sécurité qui cherchent à identifier les menaces ou à évaluer la politique mise en place pour sécuriser l'État ou la société³². Autrement dit, l'étude ne s'intéresse pas aux moyens de mettre l'État ou la société à l'abri des dangers réels ou perçus³³ de l'immigration clandestine. Ce processus relève du domaine de la Sécurisation. Nous optons plutôt pour les théories critiques de la sécurité pour s'interroger sur les raisons mêmes qui font qu'un phénomène devient perçu comme source de danger. Ainsi nous nous intéressons à la sécuritisation de l'immigration clandestine en Tunisie et non pas à la Sécurisation de l'État ou la société.

Faire cette distinction nous semble important avant de commencer toute analyse puisque la confusion de ces deux termes et approches est assez répandue à cause d'une traduction inadéquate du terme anglais *Securitization* introduit par l'École de Copenhague, essentiellement par Barry Buzan et Ole Wæver³⁴. Nous continuons d'utiliser le terme de sécuritisation (et non pas de Sécurisation) pour désigner *l'instauration intersubjective d'une menace existentielle suffisamment saillante pour avoir des effets politiques substantiels ou la désignation d'un objet comme étant une menace par une autorité légitime, et acceptée comme telle par une audience significative*³⁵. Cette définition donnée par Barry Buzan et Ole Wæver met en lumière l'influence de la subjectivité des *acteurs légitimes* pour

³¹ Thierry Balzacq, *Securitization Theory: How Security Problems Emerge and Dissolve* (Routledge, 2010).

³² Barry Buzan, Ole Wæver, et Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis* (Lynne Rienner Publishers, 1998), 204.

³³ Barry Buzan, *People, States, and Fear: The National Security Problem in International Relations* (Wheatsheaf Books, 1983).

³⁴ Buzan, Wæver, et Wilde, *Security*.

³⁵ Buzan, Wæver, et Wilde, 23.

désigner un tel phénomène ou un autre comme source d'*insécurité*. Le terme sécurité est donc subjectif et dépend des conceptions des acteurs qui créent l'insécurité en parlant des menaces qu'ils supposent. La sécuritisation est une forme extrême de la *politisation*, nous disent les deux auteurs, la politisation étant la désignation d'un enjeu comme un problème public requérant une action gouvernementale et l'allocation des ressources pour sa résolution³⁶. Lorsqu'un sujet n'est plus présenté comme un problème mais plutôt devient introduit comme menace existentielle nécessitant des mesures urgentes et hors des procédures en place, on passe de la politisation à la sécuritisation.

Ce lien avec la politisation rapproche l'analyse de la sécuritisation, telle qu'elle est introduite par l'École de Copenhague, à la sociologie des problèmes publics qui est *une méthode d'analyse des compétitions dans l'espace public entre acteurs sociaux et politiques pour qu'une situation soit reconnue et définie comme problème public*³⁷. Par contre, la sécuritisation dépend d'une problématisation plus spécifique, c'est-à-dire d'une sélection d'une version de la réalité au détriment d'autres versions qu'elle rend impensables³⁸. Cette version de la réalité doit présenter un sujet comme étant une menace existentielle ce qui lui confère une autorité que Cefai et Terzi appellent *l'autorité des problèmes publics*³⁹. Comme l'École de Copenhague propose que la sécuritisation résulte des actions des acteurs sécurisateurs qui influencent la perception de l'*audience* par rapport à la sécurité d'un objet référent- souvent l'État ou la société- afin d'engendrer certains effets et actions⁴⁰, la sociologie des problèmes publics postule que le problème public existe par l'action collective du processus de publicisation qui comporte la phase de l'expression d'un malaise ("issueness" selon l'École de Copenhague) ou l'identification d'un problème, l'affrontement entre différentes formulations du problème et finalement la reconnaissance et la stabilisation d'une seule formulation qui va par la suite être institutionnalisée et mise en œuvre à travers un programme d'action publique⁴¹.

³⁶ Buzan, Wæver, et Wilde, 23.

³⁷ Damien Simonneau, « Construction de la menace et construction des problèmes publics : les mobilisations pro-« barrière frontalière » de l'Arizona », *Études internationales* 49, n° 1 (2018): 25-56, <https://doi.org/10.7202/1050543ar>.

³⁸ Joseph R. Gusfield, *The Culture of Public Problems: Drinking-Driving and the Symbolic Order* (University of Chicago Press, 1981).

³⁹ Lilian Mathieu, « Daniel Cefai, Cédric Terzi, L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes », *Lectures*, 6 mars 2012, <https://doi.org/10.4000/lectures.7771>.

⁴⁰ Ole Wæver, *Securitization and desecuritization*, vol. 5 (Centre for Peace and Conflict Research Copenhagen, 1993), <https://www.libraryofsocialscience.com/assets/pdf/Waever-Securitization.pdf>.

⁴¹ Simonneau, « Construction de la menace et construction des problèmes publics ».

Cependant, les deux conceptions divergent sur plusieurs échelles. D'abord les tenants de l'École de Copenhague se focalisent sur les discours et le langage des acteurs sécurisateurs tout en supposant que leur emploi du terme et du champ lexical de la sécurité est *performatif*, c'est-à-dire que leurs énonciations créent le problème sécuritaire alors qu'il n'existait pas avant et légitiment les actions pour le résoudre. De ce fait, ils constatent que les discours de la sécurité sont *autoréférentiels*⁴² dans le sens qu'ils se réfèrent à des éléments de représentations qu'ils produisent et qui n'existaient pas avant l'énonciation, et non pas à des réalités objectives. Dans cette logique, ce qui existe vraiment est moins important que ce qui est représenté, et les sujets sécuritisés -les immigrés par exemple- sont perçus comme étant des dangers pas pour ce qu'ils sont mais pour ce qu'ils représentent⁴³. Les discours sur la sécurité sont auto-référentiels aussi dans la mesure où ils créent leurs propres conditions de réception par l'audience qui va approuver leur supposition qu'une entité est une menace⁴⁴. Ainsi, ils analysent ; ce qui est dit et les significations et normes communiquées dans les discours (*l'acte locutoire*); ce qui a été fait en prononçant les discours (*l'acte illocutoire*), et les actions réalisées et les effets qui ont succédé aux discours (*l'acte perlocutoire*)⁴⁵. L'approche de l'École de Copenhague réduit la sécuritisation à un résultat de ce qu'elle nomme les *actes de langage* (*speech acts*), ou ce qui est défini comme *politiques discursives* selon la sociologie de l'action publique.

Quant à l'Approche Sociologique elle s'intéresse de plus aux contextes externes au discours et qui expliquent sa *résonance* en convergence avec les croyances et les inquiétudes de l'audience ou du public⁴⁶. Thierry Balzacq argumente que pour avoir un effet sur l'audience, les acteurs sécurisateurs font référence à des éléments présents dans le contexte social familier pour le public. Ils emploient un *répertoire sémantique* composé des mots et expressions connus par le public et de savoirs issus d'éléments culturels partagés et des vécus et interactions passés⁴⁷. Puisque les interactions sociales ne sont possibles qu'à travers l'intermédiation des symboles, utiliser des champs sémantiques

⁴² Buzan, Wæver, et Wilde, *Security*.

⁴³ Alessandra Buonfino, « Between unity and plurality: the politicization and securitization of the discourse of immigration in Europe », *New Political Science* 26, n° 1 (1 mars 2004): 23-49, <https://doi.org/10.1080/0739314042000185111>.

⁴⁴ Balzacq, *Securitization Theory*.

⁴⁵ Bruno Ambroise, « La philosophie du langage de J. L. Austin : ce que la parole fait », *Philopsis*, 14 janvier 2015, <https://shs.hal.science/halshs-01246820>.

⁴⁶ Thierry Balzacq, « The Three Faces of Securitization: Political Agency, Audience and Context », *European Journal of International Relations - EUR J INT RELAT* 11(juin 2005): 171-201, <https://doi.org/10.1177/1354066105052960>.

⁴⁷ Balzaco, *Securitization Theory*

étrangers entrave l'adhésion du public à l'agenda des acteurs sécurisateurs. Ces derniers doivent plutôt user des symboles connus dans le contexte local pour enfin exercer un *pouvoir symbolique*⁴⁸ en déployant les énonciations nécessaires pour désigner une entité comme source de menace et faire en sorte que le public se conforme à cette perception.

En plus, les études sociologiques réexaminent les notions des *acteurs sécurisateurs* et *d'autorité légitime* -évoquées dans la définition de Barry Buzan et Ole Weaver de la sécuritisation- pour expliquer la réussite du processus de sécuritisation à travers la position qu'occupe l'acteur dans le champ et son pouvoir/*capital social*. L'acteur sécurisateur doit avoir une position qui lui permet une légitimité pour parler et influencer les attitudes au sein du public. La position et la structure où sont pris les acteurs influencent aussi leurs actions et leurs motivations à sécuritiser des situations. Les chercheurs adoptant l'Approche Sociologique pensent aussi l'impact du *habitus* -qui est l'ensemble des dispositions et habitudes transmises par le champ de pouvoir et la position de l'acteur dans ce champ - sur les perceptions et les actions de l'acteur⁴⁹. Cette réflexion mène certaines études à s'interroger sur l'*intentionnalité* des acteurs dans le processus de sécuritisation. Dans le même ordre d'idées, Vincent Pouliot pense que l'action sociale n'est pas nécessairement précédée par une planification préméditée et qu'une pratique peut être orientée vers une finalité sans que l'acteur n'en soit conscient⁵⁰. Pour Thierry Balzacq, la sécuritisation peut être préméditée comme elle peut émaner de différentes pratiques qui n'avaient pas pour but de créer un problème de sécurité⁵¹. Philippe Bourbeau ajoute à ce qui précède que la légitimité des acteurs de la sécuritisation ne dépend pas forcément de leurs positions ou de leur pouvoir social mais il postule que ces acteurs peuvent plutôt acquérir une légitimité en parlant d'un problème de sécurité qu'ils désignent eux-mêmes⁵². Il met en avant l'idée que les actes de langage contribuent de leur part à façonner les positions des agents/acteurs dans le champ ainsi que leur capital social et leur autorité. Il désigne par *légitimité émergente* le fait qu'un agent peut ne pas avoir une autorité avant la sécuritisation d'un sujet et se trouver avec une légitimité significative à la fin de ce processus. Il fait ainsi la distinction entre *parler*

⁴⁸ Pierre Bourdieu, *Language and symbolic power* (Harvard university press, 1991).

⁴⁹ Pierre Bourdieu, « Structures, Habitus, Practices », in *The Logic of Practice* (Stanford University Press, 1990), 52-65, <https://doi.org/10.1515/9781503621749-005>.

⁵⁰ Vincent Pouliot, « The Logic of Practicality: A Theory of Practice of Security Communities », *International Organization* 62, n° 2 (avril 2008): 257-88, <https://doi.org/10.1017/S0020818308080090>.

⁵¹ Balzacq, *Securitization Theory*.

⁵² Philippe Bourbeau, *The Securitization of Migration: A Study of Movement and Order* (Taylor & Francis, 2011).

avec autorité, c'est-à-dire parler en ayant la légitimité pour influencer, et *parler en autorité* avant même d'acquiescer cette légitimité.

Une autre divergence entre la conceptualisation de l'École de Copenhague et l'Approche Sociologique de la sécuritisation consiste à l'intérêt que porte cette dernière pour les instruments et outils technologiques opérationnels de la sécuritisation et non pas seulement aux discours⁵³. Néanmoins, elle ne se limite pas aux aspects techniques de ces instruments mais englobe leurs dimensions politiques et symboliques. La dimension politique renvoie aux raisons derrière le choix de certains instruments au détriment d'autres et à la mobilisation politique pour légitimer ce choix. Par dimension symbolique, elle résume les perceptions du problème que reflètent le choix des instruments et les images de menace qu'ils propagent⁵⁴. Ajoutons aussi que c'est plutôt le processus de *spectacularisation* des images de danger qui importe plus que les aspects opérationnels des instruments⁵⁵. En effet, en publicisant le déploiement de certains instruments, les acteurs sécurisateurs créent des scènes de stigmatisation qui influencent les perceptions de l'audience concernant le sujet sécurisé et génèrent ce que Daniel Cefaï appelle un *procès en publicisation*⁵⁶. Thierry Balzacq propose de répartir les instruments de sécuritisation en deux catégories ; les *outils de régulation* comme les lois, la constitution, et les stratégies nationales qui visent à interdire certaines activités qu'elles représentent comme des menaces ; et les *outils capacitaires* et technologiques qui renforcent la capacité des autorités à mettre en œuvre certaines décisions à travers des nouvelles ressources, l'emploi de la force, les entraînements et les technologies de gestion d'informations⁵⁷. Selon sa définition, la sécuritisation devient "*un assemblage articulé de pratiques par lesquelles des artefacts heuristiques (métaphores, outils politiques, répertoires d'images, analogies, stéréotypes, émotions, etc.) sont contextuellement mobilisés par un acteur sécurisateur, qui œuvre pour inciter un public à construire un réseau cohérent d'implications (sentiments, sensations, pensées et intuitions),*

⁵³ G. B. Peters, « The Politics of Tool Choice », in *The Tools of Government: A Guide to the New Governance*, par Odus V. Elliott (Oxford University Press, USA, 2002).

⁵⁴ B. Guy Peters et F. K. M. van Nispen, *Public Policy Instruments : Evaluating the Tools of Public Administration*, New Horizons in Public Policy (Cheltenham, UK: Edward Elgar Pub., 1998).

⁵⁵ Nicholas Genova, « Spectacles of migrant "illegality": The scene of exclusion, the obscene of inclusion », *Ethnic and Racial Studies* 36 (1 juillet 2013), <https://doi.org/10.1080/01419870.2013.783710>.

⁵⁶ D. Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on: les théories de l'action collective*, Collection « Recherches » (Editions La Découverte): Série « Bibliothèque du MAUSS » (Découverte, 2007), <https://books.google.tn/books?id=ddQTAQAIAAJ> ; Simonneau, « Construction de la menace et construction des problèmes publics ».

⁵⁷ Balzacq, *Securitization Theory*, 17-18.

sur la vulnérabilité critique d'un objet référent, qui concorde avec les raisons de choix et d'actions de l'acteur sécurisateur, en attribuant à un sujet référent des qualités menaçant sans précédent qu'une politique personnalisée doit être entreprise immédiatement pour bloquer son développement"⁵⁸.

Ainsi, la sécuritisation est discursive et non-discursive, intentionnelle ou non-intentionnelle⁵⁹.

Alors que Didier Bigo focalise son étude sur le rôle des *professionnels de la sécurité* comme acteurs sécurisateurs qui détiennent une légitimité provenant de leur expertise et de leur prétention de connaître des "secrets" que le public ne peut pas connaître, Alessandra Buonfino⁶⁰ et Fred Vultee⁶¹ mettent en lumière le rôle du média dans la formulation et la publicisation *intensive* des images de menace et la *mise à l'agenda* d'un problème qu'il remonte aux autorités politiques et au public. D'autres chercheurs comme Ornella Urso se concentrent plutôt sur le discours sécurisateur des acteurs politiques en mettant en exergue l'instrumentalisation politique de l'immigration qui est toujours redéfinie selon les intérêts de chaque parti et acteur politique⁶².

Enfin, l'École de Copenhague suppose que la sécuritisation ne dépend pas seulement des discours des acteurs sécurisateurs et des actions des acteurs fonctionnels-qui ne déclenchent pas le processus mais qui facilitent son instauration- mais aussi de l'adhésion de ce qu'elle appelle tantôt "*une audience relative*" tantôt "*une audience importante ou suffisante*"⁶³, l'Approche Sociologique s'intéresse aux différents types d'audiences qui sont variées et peuvent avoir divers *décodages* des discours reçus et donc peuvent les approuver ou les résister selon leurs décodages⁶⁴. Salter distingue quatre catégories d'audiences ; *les élites, les technocrates, les scientifiques et les catégories populaires*, et chaque catégorie réagit aux discours et actions sécurisateurs selon ses capacités

⁵⁸ Balzacq, 3.

⁵⁹ Balzacq, 2.

⁶⁰ Buonfino, « Between unity and plurality ».

⁶¹ Fred Vultee, « Securitization as a Media Frame: What Happens When the Media 'Speak Security' », in *Securitization Theory: How Security Problems Emerge and Dissolve*, par Thierry Balzacq (Routledge, 2010), 77-93.

⁶² Ornella Urso, « The Politicization of Immigration in Italy. Who Frames the Issue, When and How », *Italian Political Science Review / Rivista Italiana Di Scienza Politica* 48, n° 3 (novembre 2018): 365-81, <https://doi.org/10.1017/ipo.2018.16>.

⁶³ Buzan, Wæver, et Wilde, *Security*, 27.

⁶⁴ Jan Ruzicka, « Have you seen a failure lately? Why failed cases of securitization matter », in *Annual Convention of the International Studies Association, New York, NY, USA, 2009*, <https://scholar.google.com/scholar?cluster=8180219206982639616&hl=en&oi=scholar>.

intellectuelles, son pouvoir et son intérêt⁶⁵. Philippe Bourbeau souligne le fait que l'audience ne se limite pas à une entité réceptive et réactive et qu'elle aussi peut participer au processus de sécuritisation⁶⁶. Selon Paul Roe l'audience peut avoir un soutien formel en aidant à mettre en place certaines politiques et outils, et un soutien moral en se mobilisant avec les agents de la sécuritisation⁶⁷.

La mobilisation de ces cadres conceptuels nous sert à achever trois objectifs que nous nous fixons dans cette étude au-delà de la réponse à nos questions de recherche.

D'abord, cette étude vise à démontrer la particularité de l'étude de la sécuritisation en Tunisie, durant la période s'étalant de l'année 2022 à 2024, par rapport aux recherches qui s'intéressent aux pays occidentaux. En effet, le contexte politique de cette période marquée par la dissolution du Parlement rend inapproprié le recours aux approches qui se focalisent sur le rôle des partis politiques et la polarisation entre les différentes versions du problème présentées par ces partis. Dans un tel contexte, l'étude doit s'intéresser plutôt aux autres acteurs qui ont contribué à la sécuritisation de l'immigration en lien avec le caractère populiste du régime. Ce régime, en réprimant les voix opposées et les corps intermédiaires et en se proclamant serviteur du peuple, a nullifié toute polarisation sur les sujets publics et a permis aux acteurs présents sur les réseaux sociaux ; dont les discours se conforment aux positions du Président ; de devenir plus influents que les autres parties. Ainsi, ces acteurs influents, qui comportent les influenceurs sur les réseaux sociaux et les chaînes d'émissions de micro-trottoir, sont devenus les seuls acteurs qui peuvent problématiser un enjeu public et contribuer à sa mise à l'agenda politique à part les décideurs politiques eux-mêmes. En se focalisant sur le cas de la Tunisie, notre étude contribue ainsi à l'enrichissement des Théories de la Sécuritisation (traditionnelles ou sociologiques) puisqu'elle se base sur des éléments factuels qui témoignent de la spécificité du processus de la Sécuritisation au-delà du monde occidental.

Le deuxième objectif de cette recherche c'est d'introduire les théories critiques de la sécurité, et plus spécifiquement la Théorie de la Sécuritisation, en Tunisie. Certes, les analyses que nous développons

⁶⁵ Mark B Salter, « Securitization and Desecuritization: A Dramaturgical Analysis of the Canadian Air Transport Security Authority », *Journal of International Relations and Development* 11, n° 4 (1 décembre 2008): 321-49, <https://doi.org/10.1057/jird.2008.20>.

⁶⁶ Bourbeau, *The Securitization of Migration*, 41.

⁶⁷ Paul Roe, « Actor, Audience(s) and Emergency Measures: Securitization and the UK's Decision to Invade Iraq », *Security Dialogue* 39, n° 6 (décembre 2008): 615-35, <https://doi.org/10.1177/0967010608098212>.

peuvent être critiquées et nous n'aspérons pas à faire un travail irréprochable. Nous voulons plutôt introduire des cadres conceptuels qui n'ont pas été jusque-là développés en Tunisie et ce dans le but de pouvoir décrypter les politiques, discursives ou non discursives, à travers des grilles d'analyse plus appropriées que celles de l'étude du racisme ou de l'analyse descriptive des discours. Nous pensons que les concepts de l'École de Copenhague (CS) et de l'Approche Sociologique de la Sécuritisation méritent d'être plus mobilisés en Tunisie surtout dans un contexte où le pays est gouverné par un régime populiste qui met en place une gouvernementalité par l'inquiétude. Nous concevons notre recherche, qui représente une étude de cas axée sur la sécuritisation de la migration, comme étant une étape vers la concrétisation de ce projet qui peut s'étendre vers d'autres dimensions et d'autres cas. En lien avec cet objectif, nous cherchons à montrer qu'une analyse qui prend en compte la complexité des phénomènes et la multiplicité des acteurs étatiques et non-étatiques qui participent à la prise de décision en Tunisie est possible si nous renonçons aux logiques de blâmes et de contestation politique dans l'analyse relativement objective. Cet objectif explique notre recours aux cadres théoriques de la sociologie de construction des problèmes publics pour analyser le rôle des acteurs non-étatiques dans la sécuritisation de la migration en Tunisie.

En plus, ce qui rend une telle étude nécessaire, c'est le fait que la Tunisie a toujours été analysée comme étant un pays de départ des migrants dont la présence est sécurisée en Europe. Avec la transformation de la Tunisie en pays de transit (d'étape) qui tend de plus en plus à devenir un pays d'installation, il devient indispensable de s'intéresser à ce processus et de remplacer les anciens paradigmes d'analyse pour comprendre les réactions gouvernementales et populaires face à ce changement. Nous comprenons aussi à travers ce type d'enquête comment les dirigeants et les acteurs influents dans un pays du tiers-monde dont les ressortissants font l'objet du racisme en Occident, peuvent aussi adopter ces mêmes logiques discriminatoires et sécuriser la migration. Ainsi, l'étude du cas tunisien s'intègre dans l'étude de la sécuritisation comme un phénomène international qui peut émerger dans chaque pays selon ses contextes spécifiques. Ces contextes ne peuvent pas, néanmoins, être isolés des contextes, international et régional, qui rendent toute analyse d'une sécuritisation au sein d'un pays, d'intérêt pour analyser la sécuritisation dans une région et l'influence du champ transnational dans ce processus. Dans cette logique, l'étude de la sécuritisation en Tunisie fournit des éclaircissements importants pour la compréhension des manœuvres européennes. Ainsi, cette étude postule qu'il est possible à travers l'analyse multiscalaire

du processus des constructions de l'immigration comme une source de danger dans un pays, d'appréhender ce que nous appelons, le continuum de sécuritisation⁶⁸ entre différents pays et régions.

Méthodes et Conditions de l'Enquête

Notre recherche se sert des apports de l'Approche Sociologique de la Sécuritisation pour analyser le processus de la sécuritisation des immigrés en Tunisie depuis 2022 et les tentatives de désécuritisation. Étant donné que ce processus n'est pas restreint aux discours et qu'il se développe à travers des outils et pratiques spécifiques, et puisque les contextes contraignants ou favorables à la sécuritisation encadrent ce processus, nous déployons des méthodes mixtes⁶⁹ pour pouvoir répondre à nos questions de recherche. Dans le premier chapitre nous adoptons la méthode d'analyse critique des discours pour analyser à la fois le répertoire sémantique employé par l'autorité politique et le Parti Nationaliste Tunisien (PTN) ainsi que l'influence des positions de ces acteurs sécurisateurs sur leur recours à l'approche sécuritaire. Nous analysons les discours, les communiqués, les pétitions et les rapports de ces acteurs pour comprendre le cadre cognitif qui rend spécifique leurs discours. L'analyse ne se limitera pas aux discours diffusés en 2023 mais englobe la période qui s'étale de 2019 à juillet 2024. Cette focalisation sur les discours nous servira pour comprendre l'intertextualité⁷⁰ entre les discours de ces deux acteurs ainsi que leurs convergences et divergences en rapport avec les propos alarmistes des acteurs influents sur les réseaux sociaux que nous analysons au chapitre suivant. Le deuxième chapitre est consacré à l'étude des contraintes internationales et nationales qui ont modelé la pensée des acteurs de la sécuritisation sur la question migratoire. Dans la première partie de ce chapitre, nous démontrons que la pression de l'UE pour intégrer la Tunisie dans sa politique de l'externalisation de la gestion des frontières ainsi que son financement des organisations non-gouvernementales a fortifié une attitude hostile de l'État vis-à-vis de ces ONG et l'idée de l'instauration d'une politique d'asile en Tunisie. Cette attitude, partagée avec des députés

⁶⁸ Nous empruntons le concept du continuum de sécurité, mais nous postulons que cette logique conduit à l'émergence d'un continuum de sécuritisation. C'est-à-dire un champs où la sécuritisation d'un phénomène dans un pays peut engendrer l'exportation de cette logique à un autre sous l'effet de l'influence du champs transnational des professionnels de la sécurité. Barry Buzan, Ole Wæver, et Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis* (Lynne Rienner Publishers, 1998).

⁶⁹ Christopher Lamont, *Research Methods in International Relations* (SAGE, 2021), 139-58.

⁷⁰ Iver B. Neumann, « Discourse Analysis », in *Qualitative Methods in International Relations: A Pluralist Guide*, éd. par Audie Klotz et Deepa Prakash (London: Palgrave Macmillan UK, 2008), 61-77, https://doi.org/10.1057/9780230584129_5.

parlementaires et certaines parties de la société civile, finit par produire l'une des conditions de la sécuritisation qu'est l'illégalité des immigrés. Cette partie se base sur des entretiens semi-directifs menés avec un ancien ministre des Affaires étrangères (MAE) tunisien, un député parlementaire membre du comité des affaires étrangères et de la Migration, et un directeur d'une organisation concernée par les affaires migratoires en Tunisie. Vu que nos interviewés ont demandé d'anonymiser leurs identités, nous avons choisi d'omettre les informations sur la période de leur prise de fonction qui peuvent permettre l'identification de nos enquêtés. Ce choix est dans le but de respecter les principes éthiques de la recherche académique d'une part, et d'autre part, il vise à honorer notre engagement avec ces personnes qui ont accepté de nous rencontrer alors que d'autres l'ont refusé pour des raisons multiples. Citons par exemple que l'un des MAE qui ont occupé ce poste après la révolution a refusé notre demande sous prétexte qu'il n'est pas expert de la question migratoire alors que c'était le défi le plus important durant son court mandat au ministère. À noter aussi que notre demande de rencontrer un responsable du Ministère de l'Intérieur n'a jamais eu de réponse. Dans ces conditions nous voyons qu'il vaut mieux fidéliser les rares personnes qui acceptent nos demandes d'entretien. Cependant, ceci ne veut pas dire se satisfaire des réponses des personnes interviewées sans les remettre en cause. Les entretiens semi-directifs nous ont permis de débattre et de contredire les réponses de nos enquêtés pour provoquer des déclarations plus sincères, détaillées et improvisées. La deuxième partie de ce chapitre s'intéresse au rôle de la médiatisation négative de l'immigration ainsi qu'aux logiques discriminatoires dans la constitution de l'attitude hostile aux immigrés subsahariens. Nous argumentons que ces éléments vont servir aux acteurs influents sur les réseaux sociaux pour attirer l'audience à leurs discours alarmistes et mettre à l'agenda politique la question des immigrés. La recherche dans cette partie se base sur l'analyse du contenu partagé sur les réseaux sociaux en déployant les grilles de la sociologie de la construction des problèmes publics pour comprendre les configurations narratives créées par les médias et les reportages des émissions du micro-trottoir établies pour générer une version spécifique de la question migratoire en Tunisie. Nous montrons que cette version bien qu'elle se contraste dans certaines mesures avec les éléments du discours du PTN et du président, a influencé les perceptions des catégories populaires et des décideurs sur les immigrés subsahariens. L'intérêt de cette partie est d'analyser la sécuritisation comme étant un processus qui dépend en plus des acteurs sécurisateurs, des perceptions populaires et des entrepreneurs de causes qui cristallisent l'immigration comme cause de déviance des normes locales. Pour saisir les perceptions populaires et les confronter aux discours et actions des acteurs

sécurisateurs, notre enquête se base sur une observation dans les villes de Sousse et de Tunis durant les mois de juin 2022 et de janvier 2023 en plus de la période allant de juin à août 2024. Durant cette dernière période nous avons publié un questionnaire auquel 240 personnes ont répondu. Il est à souligner que nous avons gardé notre objectivité lors de la publication de ce questionnaire en refusant amicalement d'accorder tout avis qui peut engendrer une réaction hostile à notre rencontre et en justifiant ce refus par notre intérêt à ne pas vouloir influencer les choix de réponses de nos enquêtés.

Le dernier chapitre traite des pratiques et des outils mis en place par les autorités tunisiennes contre les immigrés et leurs soutiens en se focalisant sur leurs aspects politiques et symboliques. Nous allons voir que ces pratiques reflètent l'intention de l'État tunisien à se montrer en charge de la situation ainsi que l'intérêt de l'UE à créer un système ban-optique d'exclusion et de refoulement des immigrés par procuration, en précisant le rôle du champ transnational des professionnels de la sécurité dans le ravitaillement des outils capacitaires et technologiques à la Tunisie. La deuxième partie de ce chapitre examine comment la sécuritisation produit une atmosphère d'insécurité parmi ses victimes ; les immigrés, les citoyens et les membres des associations d'aide aux immigrés. Pour ce faire, nous avons mené des entretiens avec des immigrés installés à Tunis que nous avons anonymisés leurs identités. Ces entretiens se sont déroulés le soir dans un café près des lieux de résidence de nos enquêtés à Tunis et organisés après des discussions sur l'application WhatsApp comme ils l'ont demandé. Nous avons accepté ce choix pour rassurer les personnes enquêtées et faire les entretiens dans un endroit où elles se sentent sûres. Nous avons veillé aussi à ne pas éveiller les doutes des gens et ce en fréquentant quotidiennement le café où les entretiens ont eu lieu avant le jour des rencontres et en créant un lien d'amitié avec le propriétaire et les serveurs du café choisi. Le jour des entretiens, nous avons bien choisi de porter des habits appropriés et de ne pas ramener d'ordinateur dans le but de faire en sorte que personne ne nous prenne pour un membre d'une association d'aide aux immigrés.

Finalement, nous argumentons dans les derniers paragraphes que la sécuritisation de l'immigration a engendré également des méfaits pour l'État, notamment la perte du monopole de la violence légitime et les tensions diplomatiques. Nous précisons que loin d'adopter un processus de désécuritisation après ces répercussions, le régime tunisien a essayé d'apaiser ces conséquences sans renoncer aux propos introduits par le Président.

Nous précisons avant de commencer que nous alternons tout au long de la recherche entre les différents échelles d'analyse ; les autorités représentant l'État en tant qu'acteurs rationnels, - non pas dans le sens qu'ils cherchent à maximiser leurs gains mais plutôt comme acteurs agissant selon certaines théories/visions du monde⁷¹ et de leur compréhension de leurs intérêts dans un contexte précis ; les ressources et instruments déployés; et les acteurs influents au-delà des autorités étatiques, notamment les médias, les professionnels de la sécurité, les influenceurs dans les réseaux sociaux, et les membres des associations.

⁷¹ John J. Mearsheimer et Sebastian Rosato, *How States Think: The Rationality of Foreign Policy* (Yale University Press, 2023).

01 | UNE ANALYSE CRITIQUE DES DISCOURS

La question de l'immigration des Subsahariens en Tunisie n'a pris de l'ampleur médiatique à l'échelle internationale qu'après le discours du président de la République le 21 février 2023 et la vague de violence commise contre les immigrés qui a suivi ce discours. Cette partie de notre recherche traite des spécificités des énonciations de Kais Saied largement analysées à travers les prismes de l'étude du racisme. Nous développons plutôt les motivations du président pour sécuriser le phénomène de l'immigration avant de s'intéresser au Parti Nationaliste Tunisien dont les thèses ont été adoptées et remodelées par le président. Nous mettons en lumière l'influence du cadre cognitif de ces deux acteurs sur leur interprétation des enjeux migratoires ainsi que l'impact de leurs positions dans le champ du pouvoir en Tunisie et ce afin de comprendre leurs intérêts.

1.1 Le Président de la République

1.1.1 La Représentation des Immigrés Comme Menace Sociétale

Le 21 février 2023, le président de la République, Kais Saied a présidé une réunion du Conseil de Sécurité Nationale consacrée « *aux mesures urgentes à entrevoir face à l'arrivée en grands nombres des immigrés subsahariens* »⁷². Nous distinguons quatre éléments clés présents lors de cette réunion et qui reflètent une approche sécuritaire face à l'immigration clandestine.

⁷² Présidence de la République, « Le président Kais Saied préside une réunion du conseil de sécurité nationale », 22 février 2023, [رئيس الجمهورية قيس سعيد يترأس اجتماعا لمجلس الأمن القومي | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

D'abord, la tenue d'une réunion du Conseil de Sécurité Nationale à ce sujet témoigne du prisme sécuritaire qui pèse sur la gestion de la question par le chef de l'État. Ce conseil comporte essentiellement les ministres de la Défense et de l'Intérieur et le ministre des Affaires étrangères en plus du Directeur général du centre national du renseignement, les chefs d'états-majors et les Directeurs généraux de la sécurité nationale et de la Garde Nationale. Il se tient depuis 2017 à la demande du Président afin de veiller sur les intérêts nationaux et la souveraineté de l'État et pour évaluer les dangers internes et extérieurs⁷³. Ainsi, le cadre institutionnel même des discours du Président intègre la question de la migration clandestine comme enjeu de sécurité nationale et la catégorise parmi les dangers nécessitant des « mesures urgentes ».

Le cadre choisi par le Président Kais Saïed s'inscrit dans la même logique que ses propos qualifiant l'immigration des Subsahariens comme source de dangers. Lors de cette réunion, le Président a affirmé qu'il s'agit d'une *situation anormale* en soulignant que l'arrivée des *hordes* d'immigrés de l'Afrique subsaharienne en Tunisie entre dans le contexte d'une « *entreprise criminelle qui vise à changer la composition démographique de la Tunisie* ». Il signale aussi que « *l'objectif implicite derrière les vagues successives de migration clandestine est de considérer la Tunisie comme étant seulement un pays africain sans appartenance aux communautés arabes et musulmanes* ». Il est évident que ces déclarations qualifient la migration clandestine d'un danger à la *sécurité sociétale* de la Tunisie et qui menace la préservation des valeurs centrales, de la culture et de la religion fondant le « Nous », ou la supposée identité nationale⁷⁴ qui différencie les « Tunisiens » des autres. Pour mieux cerner cette logique du Président Kais Saïed, il faut comprendre sa vision de la migration à partir des anciennes déclarations ainsi que des travaux de l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) qui dépend de la présidence de la République. Le 31 janvier 2023 et suite au naufrage des migrants clandestins tunisiens trouvés sur les côtes de la ville de Zarzis en décembre 2022, Kais Saïed a assuré qu'il s'agit d'un « *crime prémédité et qu'il y a eu un assassinat à l'encontre des fils du peuple tunisien* »⁷⁵. Le 18 Juillet 2023, le Président a insisté lors d'une rencontre avec le directeur de l'Organisation Arabe du Travail « *qu'il faut établir les cadres réglementaires nécessaires pour que les*

⁷³ Le Centre de Genève pour la Gouvernance de la Sécurité en Tunisie, « Décret gouvernemental n°70 lié au Conseil de Sécurité Nationale », consulté le 25 juillet 2024, <https://legislation-securite.tn/ar/latest-laws/-2017-لسنة-70-عدد-مي-عدد-70-لسنة-2017> /مؤرخ-في-19-جانفي-2017-بتبع.

⁷⁴ Buzan, *People, States, and Fear*.

⁷⁵ Business News, « Kais Saïed : le naufrage de Zarzis est un acte criminel prémédité », consulté le 25 juillet 2024, <https://www.businessnews.com.tn/kais-saied--le-naufrage-de-zarzis-est-un-acte-criminel-premedite.534.126471.3>.

jeunes cessent de réfléchir à émigrer, que ce soit légalement ou clandestinement».⁷⁶ Les mêmes réflexions ont été reprises lors de sa rencontre avec le ministre de l'Éducation supérieure le 22 février 2024⁷⁷ pour ne citer qu'un autre exemple. Quant à l'ITES, son premier séminaire organisé après la nomination de son nouveau directeur, Sami Ben Janet, par le président de la République, a porté sur la migration des compétences, et ce, le 4 décembre 2019⁷⁸, c'est-à-dire à peine deux mois après l'élection de Kais Saied. À cela s'ajoutent deux rapports produits par le même institut qui traitent des effets de la « fuite des cerveaux » notamment, les professionnels de la santé⁷⁹ et les ingénieurs⁸⁰. Prises ensemble, les déclarations du Président tunisien sur les immigrés subsahariens le 21 février 2023, ses propos sur le naufrage des migrants tunisiens, et ses orientations concernant l'émigration des compétences de la Tunisie, représentent des éléments prouvant que Kais Saied intègre l'arrivée des immigrés subsahariens dans le cadre d'un complot visant à substituer les Tunisiens, qui sont poussés à émigrer, par les Subsahariens venus en grand nombre. Cette théorie a été introduite de la sorte par Abderrazak Khalouli, président du Mouvement du 25 juillet et membre de la campagne électorale de Kais Saied, dans un entretien diffusé le 16 février 2023⁸¹. De ce qui précède, nous comprenons que le cadre cognitif de Kais Saied reproduit les idées de la théorie du « Grand Remplacement » assez répandues dans les discours des parties de l'extrême droite en Europe, et il inscrit la migration dans la lignée des menaces à la sécurité sociétale de la Tunisie tant à sa dimension identitaire qu'à l'échelle du fonctionnement⁸² de la société qui requiert la préservation des compétences tunisiennes.

Au-delà de la représentation de la migration en guise de menace pour la sécurité sociétale, le discours du Président tenu le 21 février 2023 incarne une criminalisation des immigrés subsahariens. Il évoque que « *les hordes successives des immigrés engendrent de la violence, des crimes et des comportements inacceptables* ». Ces énoncés reflètent une généralisation qui englobe tous les

⁷⁶ Présidence de la République, « Rencontre du de la avec le directeur de l'Organisation Arabe du Travail », 27 juillet 2023, <https://url1.io/RtqtG>

⁷⁷ Présidence de la République, « Rencontre du de la avec le ministre de l'éducation supérieure », 23 février 2024, <https://url1.io/yFIoZ>

⁷⁸ ITES, « ITES - Institut Tunisien Des Études Stratégiques, ITES ,Etudes Strategiques », consulté le 25 juillet 2024, <https://www.ites.tn/news/611ba57ca8797048509574a6>.

⁷⁹ ITES, « ITES - Institut Tunisien Des Études Stratégiques, ITES ,Etudes Strategiques », consulté le 25 juillet 2024, <https://www.ites.tn/post/6615682e285bb65f10309d2c>.

⁸⁰ ITES, « ITES - Institut Tunisien Des Études Stratégiques, ITES ,Etudes Strategiques », consulté le 25 juillet 2024, <https://www.ites.tn/news/6682a454a5b34162629a93c6>.

⁸¹ *Des réalités incontestables sur le peuplement d'un million Africains Subsahariens en Tunisie*, 2023, sc. 5 :50, <https://www.youtube.com/watch?v=I94YlcLmqgU>.

⁸² Buzan, *People, States, and Fear*.

immigrés clandestins subsahariens qui sont représentés comme ayant violé la sécurité individuelle des Tunisiens mais aussi la sécurité nationale/la sécurité de l'État. Par comportements inacceptables, le Président met en exergue l'établissement par certains immigrants de leurs propres tribunaux traditionnels et églises sur les territoires tunisiens où ils se trouvent. Ceci est considéré par le président de la République comme une violation de la souveraineté de l'État et de ses institutions.

De cette façon, les immigrants subsahariens sont représentés en tant qu'ennemis⁸³ de la société, des individus et de l'État. Ennemis de la société tunisienne puisque, venant de l'extérieur, ils menacent son homogénéité et les standards identitaires nationaux présents à l'intérieur des frontières. Ennemis des individus tunisiens parce qu'ils mettent en péril leur bien-être et leur paix. Enfin, des ennemis de l'État puisqu'ils remplacent ses institutions judiciaires et instaurent des églises sans autorisation étatique après avoir violé ses frontières.

Un an et demi plus tard, les discours du Président ne visent plus seulement les immigrants subsahariens mais quiconque vient à leur aide, y compris les membres des organisations humanitaires et les citoyens tunisiens. Dans une réunion du Conseil de Sécurité Nationale le 6 mai 2024⁸⁴, le Président a désigné les associations actives dans l'aide aux immigrants comme réseaux dépendants d'autres réseaux étrangers d'où elles reçoivent des sommes en milliards de millimes tunisiens. Il a aussi qualifié ces associations d'*agents* et de *traîtres* travaillant au profit des acteurs étrangers. Il est allé même jusqu'à dénigrer le Haut-Commissariat des Nations Unies Pour les Réfugiés (HCR) et l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) en disant « *qu'ils ne fournissent rien à part les communiqués* » et qu'il « *n'y a que l'État tunisien auquel les associations doivent s'adresser* ». Quant aux critiques de ses anciennes déclarations, la question ne s'agit pas de liberté d'expression, mais plutôt de trahison, de désordre et de violation des lois de l'État. « *Les libertés sont assurées et garanties par la constitution, les traités internationaux, et les lois internes, mais la liberté ne veut pas dire le désordre et la violation de l'État et de ses lois. Ils ont visé l'État sans réussite, et ils ciblent aussi la société avec tous les moyens, notamment le trafic des drogues. La guerre doit être sans merci contre ces réseaux qui s'associent aux acteurs internationaux pour nuire à la sécurité de la société* ». Sans clarifier qui sont ces réseaux et en évoquant le trafic des drogues alors qu'il était en train de parler des associations concernées par l'aide aux immigrants, le Président crée un lien entre immigration, trafic,

⁸³ Jef Huysmans, *The Politics of Insecurity: Fear, Migration and Asylum in the EU*, 2006, 177, <https://doi.org/10.4324/9780203008690>.

⁸⁴ Présidence de la République, « Le discours d'inauguration de la réunion du conseil de sécurité nationale. », 7 mai 2024, <https://url1.io/IPYVj>

et complot contre la sécurité de la société. Cette technique, préméditée ou pas, relève de ce que Didier Bigo appelle la génération de la confusion (*misgiving*). Les confusions entre dangers venant de l'extérieur et dangers internes, l'immigration et le trafic, les associations et le complot contre la sécurité de l'État et de la société. Toutes ces confusions ; créent une atmosphère de peur et d'inquiétude chez l'audience, surtout que cette technique comporte la non-définition et la non-délimitation exacte de ces sujets. L'association entre plusieurs menaces comme si elles résultent de l'immigration a comme conséquence la génération d'une vigilance extrême des institutions, des citoyens et la justification des mesures exceptionnelles puisqu'il s'agit de faire face à « *une situation anormale* », une expression répétée à maintes reprises lors des discours du 6 mai 2024 ainsi que le discours du 21 février 2023. Les objets de cette vigilance sont les immigrés et les associations humanitaires. Ainsi, nous comprenons de ce discours que le Président ne tolère ni l'aide aux migrants ni les contre-discours, résultat direct de ce fait est la création d'une *hégémonie discursive*⁸⁵ criminalisant toute opinion opposée au narratif propagé par le Président et ses fidèles.

Dernier élément à souligner dans le discours prononcé le 6 mai 2024 est son identification du rôle des citoyens, « *Les citoyens doivent agir selon leur sentiment d'appartenance à la patrie, pour préserver la patrie. Je reviens encore une fois à la question des immigrés, comment ça se fait et pourquoi ces immigrés restent pour de longues années dans les résidences alors que la loi les oblige (les citoyens) à informer les autorités sécuritaires !* ». L'emploi des questions oratoires est significatif tant que le Président ne s'adresse pas cette fois aux immigrés et aux membres des associations humanitaires, mais au peuple, élément central de son régime populiste. Ici, fermer les yeux aux immigrés qui s'installent dans les habitations est représenté comme un acte non-patriotique, une désertion en temps de guerre et une trahison de la patrie. Cette intimidation indirecte vise plutôt à adresser des reproches aux citoyens afin d'orienter leurs comportements et les inciter à jouer le rôle d'informateurs. Ceci s'intègre dans une logique de *gouvernementalité par l'inquiétude*⁸⁶, c'est-à-dire provoquer les individus à agir dans un sens favorable aux intérêts de l'État sans employer des moyens contraignants, mais plutôt par l'instauration d'une *culture d'insécurité*⁸⁷ où chaque membre de la

⁸⁵ Martin Nonhoff, « L'analyse hégémonique : à propos du développement récent de l'analyse de discours politique dans les sciences politiques », *Langage et société* 120, n° 2 (2007): 77-90, <https://doi.org/10.3917/ls.120.0077>.

⁸⁶ Didier Bigo, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, n° 31-32 (15 mai 1998), <https://doi.org/10.4000/conflits.539>.

⁸⁷ Jutta Weldes, *Cultures of Insecurity: States, Communities, and the Production of Danger* (U of Minnesota Press, 1999).

société est responsable pour préserver la patrie contre les dangers menaçant les valeurs et les composantes fondant le « Nous ».

Les éléments présents dans les énonciations du président Kais Saied nous mènent à conclure qu'ils témoignent d'une sécuritisation qui se base sur la gouvernementalité par l'inquiétude. Ses discours ciblent les immigrés subsahariens, les membres d'associations de la société civile et encadrent le champ d'actions des citoyens tunisiens. Au peuple, ils représentent les immigrés comme source de menace à la sécurité sociétale, et ils les désignent comme étant des ennemis publics menaçant la sécurité nationale et la souveraineté de l'État pour mobiliser les instances judiciaires et les autorités sécuritaires comme acteurs fonctionnels⁸⁸ de la sécuritisation.

Les prochains paragraphes tentent de situer les discours de Kais Saied en rapport avec sa fonction de président de la République et de sa position au sein de l'État afin de donner des éclaircissements quant à ses motivations à sécuritiser l'immigration.

1.1.2 Sécuritiser pour Gouverner

Pour commencer, rappelons-nous que chaque position oblige son titulaire de composer avec les autres acteurs influents dans le champ des pouvoirs. Dans cette logique, la position de Kais Saied le contraint à considérer les impulsions venant des autres acteurs au sein de l'État, mais aussi de la société et des acteurs médiatiques. Chaque agent subit l'influence de ces impulsions même sans en avoir conscience. Pour expliquer ces postulats, nous devons introduire deux variables en lien avec le régime politique en Tunisie depuis 2021 ; l'accaparement des pouvoirs par le Président dans un système présidentiel, et le populisme de Kais Saied.

Après dix ans de pluralité politique et de gouvernement par un régime parlementaire, le président de la République avait besoin du soutien du ministère de l'intérieur pour baser son nouveau régime présidentiel. Or, ce soutien n'est pas garanti sans bénéfices à accorder à l'appareil sécuritaire de l'État. Sécuritiser la migration servira ainsi à justifier le déploiement de nouvelles ressources et primes aux profits des forces de la Garde nationale. La migration, étant un phénomène qui concerne l'UE, est utilisée par le régime pour acquérir des gains sous forme d'aides aux forces de contrôle des frontières et d'entraînements dans le cadre de la coopération méditerranéenne pour contrer la migration

⁸⁸ Balzacq, *Securitization Theory*, 35.

clandestine. Dans ce contexte, un accord avec l'UE prévoit le financement de 278 millions d'euros à la Tunisie dont deux tiers à accorder aux forces de sécurité et de contrôle des frontières⁸⁹. Le souci de fournir plus de ressources à l'appareil sécuritaire de l'État s'est affiché dès la première année du mandat de Kais Saïed et avant même son coup constitutionnel. Le 2 Aout 2020 lors d'une visite aux unités de la Garde Nationale dans la ville de Mehdiya, le Président a *souligné* « *Le besoin de la Tunisie de nombreux équipements* ». Il dit « *Plusieurs pays ont exprimé leur volonté de fournir l'aide mais nous préférons coopérer pour lutter contre les causes de la migration* », il a ajouté en s'adressant aux directeurs de la Garde Nationale « *Je sais que vous faites un effort énorme par rapport à ce que vous possédez comme anciens équipements et patrouilles qui tombent toujours en panne mais ce que je voulais dire c'est qu'il faut combattre les causes de la migration avant d'avoir des nouvelles patrouilles, nous en avons besoin, mais ça ne suffit pas pour combattre la migration*⁹⁰ ». Après sa confiscation des pleins pouvoirs en juillet 2021, fournir de nouvelles ressources est devenu une nécessité, surtout qu'il ne s'agit plus de combattre la migration clandestine des Tunisiens dont il a parlé lors du discours cité, mais de combattre la migration des Subsahariens venant en plus grands nombres. C'est surtout devenu une obligation parce qu'il existe désormais un mécontentement au sein de la Garde Nationale face aux naufrages répétés des migrants au bord de la mer. Il faut rappeler ici que depuis la révolution et jusqu'à 2021 les pêcheurs et les organisations humanitaires étaient entraînés et sollicités dans les opérations de sauvetage et de recherche des corps rejetés par la mer, mais la criminalisation depuis 2018⁹¹ d'une telle participation a fait que seules les unités de la Garde Nationale s'occupent désormais de ces opérations qu'elles considèrent un fardeau. Depuis le naufrage des migrants à Zarzis fin 2022, la Garde Nationale est accusée de ne pas faire l'effort de chercher les corps⁹², une accusation qu'elle cherche à éviter en optant plutôt pour l'interception des passeurs. Ce mécontentement devient évident lorsqu'on écoute le gouverneur de Sfax interrompre le président de la République lors d'une visite le 10 Juin 2023 pour lui dire « *nous avons été testés*

⁸⁹ DW, « L'UE soutient la Tunisie avec 178 million de dollars pour freiner la migration », consulté le 25 juillet 2024, <https://url1.io/zTgFD>

⁹⁰ Présidence de la République, « La migration clandestine sujet de la visite du Président à Sfax et à Mehdiya », Aout 2020, sc. 5: 30, <https://www.facebook.com/reel/287790218993037>.

⁹¹ Voice of America, « Libération de pêcheurs tunisiens qui avaient remorqué des migrants en Italie », 22 septembre 2018, <https://www.voafrique.com/a/libération-de-pêcheurs-tunisiens-qui-avaient-remorqué-des-migrants-en-italie/4582914.html>.

⁹² FTDES, « A Zarzis et tout au long des cotes tunisiennes : les équipements sont mobilisés pour l'interception et non pas pour le sauvetage », FTDES (blog), 10 octobre 2022, <https://ftdes.net/en/zarzis/>.

par les grands nombres des corps rejetés par la mer »⁹³, ou encore les déclarations du ministre de l'Intérieur Kamal Fekih « Pourquoi ils ne parlent pas des nombres énormes des corps rejetés dans la Méditerranée ? C'est devenu insultant envers nos fils de la Garde Nationale qui collectent ces corps, chaque jour. 901 corps seulement de Janvier à Juillet 2023 »⁹⁴. Faut-il rappeler ici que les corps sont souvent décomposés ? et que plusieurs infirmiers amenés à traiter ces corps avouent qu'ils n'arrivent plus à supporter les scènes et les odeurs de ces corps ?

L'autre élément qui explique le recours à une approche sécuritaire de l'immigration par le Président est vraisemblablement son caractère populiste. En segmentant la société tunisienne entre peuple et élite, et en s'autoproclamant défenseur du premier contre les vicissitudes des élites, le président de la République se trouve piégé dans une soumission constante aux exigences populaires et aux autres acteurs qui transmettent les inquiétudes du peuple. Etant donné que le régime populiste s'appuie sur le soutien du « peuple », s'opposer à ses tendances devient un suicide politique. C'est ce qui explique que le Président analyse le phénomène de la migration clandestine lors de sa visite à Sfax le 2 Aout 2020 comme étant le résultat de l'appauvrissement des peuples et du déséquilibre de l'économie mondiale tout en critiquant la sélectivité des procédures de visa européennes⁹⁵, alors qu'en février 2023, il emploie le narratif du complot pour changer la composition démographique de la Tunisie et l'identité des Tunisiens. En 2020, il n'y avait pas le grand nombre d'immigrés subsahariens qu'il y a aujourd'hui et le Président parlait plutôt de l'émigration clandestine des Tunisiens, donc il n'y avait pas de pression populaire pour bloquer ces flux. La seule pression venait de l'UE « *Notre position était claire, au lieu de nous fournir des patrouilles, il faut coopérer pour combattre les causes de la migration. En effet, les pays européens et notamment l'Italie étaient compréhensifs* ». Le peuple tunisien n'étant pas empressé pour arrêter l'émigration clandestine, et puisque la pression de l'UE ne menaçait pas vraiment la stabilité politique du régime, l'invention ou l'adoption du narratif du complot n'était pas nécessaire. En 2023, l'arrivée des grands nombres des immigrés subsahariens s'est accompagnée d'une pression populaire et médiatique qui a fait que le Président, -chef suprême des forces armées et seul responsable dans un régime présidentiel instauré dans un pays où la personnalisation du pouvoir politique règne-, choisit d'encadrer la question de l'immigration

⁹³ Visite du Président de la République à Sfax, 2023,

<https://www.facebook.com/watch/?v=1381490775751245&rdid=16AdhP8jV5hdYCMw>.

⁹⁴ Le ministre de l'intérieur Kamel Fekih résume la question des immigrés à Sfax, 2023, sc. 3 :50,

https://www.youtube.com/watch?v=hqHVi_hPQ60.

⁹⁵ Présidence de la République, « La migration clandestine sujet de la visite du Président à Sfax et à Mehdiya », sc. 7:56.

clandestine dans un contexte de complot. Certes, ce narratif est simpliste, mais il intègre la question de l'immigration des Subsahariens en Tunisie dans une complexité qui pourrait ménager le Président d'assumer la responsabilité totale sur cette question. L'exagération du Président lorsqu'il évoque le terme et le champ de la guerre, quand il cite que des acteurs locaux et des réseaux internationaux participent à ce complot et insiste sur les sommes d'argent déployées par les complotistes, tous ces éléments représentent la question comme un défi qui dépasse la Tunisie et la capacité de l'État. Par conséquent, il n'y a pas à chercher à blâmer le Président, qui se bat seul contre tous. La stratégie « cover your ass », selon les termes de Ian Lustick⁹⁶, sert au Président pour se couvrir et mobiliser le peuple derrière le régime surtout qu'il avait l'intention de se faire réélire, d'ailleurs il s'est présenté candidat pour un deuxième mandat le 19 Juillet 2024.

Enfin, Murray Edelman argumente que la migration permet aux politiciens d'ignorer d'autres problèmes structurels et de les transformer⁹⁷. Ceci s'avère vrai dans le cas tunisien lorsqu'on constate que les discours du président Kais Saïed étaient délivrés alors que le pays connaît un taux d'inflation record⁹⁸ (9,1%) et que les négociations avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour l'octroi d'un prêt ont échoué. La hausse des prix et la pénurie de plusieurs produits alimentaires ont généré un mécontentement des classes populaires et le Président a parié sur la théorie du complot pour désigner les spéculateurs⁹⁹ comme responsables de ces défaillances. Les immigrés subsahariens sont venus s'ajouter à la liste des boucs émissaires à blâmer pour tous les maux en Tunisie. Pour des mois la question des immigrés subsahariens avait pris de l'ampleur jusqu'au point que personne ne parlait plus des problèmes structurels et de l'échec des négociations avec le FMI.

À la fin de cette partie, nous concluons que la gestion de l'immigration des Subsahariens en Tunisie peut être traitée à travers le prisme de la gouvernementalité¹⁰⁰ par l'inquiétude que le président Kais Saïed opère d'ores et déjà sur d'autres questions. Il gouverne en exagérant le caractère de menace qu'il attribue à un ennemi pour se présenter comme le sauveur durant une « *situation anormale* » qu'il désigne. Il emploie un répertoire sémantique qui résonne en convergence avec les inquiétudes

⁹⁶ Ian Lustick et al., « Are We Trapped in the War on Terror? », *Middle East Policy* 13 (1 décembre 2006): 1-27, <https://doi.org/10.1111/j.1475-4967.2006.00267.x>.

⁹⁷ Murray Jacob Edelman, *Constructing the Political Spectacle* (University of Chicago Press, 1988).

⁹⁸ Institut National de la Statistique (INS), « Indice des prix à la consommation, Juillet 2023 », 2023, <https://ins.tn/publication/indice-des-prix-la-consommation-juillet-2023>.

⁹⁹ AfricaNews, « Tunisie : Kaïs Saïed “en guerre” contre les spéculateurs alimentaires », 9 mars 2022, <https://fr.africanews.com/2022/03/09/tunisie-kais-saied-en-guerre-contre-les-speculateurs-alimentaires/>.

¹⁰⁰ Bigo, « Sécurité et immigration ».

de la population pour les inciter et venir réassurer¹⁰¹ le peuple en rappelant que « *l'État est là pour le peuple*¹⁰² » pour gérer la crise et que « *le Président assure la continuité de l'État*¹⁰³ ». Pour ce faire, il recourt au mythe du complot qui lui permet d'échapper aux blâmes et de justifier l'acquisition de nouvelles ressources. *Les hommes politiques croient en leurs mythes même s'ils en sont les initiateurs. En partie parce que le mythe est la manière dont ils encadrent la vie politique, il constitue le pilier fondamental de leur existence dans la sphère politique*, présume Paul Veyne¹⁰⁴. Le mythe représente pour Kais Saïed la seule manière de donner une simple explication des phénomènes au peuple et donc de préserver une maîtrise sur les situations complexes. La sécuritisation de l'immigration par Kais Saïed est donc une sécuritisation pour maintenir son contrôle de l'État¹⁰⁵. Mais comme nous allons voir au troisième chapitre, cette sécuritisation, bien qu'elle ait permis à l'appareil sécuritaire de reproduire et renouveler ses modes opératoires, a échappé au contrôle de l'État après les réactions populaires qui ont suivi le discours du 21 février 2023.

1.2 Le Parti Nationaliste Tunisien

1.2.1 La Représentation des Immigrés Comme Menace Existentielle et Économique

Le 26 Novembre 2022, trois mois avant le discours du président de la République prononcé le 21 février 2023, ce dernier a reçu un rapport élaboré par le Parti Nationaliste Tunisien intitulé « Le projet de peuplement des Ijasiyins et l'éradication de la Tunisie¹⁰⁶ ». Dès l'intitulé de ce rapport, nous comprenons que ce parti ramène la question de la migration des Subsahariens en Tunisie à une autre dimension, celle de la sécurité de la Nation. Pour ses membres, il ne s'agit pas d'une menace à l'identité des Tunisiens mais d'une colonisation subsaharienne de la Tunisie qui met en péril l'existence même de la Nation. Les acteurs de cette colonisation sont les Ijasiyins, un acronyme qu'ils

¹⁰¹ Didier Bigo, « To Reassure, and Protect, After September 11 », novembre 2001, <https://items.ssrc.org/after-september-11/to-reassure-and-protect-after-september-11/>.

¹⁰² Présidence de la République, « La visite du Président à Jebeniana et à El-Amra », 13 juillet 2024, sc. 1 :21, <https://www.facebook.com/Presidence.tn/videos/1231851581319703>.

¹⁰³ Présidence de la République, « Le Président de la République parle avec les citoyens à l'Avenue Habib Bourguiba », 21 février 2021, <https://www.facebook.com/Presidence.tn/videos/210898830783656>.

¹⁰⁴ Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes?: essai sur l'imagination constituante* (Editions du Seuil, 1983).

¹⁰⁵ Juha A. Vuori, « Illocutionary Logic and Strands of Securitization: Applying the Theory of Securitization to the Study of Non-Democratic Political Orders », *European Journal of International Relations* 14, n° 1 (2008): 65-99, <https://doi.org/10.1177/1354066107087767>.

¹⁰⁶ Le Parti Nationaliste Tunisien, « Le projet de peuplement des Ijasiyins et l'éradication de la Tunisie », 3 février 2023, <https://url1.io/PFsPo>

ont inventé des initiales arabes de l’Afriquia Janoub Al-Sahra (l’Afrique subsaharienne) pour stigmatiser les Subsahariens dans une catégorie de nouveaux colons. Le rapport commence par un postulat qui dit que la Tunisie peut connaître le même sort que la Palestine et se trouver colonisée par un État qui s’appellera Ijsaël (en référence à Israël). Il fait le lien avec la création de l’État d’Israël en insistant sur les conditions qui l’ont permis. Ces conditions incluent, précise-t-il, le soutien des pays européens, la présence d’une doctrine politique de colonisation et la complicité des acteurs locaux, ce qu’il juge semblable à ce qui existe en Tunisie avec la complicité des organisations civiles, la pression de l’UE pour installer les Ijasiyins en Tunisie, et la présence de l’Afrocentrisme, une doctrine qui ressemble au Sionisme selon le rapport. Le plan d’actions proposé par le parti au président consiste à *expulser les Ijasiyins ; à bannir tous les traités et les accords internationaux qui obligent la Tunisie à accueillir les immigrés clandestins sous prétexte de protéger les réfugiés ; à fouiller et surveiller les usines et les restaurants et tout endroit où travaillent les Ijasiyins ; à interdire aux propriétaires de louer aux Ijasiyins en illégalité ; et à introduire une autorisation sécuritaire pour toute location aux étrangers*¹⁰⁷.

Ce programme d’actions est introduit à la fin du rapport après une présentation du rôle des *complices locaux* et de la doctrine afrocentrique. Ce rapport est envoyé au président et mis sur la page web du parti. En plus il a été débattu dans les chaînes de télévision¹⁰⁸ et dans des vidéos produites en arabe tunisien et diffusées sur les réseaux sociaux¹⁰⁹.

En faisant cette argumentation et cette comparaison avec Israël, le parti exploite une cause imprégnée dans la mémoire collective des Tunisiens pour influencer leurs perceptions sur les Subsahariens. Hormis qu’en Tunisie la cause palestinienne figure dans les programmes d’enseignement dès le collège, il y a un fort attachement des Tunisiens à cette question qu’ils adoptent comme cause religieuse et nationale. Le parti s’en sert de ce fait pour dire que la palestinisation de la Tunisie est déjà en cours. Ses membres répètent dans les vidéos et dans les communiqués des expressions comme « *agressions ijsaéliennes*¹¹⁰ » et « *peuplement ijsaélien* » en référence aux termes largement utilisés dans les médias arabes et tunisiens pour décrire le conflit au Proche Orient. Ils évoquent aussi

¹⁰⁷ Le Parti Nationaliste Tunisien.

¹⁰⁸ *Campagne des Tunisiens contre le peuplement Ijasiyin*, 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=bcW-KjG7GXI>.

¹⁰⁹ Ces vidéos sont consultables sur la page Facebook du Parti: <https://www.facebook.com/profile.php?id=100090437133218>

¹¹⁰ *Zarzis, L’Allemagne et la solution finale contre le peuplement Ijasiyin*, 2024, sc. 0 :10, <https://www.youtube.com/watch?v=cPqi7ZhqiNk>.

les termes d'*invasion*¹¹¹, d'*organisations armées*, et de *groupes d'auto-défenses* pour élaborer un scénario où les *colons ijsaéliens créent un État dans l'État tunisien*¹¹².

Ce discours alarmiste se base aussi sur l'histoire de la Tunisie, on peut lire dans leur Vision Nationaliste de l'Identité tunisienne « *Depuis 1000 ans, la Tunisie a été envahie de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud et nous avons subi tout genre de violation et de soumission*¹¹³ » et dans la déclaration fondatrice du parti, ils citent « *L'objectif du parti est de rendre la Tunisie un État fort dans tous les sens du terme. La force militaire permet de lutter contre n'importe quelle puissance étrangère et de gagner contre toute puissance hostile, elle nous permet de nous défendre*¹¹⁴ ». Pour les fidèles du Parti Nationaliste, il faut se mobiliser contre les nouveaux colons qui viennent du Sud du pays et se prémunir contre une nouvelle invasion. Ce développement du champ lexical de la colonisation a représenté les Subsahariens comme étant un danger militaire qui peut éradiquer la Tunisie et s'est résulté dans l'adhésion de certains à des logiques de réactions armées ce qui explique de tels commentaires que nous pouvons lire sur la page web du Parti « *Je veux faire mon devoir national contre la question des Ijasiyins* » « *Il s'agit d'une campagne d'extermination contre la Tunisie et son peuple, un plan pour armer les Ijasiyins et plonger le pays dans une guerre* »¹¹⁵. De tels commentaires témoignent de l'adhésion de certains individus au narratif propagé par le parti et même à l'emploi de l'acronyme qu'il a inventé.

Le discours du parti se focalise sur la sécurité existentielle de la société et sur la sécurité militaire de l'État plutôt que sur la sécurité sociétale identitaire, ainsi l'un de ses membres dit « *Il y'a une question extrêmement dangereuse que nous devons discuter, c'est la question de l'existence de la Nation tunisienne, c'est la souveraineté et le droit de la Nation tunisienne à exister et à s'autodéterminer* »¹¹⁶.

¹¹¹ Le Parti Nationaliste Tunisien, « Communiqué: La décision gouvernementale d'expulser les Ijasiyins, un pas positif qui doit être suivi par des mesures plus radicales », 24 décembre 2022, <https://www.tnp.tn/البيان-قرار-الحكومة-بتر-حيل-بعض-الأجبيين/>.

¹¹² *Le piège de la régularisation des séjours*, 2023, <https://www.facebook.com/watch/?ref=saved&v=884516419450383>.

¹¹³ Le Parti Nationaliste Tunisien, « La vision nationaliste de l'Identité Tunisienne », 26 octobre 2020, <https://www.tnp.tn/الرؤية-القومية-للهوية-التونسية-الوطنية>.

¹¹⁴ Le Parti Nationaliste Tunisien, « La déclaration fondatrice du Parti Nationaliste Tunisien », 4 juin 2019, <https://www.tnp.tn/البيان-التأسيسي-للحزب-القومي-التونسي>.

¹¹⁵ Vous pouvez voir les commentaires mentionnés sur la page de la note suivante: Le Parti Nationaliste Tunisien, « Note de soutien aux décisions du Président de la République contre le peuplement Ijasiyins », 21 février 2023, <https://www.tnp.tn/بيان-مساندة-الحزب-القومي-التونسي-لقرار>.

¹¹⁶ *Le piège de la régularisation des séjours*, sc. 6 :30.

Pour mieux comprendre ce postulat et pour saisir ce que le parti entend par Nation, il faut réexaminer sa déclaration fondatrice et ses rapports publiés depuis 2019.

« La vision du Parti Nationaliste du concept de Nation va au-delà des similarités collectives superficielles génétiques, linguistiques, religieuses et culturelles. Elle considère plutôt la véritable essence de la nation primitive, axée sur l'unité et la solidarité, et donc la capacité d'agir, de réaliser la volonté générale et de contrôler l'espace naturel. (...) Les éléments identitaires (langue, couleur, religion, traditions...) n'ont pas de sens si nous sommes impuissants, soumis et exploités (...) la vie même n'a pas de sens si nous ne connaissons pas la grandeur, la gloire, la souveraineté et l'auto-suffisance (...) la vie n'a pas de sens sans un but ultime et sans grands sacrifices¹¹⁷ »

« L'esprit actuel de la nation tunisienne souffre d'oisiveté, d'indifférence et d'insouciance, et rejette l'ambition, le risque et l'aventure, la discipline, la rigueur, le djihad, le sérieux, le sacrifice et le défi (...) la Nation tunisienne souffre d'une grave crise spirituelle à cause d'une fausse conscience qui tente de l'enterrer dans des projets d'unification illusoire arabes, islamiques et amazighs¹¹⁸».

Dans son Introduction à l'Identité tunisienne¹¹⁹, le parti argumente que ce n'est pas important que la religion des Tunisiens soit l'Islam, le christianisme ou le judaïsme ou autres, ce qui importe, c'est de sélectionner l'interprétation d'une religion qui va servir le but ultime d'achever la puissance de la Nation. Il met en avant qu'à la place de l'Islam de l'impuissance et des formalités rituelles, il faut opter pour l'Islam de djihad victorieux comme *« religion de puissance, de sacrifice et de martyrs sacrifiés pour le bien des valeurs supérieures auxquelles les Tunisiens doivent croire »*. En ce qui concerne la langue, il préfère par pragmatisme l'arabe tunisien puisqu'il représente la langue que tous les Tunisiens comprennent. Quant aux origines des Tunisiens (Carthaginoises, Romaines, Amazighs etc.), ceci est une question *absurde* selon le Parti Nationaliste. Il faut se référer aux Tunisiens uniquement comme tels et se concentrer sur leur avenir au lieu de chercher leurs origines¹²⁰. À cela s'ajoute que le parti se définit comme *étant un mouvement spirituel politique qui croit à la Nation tunisienne et*

¹¹⁷ Le Parti Nationaliste Tunisien, « La vision nationaliste de l'Identité Tunisienne ».

¹¹⁸ Le Parti Nationaliste Tunisien, « Les conceptions préalables du Nationalisme Tunisien », 18 octobre 2020, <https://www.tnp.tn/المفاهيم-الأولية-للقومية-التونسية-ال/>.

¹¹⁹ Le Parti Nationaliste Tunisien, « Introduction au Nationalisme Tunisien », 12 octobre 2020, <https://www.tnp.tn/-مدخل-بسيط-للقومية-التونسية/>.

¹²⁰ Nous nous basons sur ces textes pour réfuter la classification du Parti nationaliste tunisien parmi les mouvements passésistes. Pour un exemple d'une telle analyse, voir :Ahmed Nadhif, « Fuir vers le passé: Le Climat Populiste et La Résurgence de l'isolationnisme En Tunisie », *Legal Agenda* (blog), 11 août 2023, <https://legal-agenda.com/-الفرع-الى-الماضي-المناخ-الشعبي-وانب/>.

qui lutte pour la création de l'État-Nation tunisien et qu'il se fixe comme objectif le développement de sa puissance et, en premier lieu, sa puissance militaire.

De ce qui précède, il devient évident que le Parti Nationaliste Tunisien fait une abstraction de la Tunisie de ses origines historiques et de ses composants culturels et identitaires pour créer un narratif de l'établissement d'un *esprit tunisien* orienté vers l'avenir et caractérisé par la *puissance*, la *gloire*, la *discipline*, la *force* et d'autres qualifications qui démontrent le prisme militaire qui prime dans la pensée de ce parti. Les rapports, les déclarations et les communiqués du parti reflètent un projet totalitaire où les individus se dissolvent avec leurs identités dans l'État-Nation tunisien pour développer sa puissance et faire face aux dangers. Ainsi, le président du parti précise en parlant de la posture à prendre contre les Ijasiyins « *Ce n'est pas une lutte de partis ou d'associations, c'est une bataille pour la Nation, tous les partis, toutes les associations, tous les médias et tout le peuple doivent y participer, tous derrière l'État* »¹²¹.

Dans ce contexte, les Subsahariens sont décrits comme menace à la puissance de l'État, surtout ceux qui sont en situation irrégulière et qui veulent régulariser leur séjour « *Ne vous cassez pas trop la tête, la régularisation de séjour veut dire des autorisations de travail, ceci veut dire accès à la sécurité sociale, ça veut dire aussi le droit d'acheter les terres et de créer des habitations, et donc l'organisation des mouvements armés. C'est bien ce qui s'est passé en Palestine. Ils veulent passer tout cela sous des prétextes humanitaires, mais en effet, c'est une menace à l'existence de la Nation tunisienne*¹²²»

En outre, le Parti Nationaliste introduit une dimension qui n'était pas encore publicisée dans les discours officiels, et ce, lorsqu'il évoque le droit à la sécurité sociale dont peuvent bénéficier les immigrés subsahariens s'ils auront le droit de travailler en Tunisie. Les avantages de l'État providentiel (*Welfare State*) sont pensés comme des privilèges dont seuls les Tunisiens doivent bénéficier, sinon l'intégration des immigrés dans ce système risque d'affaiblir les ressources de l'État. Ceci rappelle l'un des points répandus dans les discours de l'extrême droite¹²³ en Europe et l'idée de la Préférence Nationale. Bien que l'État tunisien limitât les droits accordés aux immigrés subsahariens, comme nous allons le détailler plus loin dans notre étude, l'emploi de ces logiques dans les discours médiatisés ne figurait pas parmi les arguments des acteurs étatiques et ce n'est que récemment que le facteur

¹²¹ *Le piège de la régularisation des séjours*, sc. 14 :05.

¹²² Le Parti Nationaliste Tunisien, « Introduction au Nationalisme Tunisien », sc. 5:46.

¹²³ Le Parti Tunisien se dit extrémiste dans sa déclaration fondatrice : « *nous ne nions pas l'extrémisme et ne le rejetons pas, mais nous le respectons parce qu'il s'agit d'une preuve d'honnêteté.* »

Ce parti a été officiellement créé en décembre 2018¹²⁶, mais depuis, il n'a jamais eu un soutien populaire lui permettant d'accéder au parlement ni aux élections de 2019 ni à celles de 2022. Pourtant, le parti précise dans sa déclaration fondatrice qu'il envisage d'accéder au pouvoir pour avoir les moyens d'appliquer son objectif de rendre à la Tunisie sa grandeur. Pour ce faire, la déclaration évoque que le parti, n'ayant pas une base électorale, continuera à diffuser sa théorie du Nationalisme tunisien dans le but de gagner en popularité et de garantir l'adhésion des Tunisiens à ses théories pour pouvoir gouverner une fois élu¹²⁷. Les membres du parti insistent sur le fait qu'ils ne sont pas pressés et qu'ils prennent le temps nécessaire pour faire cette ingénierie sociale et former les membres du parti pour participer aux élections. Il est utile de souligner aussi leur volonté affichée d'exercer le pouvoir de là où ils se trouvent et de tirer profit de leur pouvoir pour établir leur programme. À la lumière de ces constats, nous comprenons que la sécuritisation de l'immigration des Subsahariens en Tunisie ne s'aligne pas seulement aux dogmes du parti, mais aussi à ses intérêts politiques.

D'abord, le sujet de l'immigration des Subsahariens en Tunisie permet au parti de gagner en popularité tout en prouvant ses thèses sur la faiblesse actuelle de la Nation et de la nécessité de développer la puissance militaire de l'État. Après sa création en 2018 et avant l'évolution des flux des immigrés en Tunisie, les campagnes menées par le Parti se focalisaient principalement sur la souveraineté financière¹²⁸ de la Tunisie, mais il suffit de consulter les vidéos mises sur sa page YouTube¹²⁹ pour constater qu'ils n'y'avait que quelques dizaines de personnes qui suivaient ses activités. Par contre, le nombre des vues enregistrées sur sa première vidéo qui traite de l'immigration des Subsahariens et qui a été publiée en décembre 2021 s'est élevé à 3300 vues¹³⁰. Une deuxième vidéo mise en ligne au même mois a été regardée 18 000 fois¹³¹ et en août 2022, l'une des vidéos du parti sur le danger de l'afrocentrisme en Tunisie a enregistré 33 200 vues¹³². Le sujet de l'immigration a permis au Parti Nationaliste Tunisien de passer d'un mouvement sans public à un acteur influent. Il va de soi que le Parti se consacre totalement à cette question si elle lui permet de développer la base

¹²⁶ Najla Ben Salah, « Le Parti nationaliste tunisien, est-il légal ? », *Nawaat* (blog), 8 mars 2023, <https://nawaat.org/2023/03/08/le-parti-nationaliste-tunisien-est-il-legal/>.

¹²⁷ Le Parti Nationaliste Tunisien, « La déclaration fondatrice du Parti Nationaliste Tunisien ».

¹²⁸ Le Parti Nationaliste Tunisien, « Campagne de la souveraineté financière pour libérer la banque centrale », 20 juillet 2019, <https://www.tnp.tn/ac/>.

¹²⁹ *Manifestation pour libérer la banque centrale de la direction Européenne*, 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=OF6JetzRCiI>.

¹³⁰ *L'invasion des migrants Subsahariens en Tunisie*, 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=e2m49EixTus>.

¹³¹ *La Tunisie sous le danger du peuplement Africain*, 2021, https://www.youtube.com/watch?v=PQtA_xPPFLk.

¹³² *La vérité cachée de la présence des Ijasiyins en Tunisie*, 2022, https://www.youtube.com/watch?v=OdZBU_17Jro.

populaire qu'elle lui manquait pour participer à la vie politique. Alors qu'avant 2023 le Parti traitait d'autres sujets tels que la souveraineté financière, les ressources naturelles et les dangers des partenariats avec l'Europe, son activité s'est limitée depuis à diaboliser les immigrés subsahariens et tous ceux qui les aident. Les dogmes nationalistes et l'incompétence des membres de ce parti pour parler des autres dimensions du phénomène de l'immigration clandestine ont fait qu'ils l'intègrent dans un narratif de complot, surtout que ceci permet d'exploiter les préoccupations et la peur de certaines catégories de la société tunisienne.

Outre le soutien populaire, le mouvement nationaliste cherche à s'allier au régime de Kais Saïed pour exercer de l'influence politique même sans occuper de poste au sein de son administration. Dans ce sens, nous rappelons que Sofien Ben Sghaier, le président du parti, a confirmé faire partie des membres de la campagne électorale du Président tunisien en 2019¹³³. Cela explique la résonance des activités du parti en convergence avec les slogans répétés par Kais Saïed. Comme le président de la République, le Parti Nationaliste Tunisien a appelé à l'annulation de l'immunité parlementaire, à l'autonomie financière, au rejet de l'ingérence étrangère, sans oublier leur hostilité aux organisations de la société civile. Au sujet de l'immigration, nous pouvons citer la note de soutien adressée au gouvernement après l'évacuation des immigrés d'un campus sportif à la Marsa le 23 décembre 2022¹³⁴, ou la note de soutien au président de la République après son discours le 21 février 2023¹³⁵. La participation à la mise sur l'agenda politique de la question des immigrés qui a précédé ces notes donne au parti une légitimité qu'il n'avait pas¹³⁶. Une légitimité auprès de l'État qui a été renforcée depuis l'adoption par le Président de certains éléments du discours du mouvement nationaliste, et une légitimité auprès d'une certaine catégorie du peuple depuis la focalisation du parti sur la théorisation de la question migratoire alors que personne d'autre ne proposait une telle explication.

De son côté, le régime de Kais Saïed ne s'est pas prononcé sur son lien avec ce parti. Seul, le ministre des Affaires étrangères a discuté de ce parti, et ce, en réponse à une question posée lors d'une conférence de presse « *En ce qui concerne le parti que vous avez mentionné, il n'existe pas légalement, je ne sais pas... Qu'est-ce qu'on aurait dit si on avait bâillonné un parti ? on aurait parlé de liberté*

¹³³ Najla Ben Salah, « Tunisian Nationalist Party: Government-Authorized Racism », *Nawaat* (blog), 4 mars 2023, <https://nawaat.org/2023/03/04/tunisian-nationalist-party-government-authorized-racism/>.

¹³⁴ Le Parti Nationaliste Tunisien, « Communiqué : La décision gouvernementale d'expulser les Ijasiyins, un pas positif qui doit être suivi par des mesures plus radicales ».

¹³⁵ Le Parti Nationaliste Tunisien, « Note de soutien aux décisions du Président de la République contre le peuplement Ijasiyins ».

¹³⁶ Bourbeau, *The Securitization of Migration*, 44.

d'expression qui est bafouée, etc. ». Il s'avère que soit le Ministre ignore que ce parti est légalement actif en Tunisie soit il opte pour le déni. De plus, il défend l'activité du parti sous prétexte de défense de la liberté d'expression alors qu'il représente un régime qui a dissout le parlement et a aboli le système partisan, sans oublier les vagues d'arrestations de figures politiques, de membres d'associations et de journalistes. La réponse du Ministre, et le silence du président et des chefs de gouvernement quant aux activités de ce parti témoignent du fait que l'État lui accorde la liberté de mener ses campagnes en conformité avec le discours du Président pendant que plusieurs organisations ont porté plainte contre ce parti sans aucun résultat. Pourtant, le parquet public se mobilise rapidement contre les voix opposées au narratif du Président y compris dans la question des immigrés subsahariens. Que ce soit prémédité ou non, la répression des critiques et l'indifférence face aux propos du Parti Nationaliste ne peut que renforcer l'hégémonie discursive que le régime maintient. Le Parti en question profite de ce cadre pour exercer son influence, sinon il aurait été poursuivi pour incitation à la haine selon les dispositions de la loi 50 contre la discrimination raciale votée en 2018¹³⁷. Il nous devient clair que ce Parti a réussi à avoir l'impact qu'il cherchait lorsqu'on écoute le président du Mouvement du 25 juillet appartenant à Kais Saïed se référer à ses vidéos dans un entretien le 16 février 2023 pour argumenter que l'arrivée des immigrés subsahariens s'intègre dans un complot pour coloniser la Tunisie « *Nous avons regardé des vidéos qui démontrent que ces gens-là (les Subsahariens) parlent de leur droit de s'approprier des terres tunisiennes. Ils disent que la Tunisie leur appartient et que nous, les Arabes et les Musulmans, les avons chassés. Pour eux, c'est le temps pour qu'ils récupèrent leur terre. Maintenant, il faut que nous informions le Président de la République et les autorités concernées pour qu'ils prennent des solutions radicales*¹³⁸ ». La réponse du Président n'a pas tardé, le 21 février 2023, il a appelé les autorités sécuritaires à prendre des mesures urgentes.

Conclusion du premier chapitre

Dans cette partie, nous avons démontré ce que représente la sécuritisation de l'arrivée des immigrés subsahariens en Tunisie pour le projet politique du Parti Nationaliste Tunisien et comment la permissivité du régime avec ce mouvement lui permet de procéder dans ses objectifs. Nous avons

¹³⁷ JORT, « Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale », 26 octobre 2018, <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-organique-n-2018-50-du-23-octobre-2018-relative-a-lelimination-de-toutes-les-formes-de-discrimination-raciale/>.

¹³⁸ Bila-Kinaa, *Des réalités incontestables sur le peuplement d'un million d'Africains Subsahariens en Tunisie*, 2023, sc. 3 :50, <https://www.youtube.com/watch?v=l94YlcLmqgU>.

mis en exergue les spécificités du narratif de ce Parti par rapport au discours du Président, notamment en soulignant comment ce parti traite de la question de l'immigration sous le prisme de la sécurité existentielle et militaire de « l'État-Nation » et comment il représente l'immigration comme source d'appauvrissement du système économique. La communication de ce parti a consisté à simplifier l'accessibilité de ces catégories populaires à ses postulats en instrumentalisant la familiarité des Tunisiens avec la cause palestinienne et en employant le dialecte tunisien dans la rédaction des rapports et communiqués. L'emploi du narratif du complot par le président durant son premier discours sur les immigrés subsahariens ainsi que l'adoption de certains éléments du rapport du Parti Nationaliste révèle l'intérêt à étudier le rôle de ce parti comme étant un entrepreneur de cause influent en Tunisie. Le projet de militarisation de la société promu par ce parti et le projet populiste de Kais Saïed ont fini par renforcer la sécuritisation de la migration en Tunisie qui dépend aussi des contraintes du contexte international et des préoccupations populaire

02 | LES CONTRAINTES INTERNATIONALES ET LOCALES

Les discours des acteurs sécurisateurs n'auraient pas eu d'effet sans la présence des facteurs qui relèvent du contexte national dont nous allons traiter la médiatisation négative et les logiques discriminatoires avant de s'intéresser à la diffusion des préoccupations populaires et discours alarmistes par les acteurs actifs sur les réseaux sociaux. Avant de s'attaquer à ces dimensions, nous allons d'abord analyser l'influence de la politique européenne d'externalisation de frontières sur l'adoption de la Tunisie d'une approche sécuritaire dans sa gestion des flux de migration et comment les attitudes face à cette politique au sein de l'État, des parlements et des organisations de la société civile finissent par fabriquer¹³⁹ l'illégalité des migrants en Tunisie.

2.1 Le Contexte International

2.1.1 La Position de la Tunisie Face aux Politiques Européennes

Le positionnement géographique de la Tunisie a toujours fait d'elle l'un des pays de transit des migrants clandestins vers le continent européen. Au moment d'écrire cette recherche, la Tunisie est redescendue au deuxième rang des pays de transit des migrants clandestins vers l'Europe, mais en 2023, elle était la première loin devant la Libye, avec 93 000 de migrants arrivant en Europe depuis

¹³⁹ Vincent Geisser, « Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique », *Migrations Societe* 177, n° 3 (27 septembre 2019): 13.

ses côtes¹⁴⁰. Ce fait explique pourquoi la Tunisie est considérablement prise en compte dans les politiques européennes d'externalisation des frontières. Cette politique a été pensée depuis le début des années 2000 dans le cadre de la « dimension extérieure de l'asile et de l'immigration¹⁴¹ », le terme utilisé durant ces années par le Conseil européen. Elle repose sur la mobilisation des partenaires de l'UE dans la gestion des flux migratoires, et ce, en renforçant d'une part le contrôle des frontières et les accords de réadmission des migrants, et d'autre part en créant un système de gestion des demandes d'asile dans les pays tiers sûrs. Par pays tiers sûr, l'UE désigne tout pays qui a ratifié la convention de Genève relative au statut des réfugiés et qui respecte ses dispositions¹⁴². Un pays ne peut être considéré comme un pays sûr que s'il met en place une procédure d'asile garantie par une loi.

La participation de la Tunisie à cette politique s'est limitée depuis l'ère de Ben Ali à la répression des migrants clandestins et des réseaux de passeurs, tandis que les réadmissions des Tunisiens en situation irrégulière de l'Europe étaient rarement approuvées¹⁴³. Sous le régime de Ben Ali, les cadres du ministère de l'Intérieur ont développé un savoir-faire qui prime encore aujourd'hui sur sa gestion de la migration clandestine. En revanche, en 2011, l'État a perdu le contrôle sur lesdits brûleurs des frontières suite au bouleversement du régime et au chamboulement au sein du Ministère¹⁴⁴. Durant les années qui ont suivi la révolution, l'affaiblissement de l'appareil sécuritaire de l'État s'est manifesté dans la récurrence des attentats terroristes et des assassinats, en plus de la porosité des frontières terrestres et maritimes. En outre, les gouvernements qui se sont succédé avaient comme objectifs l'instauration d'un nouveau système politique et d'un plan de développement qui répondent aux aspirations des jeunes après la révolution, mais les tensions entre les islamistes et les forces qui se considèrent progressistes ont fait que la constitution ne soit votée qu'après trois ans par l'Assemblée Nationale Constituante.

¹⁴⁰ Benoît Delmas, « Tunis, capitale de la migration illégale », consulté le 2 août 2024, https://www.lepoint.fr/afrique/tunis-capitale-de-la-migration-illegale-07-04-2024-2557015_3826.php.

¹⁴¹ Parlement Européen, « Analyse de la dimension externe des politiques d'asile et d'immigration de l'Union Européenne - synthèse et recommandations pour le Parlement européen », 8 juin 2016, [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EXPO-DROI_ET\(2006\)374366](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EXPO-DROI_ET(2006)374366).

¹⁴² Journal Officiel de l'Union Européenne, « Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale », 26 juin 2013.

¹⁴³ Cassarino, « Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters ».

¹⁴⁴ Dini et Giusa, *Externalising Migration Governance Through Civil Society*.

Dans ces conditions, la question migratoire ne figurait pas parmi les priorités des gouvernements successifs, et l'UE avait opté pour d'autres acteurs pour essayer de freiner les flux de migration clandestine. Les organisations non-gouvernementales ont représenté un partenaire vital dans ce cadre. Le *Zeitgeist* postrévolutionnaire a imposé ces organisations de la société civile comme composante de la transition démocratique, dont la présence fait preuve à la fois de l'inclusion du peuple dans cette transition et de la maturité de la vie politique en Tunisie. Ces ONG se sont multipliées profitant de cette tendance à responsabiliser les corps de la société civile et à les inclure dans les processus décisionnels¹⁴⁵, y compris dans les questions migratoires. Ainsi, plusieurs organisations ont mené des campagnes de plaidoyer en faveur des droits des demandeurs d'asile et d'autres étaient actives dans l'aide aux réfugiés en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Migration et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en Tunisie.

Les activités de ces organisations à l'instar de l'organisation Terre d'Asile ont été critiquées sur la base qu'elles se focalisent sur l'immigration et l'asile sans que ces associations clarifient leur position sur la politique européenne de l'externalisation des frontières et aussi sur la base de leurs financements provenant de l'UE. Ces critiques provenaient même d'autres organismes concernés par les droits des réfugiés et des migrants en Tunisie. Un directeur de l'un de ces organismes nous a confié lors d'un entretien que son organisation a participé à la campagne de plaidoyer pour l'instauration d'une procédure d'asile en Tunisie, mais qu'elle s'est retirée dès qu'elle a compris que les autres organisations avaient d'autres intentions derrière cette campagne¹⁴⁶. Il nous a aussi avoué avoir su après des enquêtes avec des migrants que l'activité de ces organisations consistait à les convaincre de ne pas émigrer. Les Tunisiens déportés de l'Europe ou qui ont échoué à traverser les frontières sont incités à se réinstaller et à concevoir une carrière en Tunisie, et les subsahariens sont aidés dans les procédures de retour volontaire après le refus de leurs demandes d'asile par l'UNHCR.

L'externalisation de la gestion des frontières européennes s'est ainsi passée de la sollicitation du régime autoritaire de Ben Ali à une logique qui relève plutôt de la gouvernementalité¹⁴⁷, c'est-à-dire exploiter les programmes de *capacity-building* des ONG dans un cadre de responsabilisation des individus et leur inclusion dans la prise de décision, pour orienter et laisser faire la société civile ce

¹⁴⁵ Grégoire Chamayou, « Responsabiliser », in *La société ingouvernable*, Hors collection (Paris: La Fabrique Éditions, 2018), 190-200, <https://www.cairn.info/la-societe-ingouvernable--9782358721691-p-190.htm>.

¹⁴⁶ Entretien avec un directeur d'une organisation, 14 juillet 2024.

¹⁴⁷ Laurent Jeanpierre, « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? », *Sociologie et sociétés* 38, n° 2 (2006): 87-111, <https://doi.org/10.7202/016374ar>.

que les États européens ne peuvent pas imposer eux-mêmes. Néanmoins, cette approche n'a pas ramené des résultats significatifs puisque les flux de migration clandestine ont continué à s'accroître et les pays européens sont revenus aux pratiques classiques d'intimidation des régimes en place pour les inciter à coopérer dans la gestion de ces flux et dans la résolution de la question des demandeurs d'asile. En février 2017, la chancelière allemande Angela Merkel a critiqué la non-coopération de la Tunisie pour expulser les Tunisiens en situation irrégulière présents en Allemagne après un attentat attribué à Anis Amri, un Tunisien que la Tunisie a refusé de réadmettre au pays en 2016¹⁴⁸. La chancelière a aussi affirmé que la Tunisie doit coopérer en mettant en place des camps de réfugiés, mais la réponse du Chef de gouvernement Youssef Chahed a été négative « *la Tunisie est une jeune démocratie, je ne pense pas que cela puisse marcher, et nous n'avons pas les capacités pour des camps de réfugiés. La solution doit être trouvée avec la Libye*¹⁴⁹ ». Cette réponse n'a pas empêché le Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Belge, Theo Franken de dire en septembre 2018 que « *l'UE doit fournir une offre plus élaborée à la Tunisie pour qu'elle accepte d'accueillir les migrants, comme cela a été fait à Monsieur Erdogan en Turquie*¹⁵⁰ ». En 2018, le Conseil européen a aussi proposé d'instaurer des centres régionaux de débarquement et le rapport de ses conclusions du 29 juin a présenté une carte introduisant la Tunisie comme l'un des pays où ces centres peuvent être établis pour accueillir les migrants interceptés et sauvés et traiter les demandes d'asile¹⁵¹. D'autres manœuvres ont eu lieu depuis, la France par exemple a annoncé en 2021 qu'elle réduit le nombre de visas accordés aux Tunisiens de 30 % par rapport à l'année passée, vu sa réticence pour délivrer les laissez-passer consulaires nécessaires pour les rapatriements¹⁵².

La pression des pays européens n'a pas abouti aux résultats attendus, mais elle a plutôt renforcé l'idée déjà présente qui dit que l'UE veut contenir les migrants dans les pays de la rive sud de la Méditerranée. C'est surtout cette idée qui explique pourquoi la Tunisie n'a pas établi jusqu'à ce jour une loi d'asile, et ce, malgré la rédaction de plusieurs versions de ce projet de loi qui reste enterré

¹⁴⁸ Cherif Rached, « Youssef Chahed : Pas de camps de migrants en Tunisie », Le courrier de l'atlas, 13 février 2017, <https://www.lecourrierdelatlas.com/allemande-tunisie-youssef-chahed-pas-de-camps-de-migrants-en-tunisie-7450/>.

¹⁴⁹ Rached.

¹⁵⁰ RTL, "La Tunisie doit accueillir les migrants, il n'y a pas d'autre solution", pour Theo Francken: l'argent pourra-t-il convaincre la Tunisie? », consulté le 30 juillet 2024, <https://www.rtl.be/actu/la-tunisie-doit-accueillir-les-migrants-il-ny-pas-dautre-solution-pour-theo/2018-09-30/article/149380>.

¹⁵¹ Conseil Européen, « MIGRATION : REGIONAL DISEMBARKATION ARRANGEMENTS », 18 juillet 2018, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_19_6503.

¹⁵² Catherine Chatignoux, « La France va réduire drastiquement le nombre de visas accordés aux pays du Maghreb | Les Echos », 28 septembre 2021, <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/la-france-reduit-drastiquement-le-nombre-de-visas-accordes-aux-pays-du-maghreb-1350030>.

depuis la révolution. Nous avons évoqué cette question avec un ancien ministre des Affaires étrangères et de la migration en Tunisie pour comprendre la position de la diplomatie tunisienne. « *C'est un faux débat lancé par les ONG, je ne crois pas aux complots, mais c'est un moyen de pression déployé par l'UE¹⁵³* » ainsi le Ministre qualifie le débat sur la loi d'asile en Tunisie. Lorsque nous l'avons interrogé sur les raisons qui rendent cette question un faux débat sa réponse a été la suivante « *La Tunisie n'est pas une terre d'asile, l'asile requiert qu'on accorde aux personnes qui bénéficient de ce statut une protection et ça engendre une responsabilité de l'État, la Tunisie n'en est pas capable d'assurer ça* » il ajoute « *même si on fait cette loi il n'y aura pas beaucoup de demandes. On a demandé une fois à un réfugié Libyen et il nous a dit qu'il préfère chercher l'asile aux États-Unis. En plus, la Tunisie a toujours accueilli les réfugiés, lorsque nous étions au pouvoir, nous avons bien accueilli les Libyens et les Syriens* ». À notre question sur le cas des personnes qui veulent quand même demander l'asile en Tunisie, il a répondu « *Peut-être que dans les prochaines années cette loi sera promulguée, je ne sais pas exactement les législations en Algérie et au Maroc, mais je pense que les deux n'ont pas de système d'asile aussi. Il faut faire la différence entre les demandeurs d'asile d'une part et les migrants qui fuient les conditions économiques de leurs pays de l'autre part, lorsque nous étions au pouvoir, l'UE nous a adressé plusieurs propositions pour accueillir des migrants clandestins mais nous avons refusé, d'abord parce que la Tunisie n'est pas responsable des conditions dans ces pays, et puis parce que seul un plan de développement de ces pays peut aider à réduire la migration clandestine.* »

Les réponses de l'ancien Ministre nous apportent trois éléments pour comprendre la position de la Tunisie. D'abord, il existe au sein de l'État tunisien, et pas seulement dans le régime de Kais Saied, une perception hostile à l'égard des ONG concernées par l'aide aux migrants. Nous avons compris durant l'entretien que la volonté de protéger les libertés et le contexte de la transition démocratique ont fait que les gouvernements passés ont laissé ces organisations exercer leurs activités sans jamais accepter les propositions relatives à la loi d'asile. Comme nous allons voir plus loin dans le troisième chapitre, avec le changement du régime depuis le 25 juillet 2021, cette perception envers les ONG s'est traduite dans la répression. Ensuite, nous comprenons que les régimes précédents pratiquaient une politique de déni en évitant toute implication dans une loi d'asile et en accordant la responsabilité totale à l'Europe même dans la gestion des flux migratoires. Lorsque nous avons demandé au Ministre

¹⁵³ Entretien avec un ancien Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, 15 juillet 2024.

son avis à propos du mémorandum d'entente conclu entre l'UE et la Tunisie le 16 juillet 2023¹⁵⁴, le Ministre a répondu « *l'UE nous a proposée un accord semblable et nous l'avons rejeté, je considère que le mémorandum conclu en 2023 témoigne d'une faiblesse de la diplomatie tunisienne actuelle car il est très vague, ses points ne sont pas clairs et on ne sait pas vraiment le rôle de la Tunisie* ». Enfin, les réponses du Ministre, et surtout sa référence aux législations au Maroc et en Algérie, dont il avoue ne pas avoir une idée précise mais pense qu'elles sont pareilles que les législations en Tunisie, rendent explicite une compréhension des élites de la diplomatie du refus d'établir une loi d'asile comme étant une partie intégrante de la préservation d'un intérêt national qui est commun entre les pays Nord-Africains menacés par les plans européens. Une telle schématisation retire la question de la coopération avec l'UE en matière de gestion des réfugiés du cercle des préférences individuelles ou partisans et la renvoie au champ des intérêts nationaux qu'il faut préserver.

L'impact du contexte international peut se mesurer aussi dans la position de certaines organisations du projet de la loi d'asile. « *Nous nous sommes retirés de la campagne aussi parce que nous pensons que la version rédigée du projet favorise plus l'agenda de l'UE que les droits des demandeurs d'asile, nous pensons que la loi d'asile doit être une dernière étape précédée par la révision des lois qui règlementent les droits des étrangers au séjour et au travail ainsi que toutes les lois discriminatoires* », nous informe le directeur de l'organisation interrogé¹⁵⁵.

Quant aux députés parlementaires, notre interviewé nous a expliqué qu'ils refusent de coopérer lors des campagnes de plaidoyer pour la loi d'asile par peur de perdre le soutien de leurs électeurs s'ils soutiennent une loi en faveur des étrangers alors que des problèmes locaux ne sont pas résolus¹⁵⁶. Nous avons demandé à un député membre de la commission des Affaires étrangères et de la Migration au sein du Parlement en place depuis le 13 mars 2023 et il nous a confié qu'aucune discussion en lien avec un projet de loi d'asile n'a eu lieu à l'Assemblée¹⁵⁷. Son explication était que ce Parlement est encore jeune et qu'il y a d'autres questions qui sont prioritaires.

2.1.2 La Fabrication de l'illégalité des Migrants

¹⁵⁴ Commission Européenne, « Memorandum of Understanding between the EU and Tunisia », 16 juillet 2023, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_3887.

¹⁵⁵ Entretien avec un directeur d'une organisation.

¹⁵⁶ Entretien avec un directeur d'une organisation.

¹⁵⁷ Entretien avec un député membre de la Commission des Affaires étrangères et de la Migration au Parlement., 19 juillet 2024.

Entre la préoccupation des élites de l'État par un supposé intérêt national, le souci des parlementaires de se faire réélire et l'hésitation des organisations de la société civile, la législation en matière des droits des réfugiés et des migrants demeure très limitée en Tunisie. Ce fait constitue l'un des facteurs de la sécurisation de l'immigration en Tunisie, étant donné que ça fournit l'un des arguments des acteurs sécurisateurs : l'illégalité de la présence des immigrés en Tunisie.

En effet, les lois qui régissent les droits des immigrés en Tunisie sont des lois restrictives. Citons par exemple la loi N66-27 du 30 avril 1966 portant promulgation du Code du Travail qui stipule que « *Tout étranger qui veut exercer un travail salarié de quelque nature qu'il soit doit être muni d'un contrat de travail et d'une carte de séjour portant la mention "autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie"*¹⁵⁸», or cette loi laisse les migrants à la merci des employeurs qui ne veulent pas tous offrir un contrat officiel pour pouvoir continuer à exploiter et mal payer ces migrants. Les immigrés acceptent de travailler dans l'informalité afin de financer leur loyer et leur séjour en espérant que les promesses de l'employeur de leur faire un contrat se concrétisent¹⁵⁹. En plus, la loi précise que « *le recrutement d'étrangers ne peut être effectué lorsqu'il existe des compétences tunisiennes dans les spécialités concernées par le recrutement* ». En outre, la demande de titre de séjour requiert un contrat de location d'une durée d'un an, ce que ne fournissent pas tous les propriétaires dans le but d'éviter de déclarer et de payer des impôts. Dans l'impossibilité de fournir un contrat de travail et un contrat de loyer, les immigrés se trouvent en situation d'irrégularité même s'ils sont entrés d'une manière légale en Tunisie. Là aussi, la loi tunisienne est pénalisante envers les personnes qui dépassent la durée de leurs titres de séjour et qui, selon la loi, doivent payer 20 dinars pour chaque semaine en irrégularité, soit environ 24 euros par mois. Seuls les étudiants bénéficient d'une exonération de ces pénalités dans le cas où ils s'inscriraient de nouveau dans un cursus académique et fourniraient une attestation d'inscription¹⁶⁰. À ces contraintes s'ajoute la bureaucratie administrative qui fait que les demandeurs de renouvellement de titre de séjour dépassent largement la période de validité du titre de séjour provisoire fixée à trois mois avant que les autorités leur fournissent la carte de séjour

¹⁵⁸République Tunisienne, « Article 258-2 », Code du travail (2011), [https://guide.tia.gov.tn/uploads/code%20de%20travail\(1\).pdf](https://guide.tia.gov.tn/uploads/code%20de%20travail(1).pdf).

¹⁵⁹ Entretien avec un travailleur Congolais, 10 juillet 2024.

¹⁶⁰ Entretien avec un deuxième travailleur Congolais, 10 juillet 2024.

définitive. Par conséquent, les immigrés passent plus de temps avec une carte de séjour provisoire, qui devient invalide au bout de trois mois, qu'avec une carte définitive¹⁶¹.

La fabrication de l'illégalité des migrants en Tunisie laisse ces derniers dans des situations de précarité, mais surtout elle produit un prétexte pour les acteurs sécurisateurs pour exercer un légalisme aveugle¹⁶² justifiant l'exclusion des migrants par leur présence irrégulière au pays alors que c'est l'État lui-même qui génère cette irrégularité.

Ainsi, le non-développement du cadre législatif et le maintien des migrants dans des conditions d'incertitude servent l'intérêt de l'État tunisien à ne pas être considéré parmi les pays tiers sûrs et à ne pas se transformer en pays de destination ou même en pays de transit. Alors que la porosité des frontières avec l'Algérie a fait que la Tunisie devient un pays de transit de facto, le régime actuel refuse d'admettre cette réalité. Dans ce sens, le président Kais Saïed a répété dans plusieurs occasions que « *la Tunisie refuse de devenir un point de transit ou un lieu de réinstallation* ¹⁶³ ». Nous estimons qu'elle choisit plutôt d'exploiter les intérêts européens pour financer le système sécuritaire et renforcer les frontières maritimes et terrestres tout en ayant un appui financier pour le développement économique. Le mémorandum d'entente signé le 16 juillet 2023 prévoit que « *L'Union européenne s'efforce à fournir un appui financier additionnel adéquat notamment pour les acquisitions, la formation et le soutien technique nécessaires pour améliorer davantage la gestion des frontières tunisiennes*¹⁶⁴ ». Dans le même cadre, la Tunisie a créé le 19 juin 2024 une zone de recherche et de sauvetage (zone SAR)¹⁶⁵ comme le prédit le mémorandum, et ce pour pouvoir intercepter les migrants clandestins, mais l'accord cite aussi que « *Les deux parties conviennent également de soutenir le retour des migrants irréguliers en Tunisie vers leurs pays d'origine dans le respect du Droit international et de leur dignité* ¹⁶⁶ ». L'État tunisien a cherché aussi à mobiliser ses voisins maghrébins dans un cadre d'un Processus Consultatif Tripartite organisé le 18 avril 2024 entre la Tunisie, l'Algérie

¹⁶¹ Entretien avec un étudiant Sénégalais, 13 juillet 2024.

¹⁶² Khaled Tababi, « « Droit » Mais « loi » : Lecture Du Discours Présidentiel Sur La Question Des Migrants », *Legal Agenda*, 15 juin 2023, <https://legal-agenda.com/الحق-لكن-القانون-قراءة-في-الخطاب/>.

¹⁶³ Présidence de la République, « Rencontre du Président de la République avec le Ministre des Affaires étrangères de la Migration et des Tunisiens à l'étranger », 12 avril 2024, [لقاء رئيس الجمهورية قيس سعيد مع السيد نبيل عمار، وزير الشؤون الخارجية والهجرة والتونسيين بالخارج | رئاسة الجمهورية التونسية](https://www.president.tn/fr/actualites/rencontre-du-president-de-la-republique-avec-le-ministre-des-affaires-etrangeres-de-la-migration-et-des-tunisiens-a-letranger)

¹⁶⁴ Commission Européenne, « Memorandum of Understanding between the EU and Tunisia ».

¹⁶⁵ Frida Dahmani, « En devenant « zone SAR », la Tunisie fait un pas de plus dans le contrôle des flux migratoires », 20 juin 2024, consulté le 2 août 2024, <https://www.jeuneafrique.com/1579763/politique/en-devenant-zone-sar-la-tunisie-fait-un-pas-de-plus-dans-le-contrôle-des-flux-migratoires/>.

¹⁶⁶ Commission Européenne, « Memorandum of Understanding between the EU and Tunisia ».

et la Libye représenté par le président du Conseil Présidentiel. Dès la première réunion, les trois parties ont décidé de « *former des équipes de travail conjointes chargées de coordonner les efforts pour protéger la sécurité des frontières communes contre les dangers et les flux de la migration irrégulière et d'autres manifestations de la criminalité organisée, et de développer une approche participative du développement de ces régions* ¹⁶⁷ ».

La fortification des frontières maritimes et terrestres et la garantie d'une coopération dans le retour des migrants présents en Tunisie à leurs pays d'origine permet à la Tunisie de dissuader les migrants de passer par son territoire. Cette logique de dissuasion avait déjà des résultats lorsqu'elle a été appliquée en Libye et en Algérie, des résultats qui étaient dans l'intérêt de ces deux pays, mais qui avaient mis la Tunisie dans une position difficile alors qu'elle n'a pas de frontières terrestres avec les pays subsahariens. En effet, l'implication des milices libyennes dans l'interception et la détention des migrants clandestins¹⁶⁸ a fait que les migrants choisissent de traverser le bassin Méditerranéen à travers les côtes de la Tunisie. La Tunisie ayant construit un mur de séparation¹⁶⁹ à ses frontières avec la Libye depuis 2015 pour se prémunir des groupes terroristes présents dans le pays voisin, les migrants sont obligés de faire le détour par l'Algérie pour entrer en Tunisie. Pour ceux qui viennent directement par les frontières algériennes, ils évitent de passer au nord de l'Algérie et préfèrent¹⁷⁰ plutôt aller en Tunisie par peur d'être repoussés par les autorités algériennes aux déserts où ils seraient abandonnés¹⁷¹. A partir du moment que la Tunisie a opté pour le renforcement du contrôle des frontières, les migrants auraient à trouver d'autres chemins pour arriver en Europe. Ceux qui sont déjà en Tunisie se trouvent piégés au pays.

Pour Didier Bigo, cette fortification des frontières relève du mythe de la possibilité de contrôler les frontières et de la volonté de maîtrise de la part des dirigeants politiques qui veulent arrêter les flux

¹⁶⁷ La Presse, « Déclaration finale de la première réunion consultative tripartite entre la Tunisie, l'Algérie et la Libye : Unifier les positions, protéger les frontières et faciliter la circulation des personnes et des biens », 23 avril 2024, <https://lapresse.tn/2024/04/23/declaration-finale-de-la-premiere-reunion-consultative-tripartite-entre-la-tunisie-lalgerie-et-la-libye-unifier-les-positions-protoger-les-frontieres-et-faciliter-la-circulation-des-perso/>.

¹⁶⁸ Alexandre Bish, « Migration Proxy Warfare: Exploring the Role of Non-State Armed Actors in Libya's Refugee Rentierism », *Project on Middle East Political Science* (blog), 22 mars 2024, <https://pomeps.org/migration-proxy-warfare-exploring-the-role-of-non-state-armed-actors-in-libyas-refugee-rentierism>.

¹⁶⁹ Tarek Amara, « Tunisia finishes Libya border fence intended to keep out militants | Reuters », 7 février 2016, <https://www.reuters.com/article/world/tunisia-finishes-libya-border-fence-intended-to-keep-out-militants-idUSL8N15L0KS/>.

¹⁷⁰ Entretien avec un immigré Sierra-Léonais, 2022.

¹⁷¹ BBC News Afrique, « L'Algérie abandonne des migrants dans le désert », 18 mai 2018, <https://www.bbc.com/afrique/region-44168480>.

de migrations alors que la réalité montre que ceci est impossible¹⁷². Le seul effet que le contrôle des frontières crée, c'est de changer le statut des personnes et de déclarer qui est en illégalité et qui est en légalité. Le contrôle des frontières engendre la cristallisation de l'image de l'illégalité des migrants et de leur statut comme migrants clandestins. Toujours selon le même auteur, l'État transforme son absence de pouvoir¹⁷³ (incapacité à arrêter la migration clandestine) en un pouvoir symbolique qui stigmatise et catégorise les migrants.

Après avoir montré comment les contraintes du contexte international impactent les visions et les choix des acteurs en Tunisie et comment elles participent à la fabrication de l'illégalité des migrants¹⁷⁴, il nous reste à analyser le contexte national qui a permis la sécuritisation de la migration en Tunisie.

2.2 Le Contexte National

2.2.1 Médiatisation Négative et Discrimination

L'instabilité politique et les crises économiques exacerbées depuis la propagation du COVID-19 ont fait augmenter le nombre des émigrés partant des pays de l'Afrique subsaharienne. La porosité des frontières avec l'Algérie¹⁷⁵ explique l'évolution du nombre des Subsahariens qui entrent en Tunisie dans l'espoir de partir en Europe. Visiblement, ce nombre s'est multiplié d'une façon sans précédent, mais il n'existe pas encore un recensement précis. En avril 2024, le ministre de l'Intérieur a estimé que 23,000 migrants subsahariens¹⁷⁶ de 27 nationalités différentes sont au pays, ce qui a mis fin aux prétentions de ceux qui estiment ce nombre à des centaines de milliers. La plupart de ces migrants se sont installés à Sfax, deuxième ville et centre économique-industriel du pays. Ce choix s'explique par leur volonté de travailler et de partir en Europe depuis les côtes de cette ville portuaire. Les mêmes raisons expliquent le fait que d'autres sont allés principalement à la capitale, Tunis, et à la ville de Sousse. En l'absence d'un cadre législatif compréhensif et d'infrastructures d'accueil des réfugiés et de gestion des immigrés présents sur le territoire, plusieurs se sont trouvés dans une

¹⁷² Didier Bigo, « L'illusoire maîtrise des frontières », *Le Monde diplomatique*, 1 octobre 1996, <https://www.monde-diplomatique.fr/1996/10/BIGO/5826/>.

¹⁷³ Edelman, *Constructing the Political Spectacle*.

¹⁷⁴ Shreya Parikh, « Comment la Tunisie produit des « migrants irréguliers » », *Plein droit* 139, n° 4 (2023): 35-38.

¹⁷⁵ FTDES, « Résultats préliminaires d'une étude de terrain sur la situation des migrants en Tunisie » (Tunis, 23 juillet 2024), <https://ftdes.net/resultats-preliminaires-dune-etude-de-terrain-sur-la-situation-des-migrants-en-tunisie/>.

¹⁷⁶ « Le Ministre de l'Intérieur présente les dernières statistiques des migrants Subsahariens », 21 mai 2024, <https://url1.io/MdLrx>

situation de précarité, sans abri et sans moyens. Des campements se sont multipliés dans des champs d'oliviers appartenant aux résidents, ce qui a créé une atmosphère de mécontentement parmi eux. Des tentes ont été posées aussi dans les banlieues où la présence des immigrés est plus visible. Si certains trouvent du travail dans la restauration, l'agriculture et le jardinage ; ils sont quand même payés à 20 dinars, soit 6 euros par jour, alors qu'ils sont exploités et forcés à travailler 8 heures chaque jour avant de recevoir la somme en fin de semaine¹⁷⁷.

Dans ces conditions précaires, certains ont opté pour d'autres voies afin de trouver les moyens pour survivre. Ainsi nous lisons dans les médias des titres comme « *Des **Africains** en situation irrégulière kidnappent un homme d'affaires étranger et exigent une rançon* ¹⁷⁸ », « *Des **Africains** kidnappent un jeune homme, le brulent et l'agressent avec des armes blanches* ¹⁷⁹ », « *Arrestation d'une **Africaine** et de son partenaire pour avoir créé un repaire de prostitution* ¹⁸⁰ ». Il faut noter que les articles de presse, les chaînes de télévisions et les radios ont commencé à circuler ce genre d'informations avant que les discours politiques s'intéressent à ces sujets, et c'est surtout depuis l'année 2020 que le traitement médiatique de la présence des migrants subsahariens s'est intensifié. Mais comme l'affichent les titres des articles (*annexe 1*), ce traitement s'est limité à traiter les crimes commis par quelques individus d'origine subsaharienne. Évidemment, l'intensification de la propagation d'une seule image des migrants comme étant des criminels crée un effet de généralisation et oriente¹⁸¹ la perception que le public et les autorités doivent avoir sur la question. En omettant le sujet des droits des migrants et d'autres questions telles que l'intégration des travailleurs qui participent au développement du pays ainsi que la contribution des étudiants subsahariens au rayonnement académique des universités tunisiennes, et en ne communiquant que les crimes commis par certains individus, le média pratique ce que Jurgen Habermas appelle le management de l'opinion publique¹⁸². Cette tendance à ne sélectionner que les « mauvaises nouvelles¹⁸³ », s'explique par l'intérêt de

¹⁷⁷ Entretien avec un travailleur Congolais.

¹⁷⁸ Shems FM, « Des Africains en situation irrégulière kidnappent un homme d'affaires étranger et exigent une rançon », 28 janvier 2022, <https://url1.io/CPeAy>

¹⁷⁹ IFM, « Des Africains kidnappent un jeune homme, le brulent et l'agressent avec des armes blanches », 1 février 2023, <https://url1.io/PFKLJ>

¹⁸⁰ IFM, « Arrestation d'une Africaine et son partenaire pour avoir créé un repaire de prostitution », 8 février 2022, <https://url1.io/PDIPY>

¹⁸¹ Buonfino, « Between unity and plurality ».

¹⁸² Jurgen Habermas, *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society* (MIT Press, 1991).

¹⁸³ Toni G. L. A. van der Meer et al., « Mediatization and the Disproportionate Attention to Negative News », *Journalism Studies* 20, n° 6 (26 avril 2019): 783-803, <https://doi.org/10.1080/1461670X.2018.1423632>.

ces médias privés à attirer¹⁸⁴ les auditeurs à travers les incidents et les faits divers dramatiques¹⁸⁵ qui sont plus choquants et attractifs¹⁸⁶ que les « bonnes nouvelles » d'après leur logique. Avant février 2023, les effets désastreux de cette tendance n'étaient pas encore compris et ce n'est qu'après ces répercussions-dont notre troisième chapitre traitera- que la Haute Autorité Indépendante de la Communication (HAICA) a incité à adopter une approche plus responsable lors du traitement médiatique des questions migratoires¹⁸⁷.

En plus, l'emploi du terme africain pour désigner les Africains subsahariens crée une dichotomie entre les Tunisiens d'une part et les ressortissants des pays subsahariens qui eux sont considérés des Africains parce qu'ils sont noirs. Parler comme si les Tunisiens ne sont pas aussi des Africains fortifie une différenciation entre le « Nous » et les « autres », la différence entre les deux étant la couleur de peau. En effet, cette racialisation de la question rappelle les appellations répandues des populations noires en Tunisie et qui remontent à l'histoire esclavagiste¹⁸⁸. Les appellations d'Oussif au singulier et d'Oussfane au pluriel signifient nègre(s) mais désignent littéralement second(s) ou serviteur(s), quant à l'appellation Kahlouch, elle renvoie directement à la couleur de peau noire. Les populations noires en Tunisie étaient toujours distinguées avec ces termes comme un groupe distinct, même si elles font partie intégrante du corps national. Souvent considérées comme appartenant à une seconde classe, elles subissent des formes de racisme au sein de la société, mais aussi de la part de la classe politique. À titre d'exemple, le Président fondateur de la République, Habib Bourguiba, aurait dit « *Qu'est-ce qu'on va gagner des Oussfane (les noires) à part le coca et les bananes*¹⁸⁹ ». Aujourd'hui ce sont aussi les Subsahariens qui sont stigmatisés¹⁹⁰ sur la base de leur couleur de peau.

¹⁸⁴ David L. Altheide, « “The News Media, the Problem Frame, and the Production of Fear” », *The Sociological Quarterly* 38, n° 4 (1 septembre 1997): 647-68, <https://doi.org/10.1111/j.1533-8525.1997.tb00758.x>.

¹⁸⁵ Jason Ditton et al., « From Imitation To Intimidation: A Note on the Curious and Changing Relationship between the Media, Crime and Fear of Crime », *The British Journal of Criminology* 44, n° 4 (1 juillet 2004): 595-610, <https://doi.org/10.1093/bjc/azh028>.

¹⁸⁶ Sean Aday, « Chasing the Bad News: An Analysis of 2005 Iraq and Afghanistan War Coverage on NBC and Fox News Channel », *Journal of Communication* 60, n° 1 (1 mars 2010): 144-64, <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.2009.01472.x>.

¹⁸⁷ HAICA, « Document de référence sur le traitement médiatique des questions relatives à la migration et aux migrants », février 2023, <https://haica.tn/wp-content/uploads/2023/02/Document-contextuel.pdf>.

¹⁸⁸ Inès Mrad Dali, « Racisation et esclavages en Tunisie au XIXe siècle », *Sensibilités* 12, n° 1 (2023): 39-48, <https://doi.org/10.3917/sensi.012.0039>.

¹⁸⁹ Haseeb Al-Jaridi, *Le multiculturalisme dans la communauté nationale, les minorités en Tunisie : Berbères, Juifs et Noirs* (Tunis: Maison d'édition Al-Bedoui, 2016).

¹⁹⁰ Erving Goffman, *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity* (Simon and Schuster, 2009).

La logique de régionalisme, ou la discrimination sur la base de l'appartenance régionale¹⁹¹, pèse aussi sur la perception à l'égard des Subsahariens. La Tunisie a toujours été animée par l'appartenance régionale et les disparités économiques¹⁹² résultant des plans de développement adoptés après l'indépendance et qui ont exacerbé la méfiance entre les Tunisiens de différentes régions, surtout entre ceux qui appartiennent aux régions côtières et ceux qui sont originaires des régions de l'intérieur. Outre les différences culturelles, les dialectes et les prononciations différentes¹⁹³, l'idée que la classe politique a toujours favorisé les villes côtières depuis l'indépendance au détriment des autres villes impacte les relations entre Tunisiens. Il existe aussi une différenciation au sein des mêmes villes entre ceux qui résident en milieu urbain et ceux qui viennent du milieu rural, ces derniers ne sont pas toujours bien intégrés quand ils partent en ville à la recherche du travail. Avec l'arrivée des Subsahariens, ce sont eux qui désormais subissent les méfaits de ce régionalisme. La blancheur de peau fait oublier à certains que la Tunisie est aussi africaine, ce qui explique l'appellation des Subsahariens comme Africains et donc leur catégorisation comme une altérité venue d'un autre monde. D'ailleurs, pour qualifier l'arrivée des migrants subsahariens en Tunisie, plusieurs sur les médias et les réseaux sociaux ont utilisé le mot *Nouzouh*, qui veut dire exode rural, et qui a une connotation péjorative en Tunisie, les ploucs. En employant ce terme, ils assimilent les migrants aux personnes qui viennent des milieux ruraux pour s'installer en ville et qui, selon leur logique, compromettent les traditions et les mœurs en ville¹⁹⁴. D'autres ont appelé à ce que l'arrivée des immigrés permette une réconciliation entre tous les Tunisiens et une unification contre l'exode des Africains subsahariens en Tunisie.

Si l'on ajoute que la plupart des Tunisiens sont culturellement et spirituellement attachés soit au monde occidental ou à l'Orient¹⁹⁵, nous comprenons mieux ce rapport à l'altérité subsaharienne en Tunisie comme résultant de l'aliénation identitaire des Tunisiens. Ceci importe pour saisir pourquoi quand il s'agit des rares articles qui traitent des conditions et des droits des migrants subsahariens ou

¹⁹¹ Alarab, « “ Derrière les panneaux” La controverse sur le régionalisme réémerge en Tunisie », 9 mars 2019, <https://url1.io/KMUCc>

¹⁹² Amor Belhedi, « Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux », *Méditerranée* 91, n° 1 (1999): 63-72, <https://doi.org/10.3406/medit.1999.3088>.

¹⁹³ Hedi Timoumi, *Comment les Tunisiens sont devenus Tunisiens* (Sfax: Med Ali Ed., 2022).

¹⁹⁴ Voir par exemple la publication suivante,

<https://www.facebook.com/profile/100077048391306/search/?q=%D9%86%D8%B2%D9%88%D8%AD>.

¹⁹⁵ Mohamed El Aziz Ben Achour, *La Tunisie : de Jadis et de naguère à la rencontre de l'Occident et de l'Orient*, Leaders (Tunis, 2024),

<https://www.leadersbooks.com.tn/produit/la-tunisie-de-jadis-et-de-naguere-a-la-rencontre-de-loccident-et-de-lorient/>.

de leur participation au développement¹⁹⁶, les réactions sur les publications ne dépassent pas quelques dizaines, alors qu'elles s'élèvent à des milliers lorsqu'il s'agit d'un crime commis par un Subsaharien.

Le racisme, le régionalisme et l'aliénation de certains Tunisiens expliquent aussi les moqueries qui ciblent les Subsahariens sur les pages des réseaux sociaux. Des vidéos prises en Tunisie et ailleurs dans le monde et qui ironisent sur les noms, les cultures, les danses et les traditions spécifiques de certains migrants ont circulé bien avant l'évolution de leur nombre. Se moquer des migrants en Tunisie n'est pas un phénomène restreint aux Subsahariens, même les Libyens ont subi ce genre de dénigrement lorsqu'ils sont venus après les guerres civiles de 2011, 2014 et 2019. En effet, les Tunisiens reconnaissent les Libyens comme étant des frères, mais il existe une perception sur les Libyens comme étant des riches intellectuellement retardés par rapport aux Tunisiens. Même chez les élites en Tunisie, cette idée est basée principalement sur une comparaison entre le système méritocratique qui incite au suivi d'un parcours académique en Tunisie, et l'économie de rente qui a fait que ni l'État Libyen avait développé des institutions étatiques ni les Libyens avaient intérêt à poursuivre un diplôme. Bien qu'ils fussent bien accueillis en Tunisie¹⁹⁷, en raison des liens fraternels entre familles libyennes et tunisiennes et de l'intérêt des Tunisiens à profiter de la richesse de certains Libyens, ces derniers ont fait l'objet de moqueries et de blagues pour des années. Des pages Facebook et des blogs¹⁹⁸ ont été créés spécialement pour publier des blagues sur les Libyens.

En plus des liens familiaux et historiques, la proximité géographique entre la Libye et la Tunisie et la sensibilisation des Tunisiens aux événements en Libye explique leur empathie envers les Libyens. Quand les Subsahariens ont commencé à venir en grands nombres en Tunisie, ils ont été moqués sur les réseaux sociaux. Cependant, l'ignorance générale de la plupart des Tunisiens sur les pays subsahariens et donc l'absence de compassion envers eux a fait que ces moqueries s'accompagnent d'une hostilité sous l'effet des discours alarmistes.

¹⁹⁶ Radio Tunisienne, « Des étudiants africains terminent la préparation et l'équipement d'une école primaire et le raccordement à une source d'eau dans la délégation de Fernana », 18 septembre 2021,

<https://url1.io/knvaj>

¹⁹⁷ Tarek Guizeni, « L'état des lieux des relations entre les réfugiées Libyens et la Tunisie », consulté le 4 août 2024,

<https://url1.io/zttNP>

¹⁹⁸ Voir par exemple le blog appelé « Des blagues Tunisiennes sur les Libyens », consulté le 4 août 2024, https://nokatounsia.blogspot.com/2018/08/blog-post_23.html.

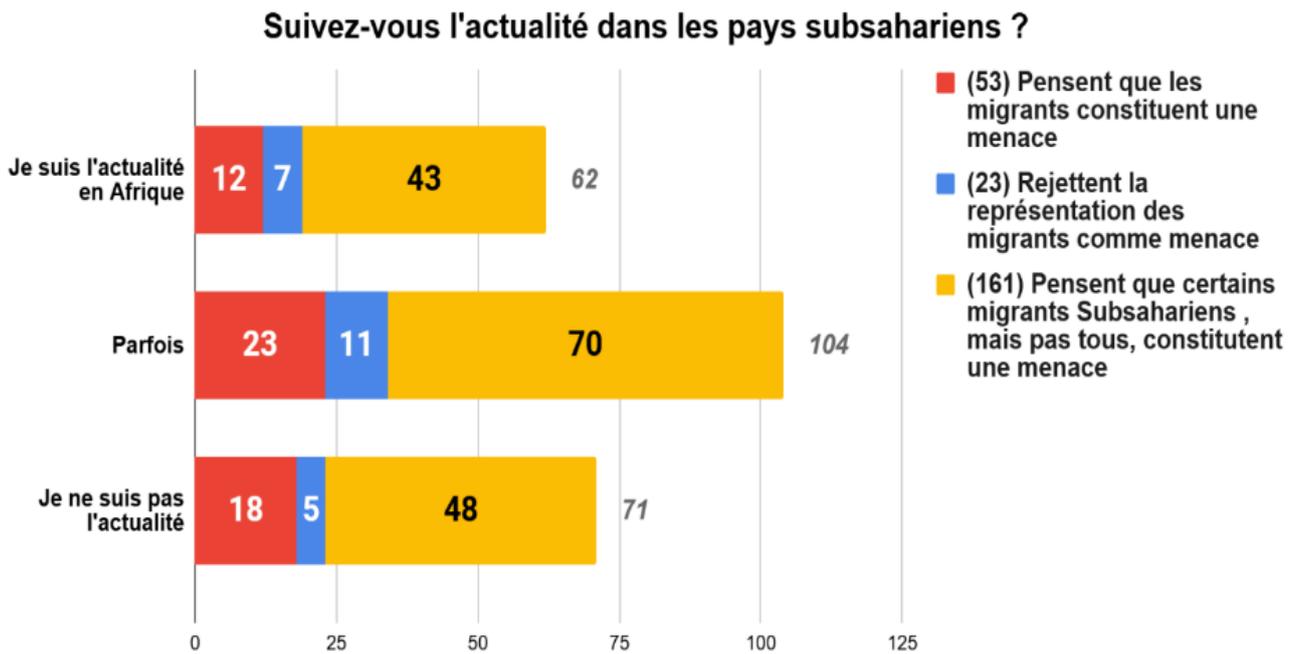


Figure 1

2.2.2 Les Préoccupations Populaires et les Discours Alarmistes

Cette hostilité à l'égard des Subsahariens s'explique par la perception des Subsahariens comme source de gêne et de trouble à la vie citadine. Les gens se sont plaints des comportements de ces migrants qui, selon eux, dévient¹⁹⁹ des normes jusqu'au point que la seule présence même de ces migrants est devenue dérangeante. Ce sont des constats que nous avons tirés de notre observation auprès des résidents à Tunis et à Sousse et qu'on peut conclure aussi lorsqu'on regarde les vidéos de Bila-Kinaa (Sans Masque), une émission de micro-trottoir diffusée sur YouTube et sur Facebook et dont les vidéos sur la migration des Subsahariens sont les plus vues parmi toutes les vidéos qui

¹⁹⁹ Howard S. Becker, *Outsiders: Studies on the sociology of deviance* (Free Press, 2008), <https://books.google.tn/books?id=3Vjsn0BQUOoC>.

traitent de cette question sur les réseaux sociaux. L'une de ces vidéos, intitulée « Les Africains envahissent les stations de métro et de bus, établissent des marchés de ferrailles et des salons de coiffure au bord de la route²⁰⁰ » a été diffusée le 18 février 2023, trois jours avant le discours du président, et elle a été regardée 802 274 fois. Ce qui suit sont des énonciations des personnes interrogées dans cette vidéo : « *Les Africains sont devenus des bandits*²⁰¹ », « *Cela fait des années que nous souffrons des gens qui ne respectent pas, qui engendrent de la pollution et du désordre*²⁰² », « *Ce n'est plus un arrêt de bus ici, ils l'ont transformé en marché* », « *Les Africains nous étouffent, ils sont partout, ils nous enlèvent tout, nos places au transport, ce qu'on mange et ce qu'on boit, en fin tout, en plus ils nous poussent au métro et on ne peut même pas leur répondre(...) il faut que l'État trouve une solution*²⁰³ ». Ce sont ces reportages qui ont servi aux autres acteurs sur les réseaux sociaux pour démoniser²⁰⁴ les migrants subsahariens à travers des témoignages bien choisis pour imprégner une seule image, celle du désordre qui menace les autres villes où la présence des immigrés n'est pas encore assez visible. Ces témoignages ne sont pas arbitraires, ils sont provoqués à travers des questions du genre " Les Africains vous dérangent-ils ?". Dès que la personne répond affirmativement s'ajoute l'autre question sur le "comment ?", et puis une autre sur les solutions à entreprendre et les revendications à adresser aux autorités. Dans plusieurs interviews, ces questions sont supplémentées par l'interrogation sur le responsable de cette situation. Parfois, c'est l'animateur de l'interview qui intervient pour influencer l'attitude de la personne questionnée. Regardons par exemple cet échange entre un présentateur d'une émission de micro-trottoir (A) et un habitant de Sfax (B).

(A) : - Je vous laisse adresser un dernier message à l'État

(B) : - Le premier responsable de ce qui se passe aujourd'hui c'est le président de la République.

(A) : Non ce n'est pas le président de la République. Laissez-moi vous expliquer. La faute est à l'ancien Président Moncef Marzouki²⁰⁵ qui a conclu l'accord d'exemption de visa. Nous attendons que le parlement actuel suspende cet accord.

(B) : - Oui, c'est bien de lui que je parle. Je ne veux plus voir ce criminel venir en Tunisie.

²⁰⁰ *Les africains envahissent les stations de métro et de bus, établissent des marchés de ferrailles et des salons de coiffures au bord de la route*, 2023, https://www.youtube.com/watch?v=Ve3A51_Zv7k.

²⁰¹ *ibid.*, sc. 4 :40.

²⁰² *ibid.*, sc. 5 :40.

²⁰³ *ibid.*, sc. 7 :50.

²⁰⁴ Michael Rogin, *Ronald Reagan The Movie: And Other Episodes in Political Demonology* (University of California Press, 1988).

²⁰⁵ Président de la Tunisie de 2011 à 2014, Moncef Marzouki fait aujourd'hui l'objet d'un mandat de recherche pour tentative d'attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

(A) : - Regardez la caméra et adressez-vous au Président Kais Saied.

(B) : - Monsieur le Président, par pitié, (il l'a répété trois fois), débarrassez-nous de ces Africains présents au pays.

(Journal 619)
12 février 2023²⁰⁶

De telle façon, les présentateurs cherchent à créer un récit détaillé allant des personnes coupables jusqu'aux solutions revendiquées en passant par la narration des expériences des personnes interrogées avec les immigrés. Cette mise en récit et généralement suivie d'une mise en scènes²⁰⁷ des campements et des tentes qui sert cet intérêt à semer la peur auprès des habitants de ces villes qui ne sont pas encore intéressés par la question des immigrés.

Cette dimension a été surtout déployée par Mohamed Bouzidi, producteur de Bila-Kinaa et journaliste d'investigation qui a toujours repris les mêmes éléments du discours de Kais Saied y compris la guerre contre la corruption, le discrédit des partis politiques et, depuis le 21 février 2023, sur la migration.

Le fait que le parquet public s'est mobilisé plusieurs fois pour ouvrir des investigations²⁰⁸ après les reportages de ce journaliste sur des « dossiers de corruptions », témoigne de son influence. En plus, quand Bouzidi a été interrogé s'il existe un lien entre le reportage²⁰⁹ où il critique Saadiya Mosbeh ²¹⁰ -activiste contre le racisme et présidente de l'association M-nemty-, et l'arrestation de la militante le lendemain de la diffusion du reportage, sans nier un tel lien il a répondu qu'il préfère pleurer les malheurs des Tunisiens que de se soucier des malheurs des Africains²¹¹, avant de poursuivre son dénigrement habituel des associations d'aide aux migrants.

²⁰⁶ *Violence, alcool, prostitution, armes blanches : Des Africains transforment un entrepôt en église*, 2023, sc. 8 :50, <https://www.facebook.com/humatalhima9/videos/960843498232625/?rdid=esRtwedYSoomwQM>.

²⁰⁷ Daniel Cefai, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », 1996, <https://doi.org/10.3406/reso.1996.3684>.

²⁰⁸ Jawhara FM, « Sousse : Ouverture d'une enquête suite aux déclarations d'un citoyen dans le programme « Sans masque » », 7 mai 2022, <https://url1.io/lcame>

²⁰⁹ *La face cachée des manifestations des associations contre le Président et en défense des migrants Africains*, 2023, https://www.youtube.com/watch?v=1gajEIE_yvw.

²¹⁰ Monia Hamadi, « Tunisie : l'arrestation de la militante antiraciste Saadia Mosbah ravive les craintes de la communauté noire », 9 mai 2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/05/09/tunisie-l-arrestation-de-la-militante-antiraciste-saadia-mosbah-ravive-les-craintes-de-la-communaute-noire_6232359_3212.html.

²¹¹ Tunisna, « Mohamed Bouzidi : Pourquoi pleurer les malheurs des Africains alors que nos jeunes souffrent ? », consulté le 1 août 2024, <https://www.facebook.com/watch/?v=382623674822157>.

Certainement les réactions populaires sur ces reportages concernant la question des immigrés subsahariens rendent incontestable la contribution de Mohamed Bouzidi à la problématisation du phénomène de l'immigration. Ce journaliste ne cache pas son soutien à Kais Saïed jusqu'au point de se réclamer fier d'être accusé de travailler pour le compte du Président²¹². Ceci explique qu'il a interviewé le 16 février 2023 Abderrazek Khalouli, le président du Mouvement de 25 juillet et membre de la « campagne d'explication » (*hamla tafsiriyya*) du programme politique du Président. Durant cette rencontre dédiée au sujet des immigrés²¹³, les deux ont prétendu que le nombre des immigrés subsahariens s'élève à 1 000 000 et les deux ont qualifié la situation de tragique, mais alors que Abderrazak Khalouli a repris les théories de complot du Parti Nationaliste Tunisien, le journaliste a traité des aspects du désordre en ville, des crimes, et des préoccupations des gens qu'il a rencontré durant son émission de micro-trottoir et a dit ne pas vouloir adhérer à la théorie de complot développée par le Parti Nationaliste qu'il juge irresponsable²¹⁴. C'est là que s'affiche la différence entre la représentation des immigrés inventée par les discours politiques qui les intègrent dans un contexte de complot, et la perception populaire régie à la fois par le cadre cognitif regroupant racisme et régionalisme mais aussi par les préoccupations quant aux crimes et au désordre.

Il reste à souligner deux autres éléments qui contribuent à imprégner la méfiance à l'égard des immigrés.

D'abord, il y a la critique de ce que certains ont nommé l'absence ou même la complicité de l'État et l'idée que l'État a abandonné le peuple face aux immigrés. « Le premier responsable de tout ce qui se passe c'est le Président de la République ²¹⁵» ainsi dit l'un des interrogés durant une émission de micro-trottoir en reflétant ce que plusieurs répétaient sur les réseaux sociaux avant février 2023. En lien avec cette idée est le sentiment d'être abandonnés par les acteurs de la société civile qui viennent plutôt à l'aide des migrants au lieu d'aider les victimes des crimes commis. Dans ce sens, l'historien et membre du Forum des Droits Economiques et Sociaux, Riadh Ben Khalifa, estime que l'émergence des discours de haine est due à ce qu'il qualifie de surenchère des défenseurs des droits de l'Homme

²¹² Attechia, « Mohamed Bouzidi se dit fier d'être accusé de travailler pour le compte de Kais Saïed », 21 janvier 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=-McdFNif72I>.

²¹³ *Des réalités incontestables sur le peuplement d'un million Africains Subsahariens en Tunisie*, 16 février 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=I94YlcLmqgU>.

²¹⁴ *ibid.*, sc. 4: 30.

²¹⁵ *Violence, alcool, prostitution, armes blanches : Des Africains transforment un entrepôt en église*, 2023, sc. 8 :56, <https://www.facebook.com/humatalhima9/videos/960843498232625/?rdid=esRtwedYSoomwQM>.

en Tunisie qui se sont limités à soutenir les immigrés subsahariens sans tenir compte des personnes qui s'estiment affectées par la présence des immigrés²¹⁶. Nous ajoutons que cette approche des ONG a été perçue et représentée par le Parti Nationaliste Tunisiens et d'autres acteurs comme preuve de leur implication dans un complot contre le peuple.

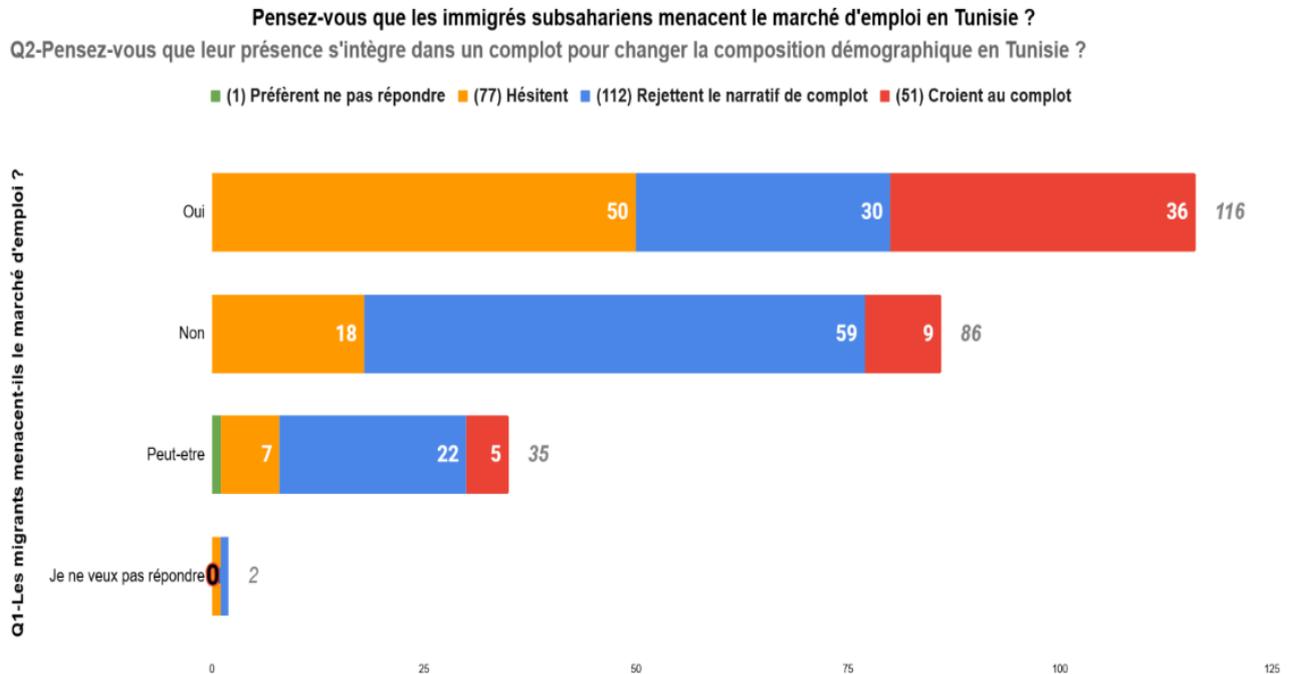


Figure 2

Ensuite, la situation économique en détérioration depuis des années a créé des attitudes individualistes. La pénurie²¹⁷ de plusieurs denrées alimentaires s'est intensifiée depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine et la décision du gouvernement de réduire les importations et préserver les réserves en devise. Plusieurs Tunisiens considéraient que les migrants sont les causes

²¹⁶ Behi, « Campagnes de diabolisation et d'incitation contre les militants des droites de l'homme... l'envers de la crise des migrants en Tunisie ».

²¹⁷ Monia Ben Hamadi, « La Tunisie à l'épreuve des pénuries : "On passe notre journée à essayer de faire les courses" », Le monde, consulté le 4 août 2024, https://www.lemonde.fr/afrrique/article/2023/07/03/la-tunisie-a-l-epreuve-des-penuries-on-passe-notre-journee-a-essayer-de-faire-les-courses_6180360_3212.html.

de cette pénurie surtout que les rumeurs estimaient que leur nombre s'élève à 1 000 000 ou 700 000 alors qu'ils n'étaient que 24 000. L'incapacité de l'État à résoudre le problème de chômage qui a atteint 16,2% en 2023²¹⁸ ainsi que la préférence des employeurs d'embaucher de la main d'œuvre à moindre coût ont fait en sorte que les Tunisiens se sentent en concurrence avec les immigrés. « *Nous avons besoin de trouver du travail pour notre jeunesse mais ce sont eux (les Subsahariens) qui travaillent partout, ils acceptent tout type de travail. Ils sont les bienvenus mais honnêtement, il y a désormais une grande compétition pour trouver du travail* ²¹⁹», dit un travailleur Tunisien.

Pour mesurer l'impact de ce dernier facteur nous avons demandé à nos 240 enquêtés s'ils pensent que la présence des migrants menace les opportunités d'emploi et les réponses étaient comme suit : 116 réponses affirmatives ; 86 ont répondu par non ; 35 qui ont hésité et 2 qui ont préféré ne pas répondre.

Nous avons aussi demandé s'ils pensent que la présence des migrants s'intègre dans un complot pour changer la composition démographique de la Tunisie. Nous avons noté 51 réponses par oui, 112 réponses par non, et 77 personnes qui ont hésité à choisir.

En ce qui concerne leurs avis par rapport à l'idée qui dit qu'il y a un complot visant à porter atteinte à l'identité du peuple tunisien à travers l'afflux des Subsahariens, 57 ont répondu par oui, 58 ont répondu par peut-être et 123 ont refusé cette idée.

²¹⁸ Institut National de la Statistique (INS), « Indicateurs de l'emploi et du chômage, premier trimestre 2024 | INS », 2023, <https://ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-premier-trimestre-2024>.

²¹⁹ *Les africains envahissent les stations de métro et de bus, établissent des marchés de ferrailles et des salons de coiffures au bord de la route*, sc. 11:00.

Pensez-vous que leur présence s'intègre dans un complot pour porter atteinte à l'identité des Tunisiens?

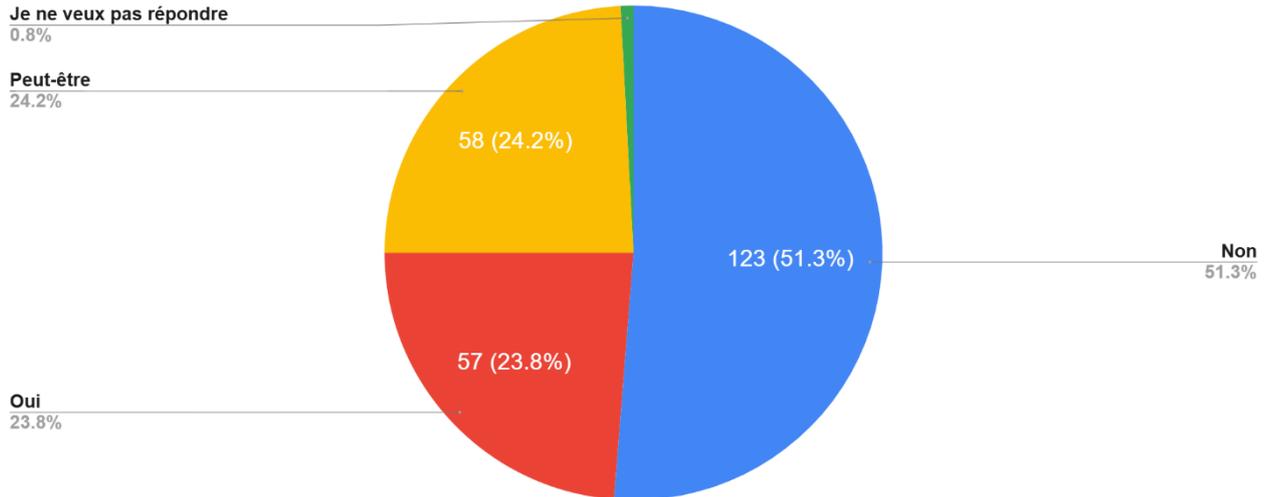


Figure 3

Par contre lorsque nous leurs avons demandés s'ils pensent que l'afflux des migrants a augmenté le taux de criminalité en Tunisie, 70 personnes ont répondu par oui, 119 pensent que l'arrivée de certains migrants, mais pas tous, a généré la récurrence des crimes et 47 ont répondu par non.

Pensez-vous que la présence des immigrés subsahariens a fait augmenter la criminalité en Tunisie ?

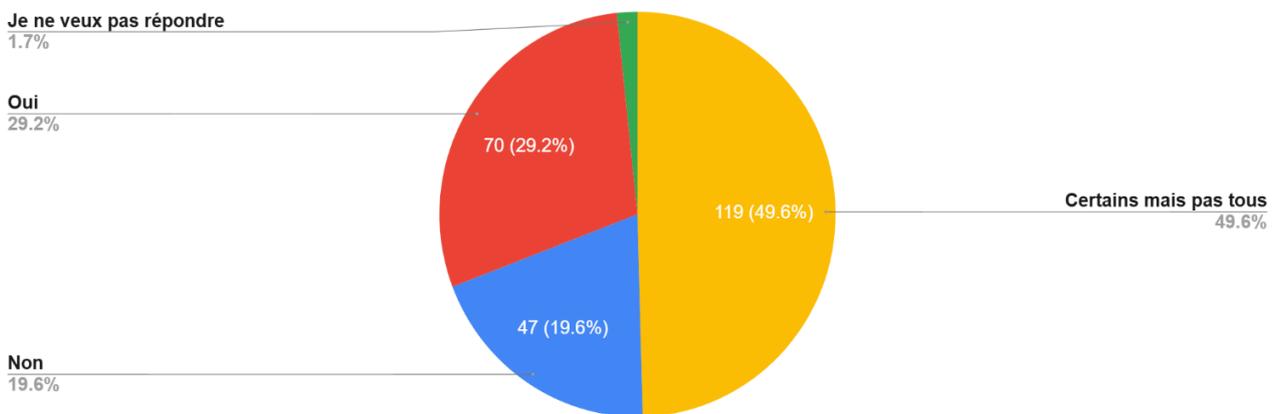


Figure 4

Pensez-vous que leur présence s'intègre dans un complot pour changer la composition démographique en Tunisie ?

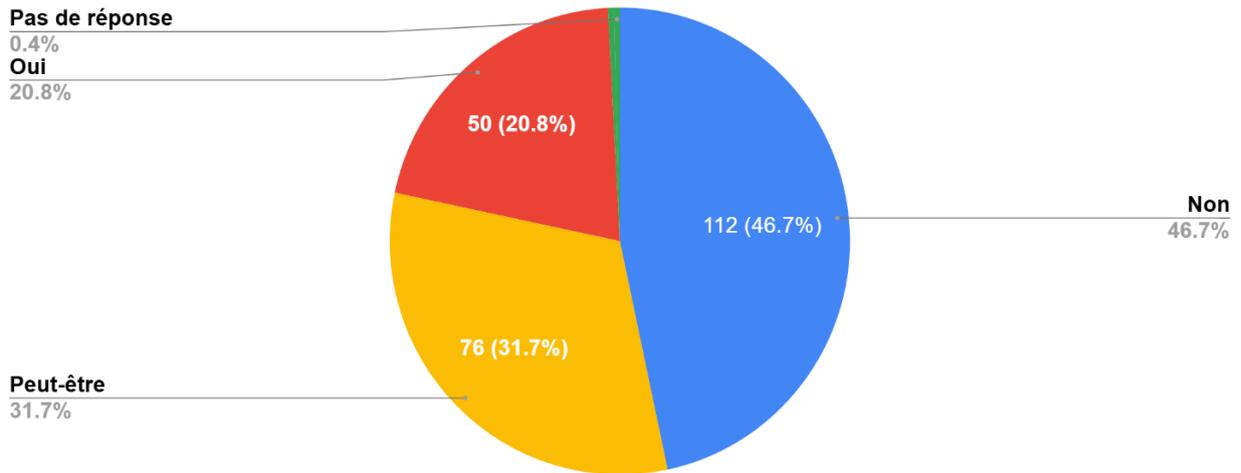


Figure 5

Ces réponses prouvent que les gens sont plus décidés lorsqu'il s'agit des opportunités d'emploi et de leur sécurité individuelle que lorsqu'ils sont interrogés sur leur avis concernant le narratif du complot que plusieurs réfutent catégoriquement. Cependant, les personnes qui croient à cette thèse existent et sont influents. À noter aussi que 222 de nos enquêtés ont un niveau académique universitaire, la proportion des réponses en accord avec les thèses complotistes aurait été plus élevée si nous avions publié l'enquête auprès d'autres catégories.

Les scénarios de conspirations ont été repris et diffusés depuis fin 2022 par certains qui se déclarent en résistance nationale contre le peuplement des Subsahariens en Tunisie. A titre indicatif nous pouvons citer la page appelée « Résistance contre la colonisation Africaine de la Tunisie²²⁰ » créée depuis décembre 2022 et qui transmet à ses 46 000 abonnés des vidéos diabolisant les migrants, dont des vidéos du Parti Nationaliste Tunisien. Le sigle de cette page qui met ensemble les drapeaux des Amazighes et de la Tunisie ainsi que l'appellation du groupe indiquent la même logique de mobilisation populaire contre les migrants. Il est à noter aussi qu'il existe des groupes publics dédiés

²²⁰ « Résistance contre la colonisation Africaine de la Tunisie », consulté le 4 août 2024, <https://www.facebook.com/humatalhima9>.

à des villes spécifiques et des pages des Tunisiens vivant à l'étranger également. Bien évidemment, ces pages propagent des vidéos montées et des discours sortis de leur contexte pour divulguer un narratif de complot où même le Président des États-Unis Joe Biden²²¹ ainsi que George Soros²²² sont impliqués. Il devient évident que ce narratif basé sur les thèses du Parti Nationaliste Tunisien influence les perceptions des gens lorsqu'on écoute cette phrase d'une dame interviewée : « *On les a convaincus que le nord de l'Afrique leur appartient, maintenant ils veulent se concentrer partout en Tunisie pour nous dominer dès qu'ils constituent une force démographique qui nous surpasse* »²²³.

Finalement, il importe de souligner que ce qui est commun entre les acteurs qui dirigent ces pages, c'est qu'ils veulent tous attirer l'attention de l'État et plus spécifiquement le Président Kais Saied sur ce qu'ils décrivent comme agenda de colonisation ou comme source de gêne et de criminalité. Certes, leurs vidéos et les pétitions qu'ils partagent visent à solliciter le soutien du public, mais leur finalité c'est d'adresser leurs versions de la question de l'immigration au Président. Le Chef d'État tunisien, ayant éliminé les corps intermédiaires²²⁴ et s'étant déclaré le serviteur et la voix du peuple²²⁵, a renforcé l'idée qu'il est à l'écoute des mobilisations populaires à condition que celles-ci n'émanent pas de ceux qui trahissent la cause populaire. Dans ce cadre, les partis politiques et les associations ont été marginalisés et réprimés depuis le coup d'État constitutionnel du 25 Juillet 2021, alors que les acteurs sur les réseaux sociaux se sont imposés comme producteurs/entrepreneurs de cause²²⁶ sans même avoir ni de ressources positionnelles ni d'expertise²²⁷. En effet, dans un tel régime populiste il suffit d'acquérir deux ressources ; la conformité avec le type du discours complotiste du Président et une caméra²²⁸. Le 21 février 2023, le président a adopté une version remodelée du narratif de complot développé sur les réseaux sociaux, et depuis, mêmes les pages qui relativisaient le discours

²²¹ Voir par exemple la vidéo intitulée « *Pas de hasard dans l'exode des Africains en Tunisie, tout est planifié* » <https://www.facebook.com/100086941703235/videos/pcb.150096534565069/1401634253997404>.

²²² Al Janoubia, « *Affaire Soros, voilà le rôle de l'homme d'affaire américain dans le peuplement des Africains en Tunisie* », 18 juillet 2023, <https://www.facebook.com/aljanoubiatv.officielle/videos/186806204375998/?rclid=RVFO4n0xfFcMCASa>.

²²³ *Les africains envahissent les stations de métro et de bus, établissent des marchés de ferrailles et des salons de coiffures au bord de la route*, sc. 8 :50.

²²⁴ CESMA, *La crise des corps intermédiaires : études sur le cas tunisien*, Cérès, 2024,

²²⁵ Pierre Rosanvallon, *Le Siècle du populisme. Histoire, théorie, critique* (Editions du Seuil, 2020), 52.

²²⁶ Érik Neveu, « *L'analyse des problèmes publics. Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents* », *Idées économiques et sociales* 190, n° 4 (2017): 6-19, <https://doi.org/10.3917/idee.190.0006>.

²²⁷ John W. Kingdon, *Agendas, Alternatives, and Public Policies* (Longman, 2011).

²²⁸ Même le choix des gouverneurs et des ministres par Kais Saied dépend de ces conditions. A titre indicatif, le ministre de l'éducation, Saloua Abassi, qui a été nommé le 1^{er} avril 2024 par le Président, n'a pu être désigné à ce poste qu'après avoir publié une vidéo où elle divulgue « un dossier de corruption au sein du ministère » liée aux falsifications de diplômes. L'affaire a fini par le limogeage du précédent ministre et la désignation de Saloua Abbassi.

complotiste, telles que Bila-Kinaa, ont rejoint le discours du Président et se sont mobilisés pour le défendre. Nous comprenons que ces pages réussissent à influencer les attitudes du président lorsqu'on l'écoute dire, par exemple, aux résidents de Jebeniana « *Ne vous inquiétez pas, je suis votre situation **chaque nuit** et je viens aujourd'hui pour vous rassurer que l'État soit avec vous*²²⁹ ». Il s'avère que les réseaux sociaux constituent l'espace d'interaction²³⁰ entre les préoccupations populaires, les discours alarmistes et le président de la République.

Conclusion du Deuxième Chapitre

Dans cette partie nous avons vu comment le racisme, le régionalisme en plus d'une attitude de dénigrement de l'autre impactent les perceptions sur les immigrés au sein de la société. Ces éléments expliquent la généralisation de la criminalisation des immigrés et les réactions face aux comportements des immigrés vus comme déviants des normes. En plus, Les résultats de notre questionnaire, qui a été publié après plus d'un an et demi des discours du président, montrent que les intérêts économiques et sécuritaires des citoyens²³¹ et leurs préoccupations sont plus influents au sein du public/l'audience que la théorie de complot malgré le fait que ces dimensions n'ont pas été abordées dans les discours présidentiels et qu'ils ne représentaient pas le point focal du discours du Parti Nationaliste Tunisien. Ces constats prouvent que l'audience garde une certaine autonomie par rapport à ces discours. Elle produit elle-même des images de menaces et éprouvent des inquiétudes qui seront par la suite exagérées et dramatisées²³² par les médias, et les acteurs sur les réseaux sociaux. Ces arènes médiatiques²³³ se sont impliquées dans la problématisation de la question de l'immigration en Tunisie et ont cristallisé la question de l'immigration comme étant à l'origine du désordre et des menaces. Outre ces acteurs locaux, nous avons vu que la pression de l'UE pour que la Tunisie mette en place un système de gestion des demandes d'asile s'est répercutée plutôt dans l'imprégnation d'une attitude opposée à cet agenda et aux ONG qui sont soupçonnées d'avoir

²²⁹ Présidence de la République, « La visite du Président à Jebeniana et à El-Amra », sc. 3 :40.

²³⁰ Marcel Burger, Joanna Thornborrow, et Richard Fitzgerald, « Analyser les espaces interactifs des nouveaux médias et des réseaux sociaux », in *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*, Culture & Communication (Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2017), 7-24, <https://doi.org/10.3917/dbu.thorn.2017.01.0007>.

²³¹ Paul M. Sniderman, Louk Hagendoorn, et Markus Prior, « Predisposing Factors and Situational Triggers: Exclusionary Reactions to Immigrant Minorities », *American Political Science Review* 98, n° 1 (février 2004): 35-49, <https://doi.org/10.1017/S000305540400098X>.

²³² Stephen Hilgartner et Charles Bosk, « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology* 94 (1 juillet 1988): 53-78, <https://doi.org/10.1086/228951>.

²³³ Cefäï, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ».

participé à sa mise en œuvre. L'intériorisation de cette attitude au sein de l'État, de certains ONG et du Parlement, s'est traduite par la fabrication de l'illégalité des migrants au lieu du développement d'un cadre législatif permettant la protection des droits de migrants et des demandeurs d'asile.

03 | LA SECURITISATION EN ACTION : PRATIQUES ET CONSEQUENCES EN TUNISIE

Les discours sécurisateurs en Tunisie ont été accompagnés par un ensemble de pratiques qui forment avec les discours, ainsi que les outils réglementaires et capacitaires qui les rendent possibles, ce que Michel Foucault appelle le dispositif. Il s'agit « *d'un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales et philanthropiques*²³⁴ » qui, selon Giorgio Agamben , « *ont, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants*²³⁵ ». Selon Thierry Balzacq, le dispositif de la sécuritisation incarne une image de menace spécifique à travers laquelle l'action publique s'articule pour résoudre un problème de sécurité²³⁶. Ceci nous mène à analyser, au-delà de la technicité des outils capacitaires et des lois, l'intention derrière le déploiement de ces instruments et les effets qu'ils produisent. Dans cette partie, nous allons saisir la sécuritisation de la migration en Tunisie par ses instruments²³⁷ et les répercussions qu'ils ont engendrées. Dans un premier temps, nous présentons

²³⁴ Michel Foucault, *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings, 1972-1977* (Knopf/Doubleday Publishing Group, 1980).

²³⁵ Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif?* (Éditions Payot & Rivages, 2014).

²³⁶ Thierry Balzacq et al., « Security practices », *The International Studies Encyclopedia Online*, Janvier 2010, 1-16.

²³⁷ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, « L'action publique saisie par ses instruments », in *Gouverner par les instruments*, Académique (Paris : Presses de Sciences Po, 2005), 11-44, <https://doi.org/10.3917/scpo.lasco.2005.01.0011>.

les mesures déclenchées par l'appareil sécuritaire contre les migrants et comment ils étaient mis en œuvre en déployant des outils capacitaires fournis par l'UE. Ensuite, nous mettons en exergue les lois qui ont permis à l'État de déclencher de telles mesures et les effets de la criminalisation solidifiée par ces lois sur les migrants, les citoyens et les associations. Dans un second temps, nous analysons les effets de la sécuritisation de la migration sur les migrants, et les associations de la société civile et sur l'État lui-même, notamment la perte du monopole de la violence légitime et la crise diplomatique.

3.1 Vers un Ban-opticon Tunisien ? : Les Pratiques et les Instruments de la Sécuritisation

3.1.1 Les Pratiques de la Sécuritisation : Répression, Interception et Surveillance

Le discours du Président le 21 février 2023 et son ordre de prendre des mesures urgentes ont légitimisé le déploiement des pratiques répressives dont certaines étaient déjà appliquées. Après ce discours, des vagues d'arrestations arbitraires et de contrôle de papiers se sont multipliées. Des rapports indiquent que plus de 1546 personnes²³⁸ ont été arrêtées en février, alors que d'autres organisations comme l'organisation d'Avocats Sans Frontières estiment que ce nombre a atteint 2000 personnes²³⁹. Ces arrestations ont visé les immigrés subsahariens en situation irrégulière, mais réellement, les autorités ont arrêté toute personne noire, y compris des Tunisiens et des Subsahariens ayant un séjour légal. Étant donné que les agents de police chargés de mener ces campagnes se méfient des personnes arrêtées et remettent en cause la validité de leurs documents, les arrêtés sont emmenés aux commissariats et puis vers d'autres postes où le prélèvement des empreintes digitales et le tri entre ces personnes se font²⁴⁰. En plus, des descentes aux domiciles ont eu lieu et des immigrés ont été chassés des résidences. Ceux qui habitaient dans des tentes installées en ville ont vu leurs campements démantelés après leur évacuation²⁴¹ par les forces de police et la Brigade

²³⁸ Sofian Philip Naceur, « Back to Dictatorship with Police Violence and Racist Agitation », consulté le 18 août 2024, <https://www.disorient.de/magazin/tunisia-saied-dictatorship-police-violence-racist-agitation>.

²³⁹ Julia Terradot, « Les migrant·es subsaharien·nes en Tunisie face à l'inaction des organismes internationaux », consulté le 18 août 2024, <https://inkyfada.com/fr/2023/03/16/migrants-subsahariens-oim-her-tunisie/>.

²⁴⁰ Driss Rejichi, « Une nouvelle vague d'arrestations contre les migrant·es et leurs soutiens », consulté le 18 août 2024, <https://inkyfada.com/fr/2024/05/17/arrestations-migrants-soutiens-tunisie/>.

²⁴¹ Ministère de l'Intérieur, « Organisation d'opérations sécuritaires visant à faire face aux manifestations qui perturbent la sécurité publique », 3 mai 2024, <https://www.facebook.com/watch/?v=1808578086275841&t=10>.

Nationale d'Intervention Rapide (BNIR) relevant de la direction des unités-antiterrorisme. Ces opérations ont été filmées et diffusées sur la page Facebook du Ministère de l'Intérieur²⁴² en plus des autres pages sur les réseaux sociaux. Réalisées par des caméras sophistiquées et des drones²⁴³, et accompagnées d'une musique de suspense, les vidéos partagées créent une spectacularisation²⁴⁴ de ces opérations. L'évacuation d'une résidence habitée par des immigrés subsahariens devient ainsi un spectacle applaudi²⁴⁵ par les gens présents qui célèbrent de telles opérations en chantant l'hymne national. Avec de tels spectacles, l'évacuation prend la forme d'un acte de libération d'un territoire occupé. Ceci permet à l'État de démontrer sa prise en charge de la situation²⁴⁶, mais surtout, ces scènes d'exclusion cristallisent l'idée de l'illégalité des migrants et justifient donc leur exploitation ou ce que Nicholas Genova appelle leur inclusion obscène²⁴⁷.

Si les arrestations et les évacuations sont assez médiatisées, les pratiques de refoulement et de déportations sont omises du spectacle diffusé. En effet, les immigrés arrêtés sont ramenés dans des bus et des véhicules dédiés pour les repousser vers les frontières avec l'Algérie et la Libye. Le député parlementaire, Moez Barkallah, a présumé que depuis juillet 2023, 1000 immigrés sont refoulés chaque jour vers les deux pays voisins²⁴⁸. Les immigrés laissés aux frontières algériennes sont regroupés par les autorités à la ville de Tamanrasset avant d'être expulsés à Assamaka au Niger²⁴⁹. En Libye, les personnes expulsées sont capturées par les milices de l'Autorité de Soutien à la Stabilité (SSA) accusées de torturer et de tuer ces immigrés²⁵⁰. Pour l'ancien ministre de l'Intérieur, Kamel

²⁴² Ministère de l'Intérieur, « Evacuation d'une auberge de jeunesse à La Marsa », 4 mai 2024, <https://www.facebook.com/watch/?v=343712918724280>.

²⁴³ Top Buzzz, « La sécurité évacue les immeubles résidentiels des immigrés africains et des affrontements violents », 1 mai 2024, https://www.youtube.com/supported_browsers?next_url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3DOEBhQUK2-6U.

²⁴⁴ Simonneau, « Construction de la menace et construction des problèmes publics ».

²⁴⁵ Tunisie Numérique, « Des centaines d'Africains subsahariens évacués d'un immeuble au milieu d'intenses renforts sécuritaires », 29 avril 2024, https://www.youtube.com/supported_browsers?next_url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3DpId_Vjhzd2s.

²⁴⁶ Didier Bigo, « Security, exception, ban and surveillance », in *Theorizing Surveillance* (Willan, 2006), 55.

²⁴⁷ Genova, « Spectacles of migrant "illegality" ».

²⁴⁸ Mosaïque FM, « Le député Moez Barkallah : 1000 migrants rapatriés par jour », 5 juillet 2023, <https://www.mosaïquefm.net/fr/actualite-midi-show/1176274/le-depute-moez-barkallah-1000-migrants-rapatries-par-jour>.

²⁴⁹ Abbas Asamaan, « Des milliers d'Africains expulsés par l'Algérie en détresse au Niger », 11 juin 2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/10/au-niger-assamaka-porte-de-l-enfer-des-senegalais-chasses-d-algerie_6238507_3212.html.

²⁵⁰ Amnesty International, « Libye. Il faut amener les leaders de la milice de l'Autorité de soutien à la stabilité à rendre des comptes », 4 mai 2022, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/05/libya-hold-stability-support-authority-militia-leaders-to-account/>.

Fekih, les vidéos et les témoignages qui parlent de ces expulsions sont truqués dans le but de nuire à l'image de la Tunisie et les migrants falsifient leurs témoignages pour mobiliser les associations²⁵¹. Le ministre des Affaires étrangères a aussi nié ces expulsions²⁵². Pourtant, le Président Kais Saïed a déclaré pour la première fois durant son discours le 6 mai 2024, que les autorités ont renvoyé ce jour-là 400 immigrés vers les frontières orientales²⁵³.

Les critiques émanant des organisations civiles ont rendu la perpétuation de ces expulsions plus compliquée de telle sorte que l'État Tunisien a choisi de recourir à d'autres pratiques. À cet égard, il a mobilisé les pays africains et l'OIM pour organiser des « retours volontaires » des immigrés. L'OIM a affirmé que de janvier à juillet 2024, elle a facilité le retour de plus de 4100²⁵⁴ immigrés vers leurs pays d'origines notant une augmentation de 200 % par rapport à la même période en 2023.

Les immigrés subsahariens en irrégularité qui refusent de retourner à leur pays et qui n'ont pas été expulsés sont chassés des villes et ramenés aux régions rurales et au sud désertique du pays. Le ministre de l'Intérieur, Kemal Fekih, a affirmé dans une session parlementaire qu'il s'agit d'un choix « stratégique » pour disperser les immigrés et protéger les villes des crimes. Il dit : « *Je vous rassure, ne vous en faites pas pour la Médina (...) Je préfère que les immigrés soient aux banlieues qu'en ville (...) Dans les zones rurales nous pouvons les éliminer facilement (...) Je suis obligé de disperser ces immigrés sinon c'est la pagaille s'ils se regroupent dans une seule zone*²⁵⁵ ». Outre que ces déclarations rendent explicites des logiques régionalistes qui font que le ministre veut protéger les villes et le « Médina arabe » de Sfax au détriment des zones rurales, la stratégie qu'il a décrite rappelle l'approche de la contre-guérilla qui consiste à neutraliser les insurgés après les avoir identifiés, localisés et fixés²⁵⁶. En effet, la Garde Nationale et les Brigades des unités anti-terrorisme poursuivent les immigrés et les chassent²⁵⁷ de leurs campements dans les zones rurales alors que ce sont les

²⁵¹ Le ministre de l'intérieur Kamel Fekih résume la question des immigrés à Sfax, sc. 1 : 50.

²⁵² Josep Catà Figuls, « Tunisia's Foreign Minister: 'We Are Not the EU Police' », 30 novembre 2023, <https://english.elpais.com/international/2023-11-30/tunisia-foreign-minister-we-are-not-the-eu-police.html>.

²⁵³ Présidence de la République, « Le discours d'inauguration de la réunion du conseil de sécurité nationale. », 7 mai 2024, sc. 1 : 56, <https://url1.io/IPYVj>.

²⁵⁴ OIM Tunisie, « Retour volontaire de plus de 4100 personnes vers 28 destinations différentes », consulté le 18 août 2024, https://www.facebook.com/iomtunis/posts/900858228747208?ref=embed_post.

²⁵⁵ Le ministre de l'Intérieur : ceux qui m'ont précédé ont signé des accords pour rendre la Tunisie un pays d'Asile, 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=fGYmcPwmp7c>.

²⁵⁶ Christian Olsson, « Guerre totale et/ou force minimale ? Histoire et paradoxes des « cœurs et des esprits » », *Cultures & Conflits*, n° 67 (15 novembre 2007): 35-62, <https://doi.org/10.4000/conflits.3102>.

²⁵⁷ Charlotte Boitiaux, « En Tunisie, les migrants terrifiés face aux dernières interventions de l'armée à El Amra », 25 avril 2024,

autorités elles-mêmes qui les ont déplacés des villes vers ces régions. Le prétexte de ces opérations étant les réclamations des habitants, mais il est clair que l'intention est d'empêcher l'élargissement des campements et de déstabiliser les immigrés. Cette stratégie s'aligne avec l'objectif de l'État de ne pas laisser la Tunisie se transformer en pays de rétention. Ceci se vérifie aussi lorsqu'on compare la préparation d'une stratégie en 2017 pour accueillir plus de 50 000 personnes au cas où une guerre se déclencherait en Libye²⁵⁸ et les pratiques déployées par le régime actuel. Ces pratiques témoignent plutôt d'une politique de non-accueil qui refuse toute idée de créer des camps équipés pour accueillir des réfugiés ou des immigrés, surtout qu'il ne s'agit pas cette fois des Libyens. La diffusion par la Télévision Nationale²⁵⁹ des affrontements entre forces armées et immigrés et des évacuations sert cet intérêt de dissuader les immigrés de passer par les territoires tunisiens s'ils veulent aller en Europe.

Dans cette intention de rendre le passage par la Tunisie plus insupportable, la répression policière ne s'est pas limitée à ces derniers, mais elle a inclus aussi les citoyens qui viennent à leur aide. À titre d'exemple, deux individus ont été arrêtés le 8 mai 2024 pour avoir hébergé un immigré sans papier²⁶⁰, et des mandats d'arrêt ont été émis contre des Tunisiens pour avoir été impliqués dans le retrait des transferts d'argent pour les immigrés subsahariens²⁶¹. À travers cette répression, l'État interdit aux immigrés sans papiers de retirer l'argent transféré par leurs familles via la poste pour les priver des ressources qui leur permettent de financer leur passage vers l'Europe. Il criminalise toute aide à ces immigrés pour dissuader la population locale de coopérer avec eux en lui montrant que c'est plus coûteux de coopérer avec les immigrés que de coopérer avec les forces de sécurité²⁶².

Toujours dans la même optique, l'État tunisien a mis en place des points de contrôle à l'intérieur du territoire en se focalisant sur les points de départ des migrants clandestins, et ce, pour anticiper les

<https://www.infomigrants.net/fr/post/56683/en-tunisie-les-migrants-terrifies-face-aux-dernieres-interventions-de-larmee-a-el-amra>.

²⁵⁸ Sophie-Anne Bisiaux et al., « Politiques du non-accueil en Tunisie », juin 2020, 46,

http://migreurop.org/IMG/pdf/politiques_du_non-accueil_en_tunisie_f.pdf.

²⁵⁹ Télévision Tunisienne, « Les unités de sécurité évacuent un bâtiment saisi par des migrants d'Afrique subsaharienne », 29 avril 2024,

<https://www.facebook.com/TVN.Tunisie/videos/864890938996491/?rdid=osVs2iLBKsALUSei>.

²⁶⁰ Mosaïque FM, « Monastir : En garde à vue pour avoir hébergé un sans papiers | Mosaïque FM », 8 mai 2024, <https://www.mosaïquefm.net/fr/actualite-regional-tunisie/1269014/monastir-en-garde-a-vue-pour-avoir-heberge-un-sans-papiers>.

²⁶¹ Jawhara FM, « Arrestation de Tunisiens impliqués dans le retrait des transferts de fonds pour les migrants africains », 27 juin 2024, <https://feji.us/yylsax>

²⁶² Olsson, « Guerre totale et/ou force minimale ? », 45.

hargas et empêcher les passeurs et les personnes voulant partir d'accéder à ces zones. À titre d'exemple, les forces de sécurité demandent à toute personne voulant accéder à l'île de Kerkennah de prouver qu'elle réside à cette île, et elles demandent aux travailleurs une autorisation de l'employeur ainsi qu'une attestation sur l'honneur²⁶³.

Toutes ces pratiques mentionnées, contribuent à l'internalisation des frontières tunisiennes pour freiner les flux de migrants clandestins avant même qu'ils aboutissent sur les côtes et les frontières externes devenues de plus en plus surveillées.

Dans le même intérêt de faire face à la migration clandestine, l'interception des embarcations des migrants est une autre pratique qui s'est développée depuis 2023. Pour les autorités tunisiennes, laisser passer ces embarcations crée un appel d'air et encourage d'autres migrants à opter pour le traversement de la Tunisie pour arriver en Europe. De ce fait, les autorités ont renforcé la surveillance des frontières maritimes jusqu'au point que les interceptions ont augmenté de 31 297 en 2022 à 69 963 en 2023, dont 54 224 sont des ressortissants de l'Afrique subsaharienne²⁶⁴. Il est très probable que ces chiffres augmentent en 2024, étant donné que la Garde Nationale a déjà déclaré que, de janvier au 30 avril 2024, elle a intercepté 21 454 migrants contre 17 576 à la même période de l'année dernière²⁶⁵. La stratégie de la Tunisie, en plus des politiques répressives de l'Algérie et des milices libyennes, réussit à contraindre les migrants à recourir à d'autres routes. En mars 2024, un rapport²⁶⁶ de l'Agence Européenne de Garde-Frontières et de Garde-Côtes, appelée Frontex, a précisé que le nombre de migrants clandestins venant par les routes de l'Afrique de l'Ouest a augmenté de 541 % de janvier à février 2024 par rapport à la même période de l'année 2023, alors que le nombre de ces flux venant de la Méditerranée centrale a chuté à -70 %.

²⁶³ Mohamed Youssfi, « Pour les yeux de Meloni : comment Kerkennah est-elle devenue une zone de sécurité quasi-fermée ? », 16 juillet 2024, <https://urls.fr/IvFYqi>

²⁶⁴ InfoMigrants, « Tunis annonce 70 000 interceptions en mer, et reste accusée de renvois vers la Libye », 11 décembre 2023, <https://www.infomigrants.net/fr/post/53791/tunis-annonce-70-000-interceptions-en-mer-et-reste-accusee-de-renvois-vers-la-libye>.

²⁶⁵ Alhorria, « Nouvelles statistiques officielles sur le phénomène de migration clandestine en Tunisie », 12 mai 2024, https://urls.fr/h_ls5i

²⁶⁶ FRONTEX, « Irregular border crossings down in Central Med, up in Eastern Med and Western Africa », 13 mars 2024, <https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/irregular-border-crossings-down-in-central-med-up-in-eastern-med-and-western-africa>
[XWspJx?fbclid=IwY2xjawEvUihleHRuA2FlbQIxMAABHVN1RIwKgXiCeMAMFhXKzose0kluf-j83xFCcbf-VxtEOmt17jSH0kFLCA_aem_jUCIc27eUQOTmWNoFjLABw.](https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/irregular-border-crossings-down-in-central-med-up-in-eastern-med-and-western-africa)

3.1.2 Les Instruments Capacitaires et Réglementaires de la Sécuritisation

« Si le seul outil dont vous disposez est un marteau, vous tendez à voir tout problème comme un clou »
*Abraham Harold Maslow*²⁶⁷

L'évolution du nombre des interceptions ainsi que les pratiques analysées dans cette partie ne seraient pas développées sans des moyens capacitaires fournis par l'UE et les États-Unis pour renforcer la surveillance des frontières tunisiennes. En 2017, les États-Unis ont confirmé offrir 26 patrouilleurs à la Garde Nationale et installer 13 stations de radars au long des côtes tunisiennes²⁶⁸. Outre l'achat par la Tunisie en 2016 et en 2017 de 24 hélicoptères d'attaque OH-58D Kiowa et de 12 hélicoptères de transport UH-60 Black Hawk auprès des États-Unis²⁶⁹, la Garde Nationale s'est procurée grâce à un don italien en 2019, d'une unité aérienne²⁷⁰ de 3 hélicoptères du modèle Bell 429. Ces hélicoptères ont été achetés pour lutter contre le terrorisme, mais en 2023 il s'est avéré qu'ils ont été utilisés pour surveiller les côtes et traquer les passeurs selon les dires du porte-parole de la Garde Nationale, Houcemeddine Jebabli²⁷¹.

Les opérations de poursuites, d'évacuations et de refoulement des migrants subsahariens ne seraient pas possibles sans les véhicules fournis par les pays européens dans le cadre de la coopération bilatérale. Citons par exemple que le 13 mars 2019 l'Italie a accordé un don de 50 véhicules 4x4 tout-

²⁶⁷ Abraham Harold Maslow, *The Psychology of Science: A Reconnaissance* (Harper & Row, 1966).

²⁶⁸ U. S. Embassy Tunis, « Tunisian Navy Receives Two U.S. Patrol Boats », U.S. Embassy in Tunisia, 16 janvier 2017, <https://tn.usembassy.gov/tunisian-navy-receives-two-u-s-patrol-boats/>.

²⁶⁹ Opex360, « La Tunisie a reçu ses 6 premiers hélicoptères d'attaque OH-58D Kiowa - Zone Militaire », consulté le 19 août 2024, https://www.opex360.com/2017/02/05/la-tunisie-recu-ses-6-premiers-helicopteres-dattaque-oh-58d-kiowa/?fbclid=IwY2xjawEva3lleHRuA2FlbQIxMAABHqySHdbUFS4AwYjoSgMycFDkw2U7YheYtGDgcXCRtGnZl2vDK2zpVnmhGw_aem_cbW5Or-FMmNT0y-SFq1_tA.

²⁷⁰ Business News, « Création d'une nouvelle unité de la Garde nationale soutenue par 3 hélicoptères », aout 2019, https://www.businessnews.com.tn/creation-dune-nouvelle-unite-de-la-garde-nationale-soutenue-par-3-helicopteres,520,90322,3?fbclid=IwY2xjawEva2ZleHRuA2FlbQIxMAABHci2vfFIDAG7PmjG6aIV0p4wdDH7fM42E06SeTa32s3igCiosdStyLVZLA_aem_yL_P6spZHP2NhAHtuI3KdA.

²⁷¹ Webdo, « Tunisie : C'est quoi l'histoire de l'hélicoptère et des migrants? », 6 septembre 2023, https://www.webdo.tn/fr/actualite/national/tunisie-c-est-quoi-l-histoire-de-l-helicoptere-et-des-migrants/208447?fbclid=IwY2xjawEva1hleHRuA2FlbQIxMAABHaOGbN2eym4lk7JS51pkQmwyOgrX8Uo_c93M_XPCLMujp4SEYDaYPrvmNQ_aem_GPGFIdxWLPFITAetOeinOw

terrain à la Garde Nationale tunisienne²⁷². Le 27 février 2023, l'Italie a fourni 100 pick-up du modèle Nissan Navarro²⁷³ à la Tunisie et d'autres véhicules ont été délivrés le 14 juin 2023²⁷⁴. Dans le même cadre, en novembre 2018 l'Allemagne a approvisionné la Garde Nationale de 20 minibus, 27 véhicules 4x4, 5 camions Unimog et 26 quads²⁷⁵, suivis par d'autres véhicules équipés²⁷⁶ en mars 2021.

En plus des patrouilleurs et des véhicules, la coopération bilatérale entre la Tunisie et l'Italie, la France et l'Allemagne a été focalisée aussi sur le développement des technologies des systèmes de contrôle et de surveillance. En 2017, l'ambassadeur italien Angelino Alfano a confirmé la contribution de son pays à l'instauration en Tunisie du système d'identification automatique par empreintes digitales (AFIS)²⁷⁷. Parallèlement, l'Allemagne a fourni en 2018, 100 lecteurs d'empreintes digitales AFIS avec un logiciel d'identification²⁷⁸. La France est aussi impliquée par son Programme d'Appui à la Réforme et à la Modernisation du Secteur de la Sécurité en Tunisie (PARMSS) conçu par CIVIPOL²⁷⁹. Lors de leur visite en Tunisie le 18 juin 2023, le ministre de l'Intérieur français Gérald Darmanin et la ministre de l'Intérieur allemande Nancy Faeser, ont échangé avec les autorités tunisiennes sur la modernisation de leur système d'identification par les empreintes digitales²⁸⁰. Dans cette optique, l'entreprise française Idemia, issue de la fusion de Safran Identity & Security et Oberthur Technologies

²⁷² Business News, « L'Italie fait don à la garde nationale de 50 véhicules 4x4 », 14 mars 2019,

<https://www.businessnews.com.tn/litalie-fait-don-a-la-garde-nationale-de-50-vehicules-4x4,520,86328,3>.

²⁷³ Altraeconomia, « Dall'Italia cento pick-up alla Tunisia per il controllo delle frontiere », consulté le 19 août 2024,

<https://altreconomia.it/dallitalia-cento-pick-up-alla-tunisia-per-il-controllo-delle-frontiere/>.

²⁷⁴ Kapitalis, « Don d'équipements italiens à la Tunisie pour lutter contre la migration irrégulière - Kapitalis », 14 juin 2023,

<https://kapitalis.com/tunisie/2023/06/15/don-dequipements-italiens-a-la-tunisie-pour-lutter-contre-la-migration-irreguliere/>.

²⁷⁵ Raja Bessais, « Livraison de matériel et équipements sécuritaires offerts par la RFA à la garde nationale », *Webmanagercenter* (blog), 2 novembre 2018, <https://www.webmanagercenter.com/2018/11/02/426230/livraison-de-materiel-et-equipements-securitaires-offerts-par-la-rfa-a-la-garde-nationale/>.

²⁷⁶ Webdo, « Don allemand d'équipements sécuritaires au profit de la Garde nationale tunisienne », 18 mars 2021,

<https://www.webdo.tn/fr/actualite/national/don-allemand-dequipements-securitaires-au-profit-de-la-garde-nationale-tunisienne/139009>.

²⁷⁷ Ministero degli Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale, « Italy-Tunisia: Alfano initiates collaboration with Tunisia on strategic sectors », 9 février 2017,

https://www.esteri.it/en/sala_stampa/archivionotizie/comunicati/2017/02/italia-tunisia-alfano-stringe-collaborazione/.

²⁷⁸ Sofian Philip Naceur, « An "accessory to repression"? Police training and equipment aid by the EU in North Africa and the Sahel », mars 2018, 30, https://www.rosalux.de/fileadmin/rls_uploads/pdfs/Ausland/Afrika/Beihilfe-zur-Repression_Drucksachen.pdf.

²⁷⁹ CIVIPOL, « Assistance Technique au Programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la Sécurité de la République Tunisienne - PARMSS Tunisie », consulté le 20 août 2024,

<https://www.civipol.fr/fr/projets/assistance-technique-au-programme-dappui-la-reforme-et-la-modernisation-du-secteur-de-la-0>.

²⁸⁰ Ambassade de France à Tunis, « Communiqué conjoint - Visite de Gérald Darmanin et de Nancy Faeser », 20 juin 2023, <https://tn.ambafrance.org/Communique-conjoint-Visite-de-Gerald-Darmanin-et-de-Nancy-Faeser>.

(OT), a été sollicitée pour élaborer en Tunisie le logiciel d'identification biométrique automatisé appelé MBIS²⁸¹. Ce software permet de gérer les empreintes des doigts, de la paume et du visage.

En 2022 et après la campagne d'arrestations arbitraires qui a visé des immigrés pour prendre leurs empreintes digitales et les contraindre à faire des tests ADN²⁸², nous avons compris que le développement de ces technologies d'identification biométrique cible surtout les immigrés subsahariens. Les autorités ont justifié ces actes par l'intention de recenser les immigrés alors qu'aucun recensement n'a été préalablement annoncé et que ces arrestations n'avaient aucune base légale. Outre la coopération bilatérale, le développement des technologies de surveillance des frontières a fait l'objet de la coopération entre la Tunisie et l'Union européenne. Dans le cadre du programme de gestion intégrée des frontières du Maghreb, les pays européens ont pu fournir à la Tunisie des nouvelles technologies lui permettant de faire face au flux d'immigration clandestine. Dans ce contexte, le système intégré de surveillance maritime (ISMaris)²⁸³ a été mis en œuvre depuis 2015 pour faciliter la collecte des informations en temps réel à partir d'actifs offshore et de radars côtiers et pour relier les capteurs des patrouilleurs de la Garde Nationale tunisienne. Ce système vise à faciliter la communication entre les centres d'observation et les centres de commandement. Par l'intermédiaire du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), l'UE procure à la Tunisie des équipements technologiques qui comportent des radars de navigation, des caméras thermiques²⁸⁴, des véhicules sous-marins téléopérés (ROV)²⁸⁵, des sonars à balayage latéral et des équipements de communication de patrouilleurs NAVTEX²⁸⁶. L'ICMPD a été aussi

²⁸¹ Jeune Afrique, « Comment Paris aide discrètement Tunis à financer un logiciel policier - Jeune Afrique », 22 février 2024,

https://www.jeuneafrique.com/1540040/economie-entreprises/comment-paris-aide-discretement-tunis-a-financer-un-logiciel-policier/?fbclid=IwY2xjawEwbDdleHRuA2FlbQIxMAABHR90kQWLOQPbEEfBiJXaNmKksMkqdfUE9JO-YWKNgU-bi_NDBBNx5hGsUw_aem_S8mRwXI8IXglJhOOct1dgBA.

²⁸² Aïda Delpuech, « Arrestations arbitraires et carte de séjour : des épreuves racistes pour les Subsaharien·nes en Tunisie », 12 février 2022, <https://inkyfada.com/fr/2022/02/23/carte-sejour-subasahariens-racisme-tunisie/>.

²⁸³ Parlement Européen, « Parliamentary Question | Answer for Question E-000891/20 | E-000891/2020(ASW) », 29 avril 2020, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-000891-ASW_EN.html.

²⁸⁴ ICMPD, « Contract Award Notices -SUPPLY OF NAVIGATIONAL RADARS AND THERMAL CAMERAS », 30 décembre 2020,

https://www.icmpd.org/content/download/51334/file/Award_notice_No_20.028_TCR_ONETECH_INTERTECH_EAGLE_CURRENTCORP.pdf.

²⁸⁵ ICMPD, « Contract Award Notices - SUPPLY OF REMOTELY OPERATED VEHICLES AND SIDE SCAN SONAR EQUIPMENT », 4 novembre 2020,

https://www.icmpd.org/content/download/51332/file/Award_notice_No_20.022_ROV_Intertech_group_Eagle.pdf.

²⁸⁶ ICMPD, « Contract Award Notices - SUPPLY OF NAVTEX EQUIPMENT », 6 octobre 2020,

https://www.icmpd.org/content/download/51331/file/Award_notice_No_20.021_-_NAVTEX_Equipment_-_MS_Marine.pdf.

mobilisé en 2022 pour la construction des centres de formation interagences de Nafta à Tozeur²⁸⁷ et d'Oued Zarga sur le site de l'école des commandos de la Garde Nationale à Béja²⁸⁸. L'établissement de ces centres vise à former les agents de la Police des Frontières, de la Douane, et de la Garde Nationale tunisienne dans une première phase avant de se transformer en centres de formation régionaux au profit des forces algériennes, libyennes et tunisiennes²⁸⁹. L'entraînement des forces de la Garde Nationale par les organismes européens n'est pas nouveau. La Force de Gendarmerie Européenne organise des formations des formateurs des commandos de la Garde Nationale depuis 2018²⁹⁰, et en 2017 l'Allemagne a signé avec la Tunisie un accord pour la coopération dans le domaine de la formation des autorités concernées par la lutte contre la migration clandestine²⁹¹.

L'appui aux capacités des forces tunisiennes dans la lutte contre l'immigration clandestine représente l'un des piliers de l'externalisation de la gestion des frontières européennes. C'est ce que nous comprenons à travers les fiches (fuites par Statewatch) des plans d'actions du Mécanisme de Coordination Opérationnelle pour la Dimension Extérieure des Migrations (MOCADDEM)²⁹² et du Conseil de l'UE²⁹³ au sujet de la coopération sécuritaire avec la Tunisie. Dans ces fiches, nous trouvons écrit par exemple : « *L'UE encourage la Tunisie à coopérer avec Frontex et à finaliser les accords de travail avec Europol et CEPOL. L'UE saisira toute opportunité (conférences, missions, visites) pour clarifier le rôle de Frontex et familiariser les autorités tunisiennes avec l'agence* » ; « *La commission va relancer la discussion sur un accord international d'échange de données personnelles entre Europol et les autorités tunisiennes* ».

²⁸⁷ ICMPD, « Contract Award Notices - CONSTRUCTION OF AN INTER-AGENCY TRAINING CENTRE ON THE SITE OF THE CUSTOMS SURVEILLANCE AND RESEARCH BRIGADE IN NEFTA », 21 mars 2022, https://www.icmpd.org/content/download/57274/file/Award%20notice_21.062_GTR.pdf.

²⁸⁸ ICMPD, « Contract Award Notices - CONSTRUCTION OF AN INTER-AGENCY TRAINING CENTRE ON THE SITE OF THE NATIONAL GUARD COMMANDO SCHOOL IN OUED ZARGA », 6 mai 2022, https://www.icmpd.org/content/download/57556/file/Award_notice_No_21.069_GTR_.pdf.

²⁸⁹ ICMPD, « Support Programme for the Tunisian Government in the field of Integrated Border Management - ICMPD », consulté le 20 août 2024, <https://www.icmpd.org/our-work/projects/support-programme-for-the-tunisian-government-in-the-field-of-integrated-border-management-ibm-tunisia-phase-iii>.

²⁹⁰ Le Service Diplomatique de l'Union européenne, « Formation des commandos de la Garde nationale tunisienne à Oued Zarga | EEAS », 23 mars 2018, https://www.eeas.europa.eu/node/42074_fr.

²⁹¹ Parlement allemand, « Accord de coopération sécuritaire entre la Tunisie et l'Allemagne », 13 mars 2017, <https://dserver.bundestag.de/btd/18/115/1811509.pdf>.

²⁹² Council of the European Union, « MOCADDEM Tunisia action file », 15 décembre 2023, <https://www.statewatch.org/media/4205/eu-council-mocadem-action-file-16821-23.pdf>.

²⁹³ Council of the European Union, « Operationalization of the Pact – Action plans for strengthening comprehensive migration partnerships with priority countries of origin and transit. Draft Action Plan: Tunisia », 22 février 2022, <https://www.statewatch.org/media/3241/eu-council-pact-tunisia-action-plan-11392-21-rev2.pdf>.

Mais nous trouvons aussi des notes qui évoquent que « *La Tunisie refuse actuellement de coopérer avec Frontex* ». Ces notes nous apprennent que l'UE planifie de continuer d'exercer de la pression sur la Tunisie pour qu'elle intègre les missions de Frontex bien que l'État refuse cette idée. Ce refus de la Tunisie s'aligne avec la stratégie qui consiste à exploiter l'aide européenne pour arrêter les flux de migrants sans pour autant s'intégrer dans les institutions européennes. Ceci s'explique aussi par son intérêt à éviter de s'exposer aux critiques de l'opinion publique à ce sujet. D'après les résultats de notre questionnaire la plupart des gens sont en faveur du renforcement du contrôle des frontières terrestres (*figure 6*) mais sont contre la coopération avec l'UE pour l'interception des migrants en mer (*figure 7*).

Pensez-vous que l'État doit renforcer le contrôle des frontières terrestres ?

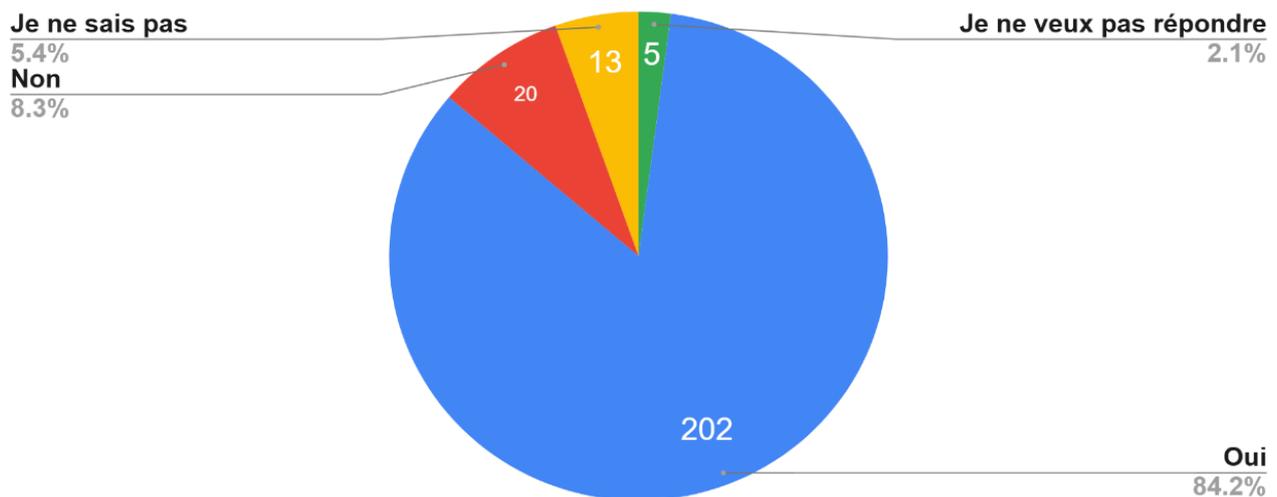


Figure 6

En effet, que l'État tunisien soit intégré aux agences européennes ou non, les entraînements et les aides fournis par l'UE, bien qu'ils permettent aux professionnels de la sécurité tunisiens de renouveler leurs modes opératoires et bénéficier de nouveaux équipements, ils les mènent à adhérer à une stratégie de refoulement par procuration.

Il importe de noter que l'aide européenne s'intègre dans le cadre de coopération fixé par l'article 17 du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer promulgué le 16 mars 2004 et qui stipule que « *Les États Parties coopèrent dans toute la mesure possible en vue de prévenir et de réprimer le trafic illicite de migrants par mer, conformément au droit international de la mer* ²⁹⁴ ». À cet égard, les programmes d'assistance des forces tunisiennes ont toujours fait l'objet d'accords interministériels qui ne passent jamais par la ratification du parlement tunisien. Même l'accord signé le 16 juillet 2023 a été conclu sous la forme d'un « *Mémoire d'Entente (MoU) sur un Partenariat Stratégique et Global* » et non pas d'un traité international, et ce, pour échapper au contrôle parlementaire. En plus, le mémorandum permet à la Tunisie de continuer ses orientations adhocratiques²⁹⁵ en évitant de signer tout accord contraignant. À l'exploitation des failles du droit international s'ajoutent le déploiement du régime tunisien des lois restrictives qui permettent de réprimer les migrants clandestins tout en faisant fi des règles internationales sur la protection des droits de ces migrants. Parmi ces lois, l'article 18 de la loi N68-7 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie²⁹⁶ précise que « *Le Secrétaire d'État à l'Intérieur peut prendre un arrêt d'expulsion à l'encontre de tout étranger dont la présence sur le territoire tunisien constitue une menace pour l'ordre public* ». L'article 25 de cette loi évoque qu'il « *Est passible d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an et d'une amende de 6 à 120 dinars, toute personne qui, sciemment, aide directement ou indirectement ou tente de faciliter l'entrée, la sortie, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en Tunisie* ». En plus de cette loi, plusieurs membres des associations d'aide aux migrants ont été arrêtés pour des mois sur la base des articles de la loi organique N2015-26 du 7 août 2015,

²⁹⁴ JORT, « Décret n° 2004-1400 du 22 Juin 2004 portant publication du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée » (2004), <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-n-2004-1400-du-22-juin-2004-portant-publication-du-protocole-contre-le-traffic-illicite-de-migrants-par-terre-air-et-mer-additionnel-a-la-convention-des-nations-unies-contre-la-criminalite/>.

²⁹⁵ Katharina Natter, « Ad-hocratic immigration governance: how states secure their power over immigration through intentional ambiguity », *Territory, Politics, Governance* 11, n° 4 (19 mai 2023): 677-94, <https://doi.org/10.1080/21622671.2021.1877189>.

²⁹⁶ JORT, « Loi n° 68-7 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie » (1968), <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-n-68-7-du-8-mars-1968-relative-a-la-condition-des-etrangers-en-tunisie/>.

relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent²⁹⁷, et ce, sans que l'État ait des preuves sur leur implication dans des opérations de blanchiment d'argent. Cet arsenal juridique criminalisant l'aide aux immigrés et permettant leur refoulement, réduit l'immigrant à la condition d'un Homo Sacer, (Homme sacré) qui perd tous ses droits et qui peut être exclu et torturé en toute impunité au nom de l'exercice et de la préservation de la souveraineté²⁹⁸.

Pensez-vous que la Tunisie doit coopérer avec l'UE pour intercepter les migrants clandestins ?

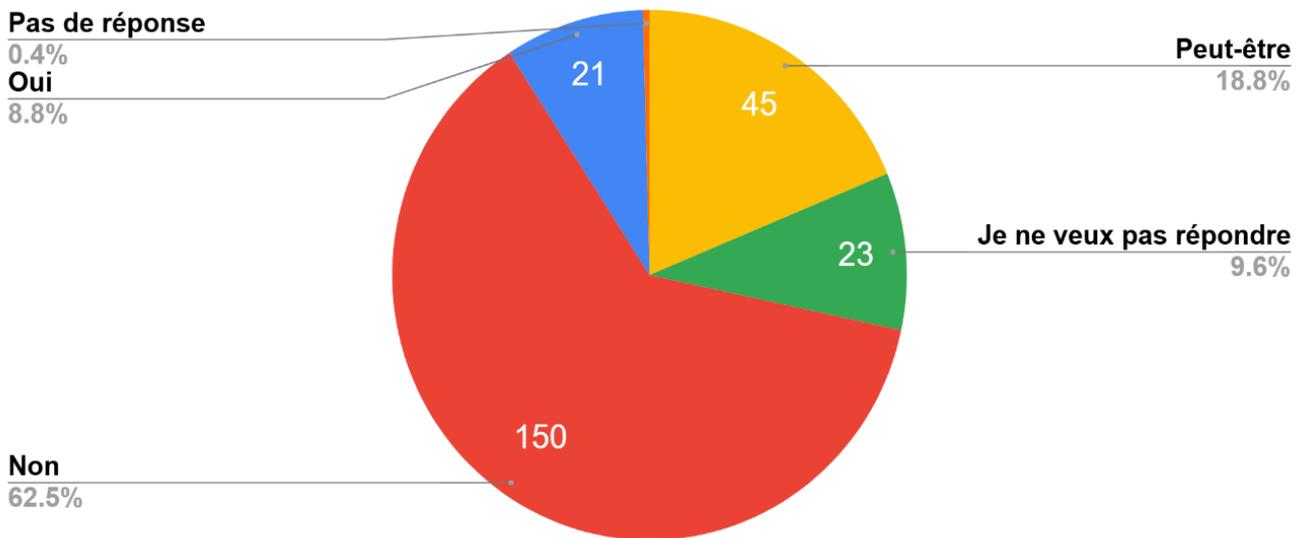


Figure 7

La combinaison des pratiques et des instruments réglementaires et technologiques déployés par l'État pour traquer, surveiller et réprimer les migrants clandestins représente le dispositif de la sécuritisation qui permet l'édification de ce que Didier Bigo appelle le Ban-opticon²⁹⁹. Il s'agit d'une configuration où les technologies sont mobilisées pour surveiller une catégorie particulière parmi la population et qui est exclue au nom de la protection des autres catégories. Dans cette condition, les mesures d'urgence tendent à se perpétuer par un processus de routinisation de l'emploi des

²⁹⁷ JORT, « Loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent » (2015), <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-organique-n-2015-26-du-7-aout-2015-relative-a-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-a-la-repression-du-blanchiment-dargent/>.

²⁹⁸ Giorgio Agamben, *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life* (Stanford University Press, 1998).

²⁹⁹ Didier Bigo, « Globalized (in)Security: The Field and the Ban-opticon », *Terror Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes After 9/11* 4 (1 juillet 2008), <https://doi.org/10.4324/9780203926765>.

technologies de profilage et de surveillance. Selon l'auteur, ce processus ne dépend pas seulement des champs internes du pays, il est aussi le résultat de l'influence de ce qu'il appelle les réseaux transnationaux des professionnels de la sécurité qui envisagent les menaces comme des dangers globalisés et déterritorialisés exigeant une coopération entre les agences nationales et internationales et la mise en place d'un continuum entre sécurité intérieure et défense extérieure³⁰⁰. En considérant les récents développements des technologies d'identification biométriques en Tunisie et en prenant en compte les moyens sophistiqués de surveillance des frontières fournis par l'UE au pays nord-africain, et sans oublier que la Tunisie a commencé depuis 2022 à prélever les empreintes digitales des immigrés et à les contraindre à faire des tests ADN, il nous paraît que la Tunisie est en voie de concrétiser cette logique d'exclusion.

Après avoir vu les pratiques relatives à l'internalisation des frontières en Tunisie et les techniques liés à la fortification des frontières extérieures et les outils qui ont permis l'emploi de ces pratiques, la prochaine partie met en exergue comment la sécuritisation de la migration a été vécue par les immigrés et les membres des associations d'aide aux immigrés avant d'attaquer ses répercussions sur l'État.

3.2 Les Effets de la Sécuritisation

3.2.1 Les Effets sur les Immigrés et leurs Soutiens : Violence Populaire et Insécurité

Les attitudes racistes, xénophobes et régionalistes ont toujours existé en Tunisie et ils ont impacté la perception des Tunisiens sur les immigrés subsahariens sans que ceci se traduise par des actes de violence physique généralisés contre ces derniers. Cependant, la violence populaire contre les migrants a augmenté après le discours du Président Kais Saied qui a été interprété comme étant une autorisation du recours à la violence contre les immigrés désormais représentés comme ennemis publics. Le fait que le président de la République lui-même énonce un discours haineux contre les immigrés subsahariens a été un élément suffisant pour que certains déclenchent une vague de violence sans précédent et se croient en impunité puisque le président lui-même a désigné les immigrés comme menace à la composition démographique et à l'identité des Tunisiens. Dès la

³⁰⁰ Balzacq et al., « Security practices ».

diffusion du discours du 21 février 2023, la chasse aux migrants a été déclenchée en parallèle avec la répression policière. Des individus ont mis à feu les logements des immigrés³⁰¹, d'autres ont été chassés de leurs foyers après des descentes à domicile et plusieurs ont été poursuivis, agressés³⁰², et blessés à coup de couteau³⁰³. Des affrontements avec des pierres et des armes blanches entre Tunisiens et Subsahariens ont eu lieu également³⁰⁴.

En plus, plusieurs bailleurs et employeurs ont choisi de se prémunir contre les restrictions du régime et les intimidations des gens en obligeant les immigrés à quitter leurs loyers et leurs postes. D'un jour à l'autre, ces immigrés se sont trouvés sans travail et sans abri, ce qui a fait que plusieurs ont choisi d'installer des campements devant les locaux de l'OIM et de l'UNHCR avant que ces organisations demandent à la police de les écarter³⁰⁵.

Dans ce contexte, une atmosphère de terreur s'est installée chez tous les immigrés, qu'ils soient en situation régulière ou non. « *Je n'ai jamais eu peur comme ça dans ma vie*³⁰⁶ ». C'est ce que Zaher, (l'un des rares étudiants qui ont accepté de me rencontrer), m'a répondu lorsque je lui ai demandé comment il a vécu la période qui a suivi le discours du Président. Venu en Tunisie depuis 2019, Zaher m'a expliqué que ça lui est arrivé d'être insulté par des mots racistes mais qu'il a aussi été bien traité par ses voisins et par ses employeurs. Par contre, il évoque que depuis 2023 « *il ne se sent plus comme avant* ». Il dit : « *Le discours du président a donné l'accès aux gens pour faire de n'importe quoi. Avant, la Tunisie était un pays où je me sentais en sécurité, la police était partout. Mais après, lorsque la sécurité qui doit vous protéger vous tourne le dos, vous vous sentez plus en sécurité. J'ai un ami qui a été caillassé et j'ai regardé les vidéos des gens agressés et expulsés de leurs maisons à Sousse et à Sfax sans même pouvoir porter plainte* ». Zaher m'a expliqué que depuis février 2023, il a commencé à suivre de près ce qui se passe dans le pays à travers les publications des communautés

³⁰¹ Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie, « ATTAQUES D'ETUDIANTS NOIRS EN TUNISIE », 24 février 2023, <https://www.facebook.com/AESAT.Officielle/videos/921688738864785/>.

³⁰² Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie, « Communiqué suite à l'agression de 4 étudiants », 26 février 2023, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=6029149890454583&set=a.806328572736767>.

³⁰³ « Étudiant malien agressé à coup de couteau à Bizerte », 27 février 2023, <https://www.facebook.com/abass.doumbia.5494/posts/1128089464552780/?rdid=MV9OKUqnXi81jUw5>.

³⁰⁴ « *Affrontements entre des migrants subsahariens et des Tunisiens dans la nuit du 25 février* », 26 février 2023, https://www.facebook.com/groups/3317818658233715/permalink/6662574790424735/?rdid=dbC7FLsza7Njrn9M&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2Fv%2FT6wGdGxqkTRcSAUN%2F ; consulté le 21 août 2024, <https://www.facebook.com/reel/1397744907655580>.

³⁰⁵ Nissim Gasteli, « En Tunisie, le ressentiment des migrants face aux agences de l'ONU », 14 avril 2023, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/04/14/en-tunisie-le-ressentiment-des-migrants-face-aux-agences-de-l-onu_6169589_3212.html.

³⁰⁶ Entretien avec un travailleur Congolais.

subsahariennes sur les réseaux sociaux et sur les groupes WhatsApp qui ont été créés pour maintenir les immigrés au courant des dangers auxquels ils peuvent se confronter. Sur ces groupes, des alertes sont partagées régulièrement pour désigner « les quartiers rouges », un nom que les lanceurs d'alertes donnent aux endroits où les agressions contre les immigrés sont plus fréquentes. Il est à noter que Zaher n'a jamais été agressé. Il m'a précisé que c'est à travers ses amis et les groupes des réseaux sociaux qu'il prend connaissance des actes de violences. C'était le même cas de Rami, un étudiant venu en Tunisie depuis 2022. : « *Heureusement que j'habite devant l'université sinon j'aurais fait comme mes amis qui ont arrêté de venir aux cours*³⁰⁷. » Il souligne : « *Personnellement, personne ne m'a fait quoi que ce soit mais j'ai un ami qui s'est fait voler et il a été agressé avec un couteau. Un autre a été frappé avec des pierres par des petits enfants* ». Interrogé sur la vague de violence contre les immigrés, il a répondu : « *J'étais plus terrorisé de ce que j'ai vu sur les médias que de ce que j'ai vu moi-même. J'ai compris qu'il n'était plus sûr de sortir de chez soi à travers les publications successives des associations sur les groupes WhatsApp. Après, j'ai compris que beaucoup publient des fausses vidéos pour inciter les gens à émigrer en Europe avec eux. L'Association des étudiants africains a alerté sur ça* ». Choqué par les propos du Président, Rami s'est mis à suivre les médias pour essayer de comprendre ce qui se passe en Tunisie : « *J'ai lu sur les réseaux sociaux que le Président veut chasser les Subsahariens. Voir cette information m'a choqué. Au début, je n'ai pas compris le contexte, j'ai donc suivi les débats sur les médias occidentaux et africains. Certains ont dit qu'il s'agit d'un choix stratégique du Président pour faire oublier des problèmes précédents, d'autres ont expliqué ses propos par la coopération entre Kais Saïed et l'UE pour lutter contre la migration clandestine. C'a commencé à prendre sens mais ça ne m'a pas rassuré* ». Il ajoute : « *Ce n'est pas écrit "carte de séjour" sur mon front pour que les gens ne m'agressent pas lorsque je sors de chez moi* ».

Nous comprenons donc que la situation déclenchée par le discours du président de la République a engendré une condition d'insécurité et d'incertitude pour les immigrés présents en Tunisie. Face à cette incertitude, ils ont commencé à adopter une sorte de veille pour éviter tout danger mais aussi pour comprendre ce qui a fait que d'un coup ils sont devenus ciblés par l'État et par les gens. La propagation intensive des vidéos des agressions, vraies ou fausses, a contribué à l'imprégnation de ce sentiment d'insécurité. Les personnes interrogées m'ont informé aussi qu'ils ont eu à calmer l'inquiétude de leurs parents et familles se trouvant dans leur pays d'origine : « *Mes proches étaient attristés, ma mère a appelé des étudiants tunisiens qu'elle a rencontrés au bled pour qu'ils me*

³⁰⁷ Entretien avec un étudiant Sénégalais.

soutiennent. Le père de mon colocataire l'a appelé pour lui dire de rentrer, il lui a dit « Je ne veux pas que tu meures en Tunisie ».

L'insécurité est ce que marque aussi l'expérience des membres des associations de la société civile concernées par l'aide aux immigrés. En effet, les arrestations des directeurs des organisations comme Terre d'Asile Tunisie, M-nemty et le Conseil Tunisien pour les Réfugiés (CTR)³⁰⁸ ainsi que leur désignation par le président de la république, le Parti Nationaliste Tunisien et les autres acteurs sur les réseaux sociaux, comme des traîtres, des mercenaires et des agents travaillant au profit des réseaux étrangers, ont impacté l'attitude des gens vis-à-vis les membres de ces organisations. Ces derniers craignent et la répression de l'État et la violence populaire à tel point que beaucoup d'entre eux se méfient de toute apparition médiatique ou même des entretiens avec journalistes ou chercheurs. Nous avons essayé de rencontrer certains parmi ces activistes mais seulement un seul a accepté de nous rencontrer et seulement deux autres ont répondu à nos questions en ligne. Les trois confirment avoir peur d'être poursuivis par l'État ou agressés par les gens pour leurs activités en faveur du respect des droits des immigrés. « Nous subissons une atmosphère de terreur ³⁰⁹ » dit l'un de ces activistes. « Nous ne pouvons plus aller sur le terrain, ni nous exprimer librement. Désormais, nous ne pouvons rien faire. Pour la première fois dans ma vie j'ai été harcelé et insulté par des gens à cause de mes positions en faveur des immigrés. Depuis, j'ai commencé à choisir soigneusement mes mots ». Les intimidations populaires ont également poussé les organisations à changer de méthodes de travail pour s'adapter aux circonstances : « Nous ne partageons plus les programmes de nos évènements sur les réseaux sociaux, et des fois, nous partageons les programmes sans mentionner la date et le lieu de l'évènement ». L'insécurité a eu aussi des effets sur les relations entre ces organisations « Plusieurs organisations refusent désormais de signer les communiqués-conjoints alors qu'avant elles le faisaient ».

Ainsi, en plus de la violence physique que les immigrés et les activistes subissent, ils font l'objet d'une forme de violence lente³¹⁰, une violence morale qui les impacte ainsi que leur famille. De cette manière, la sécuritisation ne se réduit pas aux énoncés des acteurs ou aux pratiques qu'ils développent au détriment des immigrés et de leurs soutiens, mais elle se reflète dans les expériences de ses victimes et devient une sécuritisation vécue et ressentie. L'État tunisien a sécuritisé la

³⁰⁸ Rihab Boukhatia, « Crise migratoire en Tunisie : l'alibi liberticide de Kais Saied », 10 mai 2024, <https://nawaat.org/2024/05/10/crise-migratoire-en-tunisie-lalibi-liberticide-de-kais-saied/>.

³⁰⁹ Entretien avec un directeur d'une organisation.

³¹⁰ Christian et Dowler, « Slow and Fast Violence ».

migration sous prétexte de sécuriser le pays et ses frontières, mais en réalité il ne fait que créer une culture d'insécurité chez les victimes de ses discours. Dans les prochains paragraphes, nous voyons que la sécuritisation est contreproductive pour l'État lui-même.

3.2.2 Les Répercussions sur l'État : Perte du Monopole de la Violence et Crises Diplomatiques

La Sécuritisation ne veut pas dire seulement l'adoption d'une approche sécuritaire et la mise en place des pratiques et des outils restrictifs, mais elle consiste en plus de ça à représenter les immigrés comme source de menaces à travers les discours. En Tunisie, l'adhésion populaire à ces discours s'est traduite par la mobilisation volontaire contre les immigrés par des factions du peuple tunisien qui ont choisi de ne pas compter sur l'État pour affronter les Subsahariens désormais conçus comme ennemis. Aux agressions citées dans les précédents paragraphes, il faut ajouter que des Africains subsahariens ont été détenus par des bandits en Tunisie et les agressions contre les étudiants en situation régulière se sont multipliées dans les jours qui ont suivi le discours du Président. En effet, une fois que l'État a intégré les immigrés dans un complot, il a perdu le contrôle sur les réactions populaires des gens qui se croyaient vraiment en guerre d'autodéfense. La sécuritisation a donc conduit à la délégation de l'emploi de la force aux factions populaires et ce contre la volonté de l'État qui a essayé de résoudre cette question par la suite. De ce fait, en proclamant vouloir attaquer un problème public (plus spécifiquement un danger sécuritaire), l'État s'est fait un vrai problème public que représentent les factions voulant gérer la question des immigrés par elles-mêmes.

Après le déchainement de violence contre les immigrés, des nouveaux éléments ont été intégrés aux discours et visites du président concernant la migration clandestine. À titre d'exemple, lors d'une visite à Sfax le 10 juin 2023, nous voyons le président de la République prendre un bébé entre ses bras en disant que les Subsahariens « *sont des frères*³¹¹ ». Durant cette rencontre, il a maintenu son discours souverainiste habituel tout en répétant par contre que « *l'État continue de protéger ces immigrés et ne laissera personne les agresser* ». Lors de sa visite à Sfax le 13 juillet 2024, le président n'a cessé de répéter que « *C'est l'État qui doit protéger les résidents* ». Il a réclamé en s'adressant à un habitant : « *Je suis venu pour vous rassurer que l'État soit là avec vous. Ne dites plus que l'État*

³¹¹ Visite du Président de la République à Sfax, sc. 1 :00.

*n'existe plus. Ce sont les autorités de l'État qui doivent vous protéger et personne ne doit remplacer l'État (...) vous devez informer l'État de vos réclamations et les autorités doivent vous protéger*³¹² ». Cette visite a aussi inclus une réunion avec les gouverneurs de Sfax où on le voit dire « *Il faut adresser ce message à tout le monde, l'État tunisien existe (...) Il n'y a pas question que qui que ce soit remplace l'État. C'est l'État seul qui monopolise la violence légitime* »³¹³ ». Ces énonciations et cet emploi de la conception wébérienne de l'État³¹⁴ prouvent que les réactions populaires représentent désormais l'une des préoccupations du raïs. Néanmoins, ceci ne l'a pas mené à réviser ses propos puisqu'on l'écoute encore répéter la théorie du peuplement des immigrés en Tunisie. Ce fait nous mène à conclure que le Président veut contenir le rôle des citoyens à informer les autorités concernées au lieu d'affronter les immigrés. Nous soulignons aussi que les discours du président ont tendance à se focaliser plutôt sur les théories de complot que sur les immigrés eux-mêmes, mais cela n'a pas de signification pour le public si dans tous les cas les immigrés sont conçus comme parties intégrantes de ce complot. De là, nous postulons que les propos du Président après février 2023 ne s'intègrent pas dans un processus de dé-sécuritisation³¹⁵ mais qu'ils s'expliquent par la volonté de contenir les affrontements entre Tunisiens et Subsahariens.

En plus de cette intention de gérer la crise interne en grande partie générée par le discours du président, l'État tunisien avait à gérer une crise diplomatique qui a d'ailleurs représenté le premier défi pour le nouveau ministre des Affaires étrangères, Nabil Ammar désigné le 7 février 2023. En fait, les propos du président ont été sévèrement dénoncés par des organisations intergouvernementales internationales (OIG) à l'instar de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le 24 février 2023, l'UA a appelé ses pays membres à « s'abstenir de tout discours haineux à caractère raciste, susceptible de nuire aux personnes » et le communiqué du président de sa commission, Moussa Faki Mahamat, a qualifié les propos de Kais Saïed de « *déclarations choquantes* »³¹⁶. Le ministère des Affaires étrangères tunisien a répondu en exprimant son « étonnement » de la position de l'UA qu'il a considérée comme étant basée sur des « *accusations sans fondement* » et « *une*

³¹² Présidence de la République, « La visite du Président à Jebeniana et à El-Amra », 13 juillet 2024, sc. 1 : 00-4 : 00, <https://www.facebook.com/Presidence.tn/videos/1231851581319703>.

³¹³ Présidence de la République, sc. 4 :00.

³¹⁴ Max Weber, *Le Savant et le politique* (Union générale d'éditions, 1963).

³¹⁵ Wæver, *Securitization and desecuritization*.

³¹⁶ Le monde, « Tunisie : l'Union africaine condamne les déclarations "choquantes" du président Kaïs Saïed sur les migrants subsahariens », 25 février 2023, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/25/tunisie-l-union-africaine-condamne-les-declarations-choquantes-du-president-kais-saied-sur-les-migrants-subsahariens_6163294_3212.html.

mauvaise compréhension des positions des autorités tunisiennes »³¹⁷. Ce jour même, le ministre Nabil Ammar a accueilli les ambassadeurs des pays africains en Tunisie et a publié une image de lui avec ces diplomates les mains serrées³¹⁸. Le 25 février, le Ministre a adressé un message de « *fraternité et de responsabilité à tous les frères africains présents sur le sol tunisien, qu'ils soient en séjour régulier ou irrégulier* » en assurant que l'État veille à leur sécurité et en appelant ceux qui sont en situation irrégulière à se présenter aux autorités pour organiser leur retour³¹⁹. La Tunisie a aussi fait part de son « *étonnement* »³²⁰ après les critiques de l'ONU quand son Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a lancé le 4 avril 2023 un « *avertissement solennel aux autorités tunisiennes pour faire cesser les discours de haine raciste* »³²¹. Pire encore, la Banque Mondiale (BM) a suspendu le 5 mars 2023 son partenariat avec la Tunisie « *suite aux déclarations du président du pays qui ont déclenché des actes de harcèlement et de violence à caractère raciste* » selon les dires de son président David Malpass³²². Au même jour, le gouvernement tunisien a annoncé le 5 mars 2023 des mesures en faveur des immigrés dont la mise en place d'un numéro vert pour que les résidents de divers pays africains frères puissent signaler toute violation à leur rencontre, et la délivrance immédiate d'une carte de séjour d'un an aux étudiants³²³. Dans le même intérêt d'apaiser la crise, le président Kais Saïed a reçu le président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEAO) et la présidence a publié son discours où il évoque « *qu'il ne pourra pas croire que le président de la Tunisie, pays de Bourguiba, peut être raciste ou xénophobe* »³²⁴.

Néanmoins, ces mesures n'ont pas empêché que des appels au boycott des produits tunisiens présents sur les marchés des pays subsahariens se déclenchent et mettent les entreprises dans une

³¹⁷ Ministère des Affaires étrangères, « Communiqué en réponse à l'Union Africaine », 25 février 2023, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=584865760350716&set=a.252639480240014>.

³¹⁸ Ministère des Affaires étrangères, « Rencontre avec les ambassadeurs des pays africains », 24 février 2023, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=584410687062890&set=a.252639480240014>.

³¹⁹ Ministère des Affaires étrangères, « Communiqué du 25 février 2023 », 25 février 2023, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=584950630342229&set=a.252639480240014>.

³²⁰ Ministère des Affaires étrangères, « Communiqué en réponse à l'ONU », 6 avril 2023, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=610173451153280&set=a.252639473573348>.

³²¹ ONU Info, « La Tunisie doit mettre fin au « discours de haine » contre les Subsahariens », 4 avril 2023, <https://news.un.org/fr/story/2023/04/1133917>.

³²² Andrea Shalal et Angus McDowall, « World Bank Says Pausing Future Tunisia Work amid Reports of Racist Violence », *Reuters*, 6 mars 2023, sect. Africa, <https://www.reuters.com/world/africa/world-bank-says-pausing-tunisia-work-amid-racially-motivated-violence-2023-03-06/>.

³²³ Présidence du Gouvernement Tunisien, « Communiqué du 5 mars 2023 », 5 mars 2023, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=574366928054476&set=a.248208084003697>.

³²⁴ RFI, « Kaï Saïed reçoit le président de la Cédéao en pleine polémique sur les migrants », 9 mars 2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230309-tunisie-ka%C3%AFs-sa%C3%AFed-re%C3%A7oit-le-pr%C3%A9sident-de-la-c%C3%A9d%C3%A9ao-en-pleine-pol%C3%A9mique-sur-les-migrants>.

situation difficile. La société Jadida au Sénégal par exemple, a publié un communiqué clarifiant que « *ses produits sont 100 % sénégalais* » pour contourner le boycott³²⁵. Dans ce contexte, des organisations comme la Tunisia Africa Business Council (TABC) ont essayé de rassurer les communautés africaines sur la situation de leurs proches en Tunisie³²⁶.

Les critiques des OIG et les campagnes de boycott ont amené le MAE à multiplier les interviews avec des chaînes de télévisions occidentales et africaines pour apaiser la crise sans renoncer aux déclarations du Président. Selon Nabil Ammar, « *les autorités tunisiennes sont dans leur droit d'alerter quand il y a des flux croissants d'immigrés illégaux avec toutes les conséquences que cela peut entraîner* » et « *qu'il n'est pas question d'excuses* »³²⁷. Pour la diplomatie tunisienne, les critiques de la position du président relèvent « *d'une campagne qui vise à nuire à l'image du pays et dont les initiateurs sont connus*³²⁸ ».

En plus de la crise diplomatique avec les organisations internationales et les pays africains, nous notons que la relation avec l'UE a connu une période de tensions entre septembre et décembre 2023. Certes, cette crise est en partie due au rejet de la Tunisie de la visite de la délégation du Parlement européen pour étudier la situation politique au pays, la jugeant comme acte d'ingérence dans les affaires internes³²⁹. Mais elle s'est manifestée aussi dans le remboursement du régime tunisien d'une somme de soixante millions d'euros fournie par l'UE en évoquant qu'il s'agit d'un montant dérisoire non inclus dans l'accord signé et que la Tunisie refuse l'aumône et la charité³³⁰. En effet, plusieurs parties en Europe ont interprété les mesures lancées en février 2023 et la conclusion du

³²⁵ Souleymane Loum, « Dégât collatéral : une célèbre marque tunisienne en difficulté au Sénégal », 6 mars 2023, https://www.tunisienumerique.com/degat-collateral-une-celebre-marque-tunisienne-en-difficulte-au-senegal/?fbclid=IwY2xjawEzdsxleHRuA2FibQIxMAABHRsT5aAreetQCsR_Ge46FvNGjnFTK4-us1FwPJY19TVbu15WnOWsfEMEZg_aem_6ljbF6e9KgBIDRmn2hB_Gg/.

³²⁶ Wejden Jlassi, « Boycott de produits tunisiens en Afrique subsaharienne : une campagne lourde de conséquences », 8 mars 2023, <https://www.aa.com.tr/fr/monde/boycott-de-produits-tunisiens-en-afrique-subsaharienne-une-campagne-lourde-de-conséquences/2840277>.

³²⁷ Jeune Afrique, « « Il n'est pas question d'excuses » : le ministre tunisien des Affaires étrangères revient sur les propos de Kaïs Saïed », JeuneAfrique.com, consulté le 21 août 2024, <https://www.jeuneafrique.com/1422213/politique/il-nest-pas-question-dexcuses-le-ministre-tunisien-des-affaires-etrangeres-revient-sur-les-propos-de-kais-saied/>.

³²⁸ Ministère des Affaires étrangères, « Communiqué du 5 mars 2023 », 5 mars 2023, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=590369313133694&set=a.252639480240014>.

³²⁹ Délégation de l'Union européenne en Tunisie, « Tunisie : Déclaration de la Porte-Parole sur le rejet de la visite du Parlement Européen par les autorités », 14 septembre 2023, https://www.eeas.europa.eu/eeas/tunisie-d%C3%A9claration-de-la-porte-parole-sur-le-rejet-de-la-visite-du-parlement-europ%C3%A9en-par-les-und_fr?s=126.

³³⁰ Euronews, « La Tunisie snobe l'UE et rembourse 60 millions d'euros d'aide », 12 octobre 2023, <https://fr.euronews.com/my-europe/2023/10/12/la-tunisie-snobe-lue-et-rembourse-60-millions-deuros-daide>.

mémorandum le 16 juillet 2023 comme signe de l'accord de la Tunisie d'intégrer les politiques d'externalisation de la gestion des frontières européennes. Ceci n'a pas plu à la diplomatie tunisienne : « Arrêtez d'avoir cette vision de ce partenariat, comme si nous étions à la merci de cette assistance. À chaque fois, vous répétez des messages qui ne sont pas dans l'esprit de ce mémorandum d'accord, un partenariat d'égal à égal, de respect mutuel. C'est insultant et dégradant. Il ne faut pas donner cette idée fausse, laisser penser que ce partenariat se réduit à "on vous donne quatre sous et vous faites la police en Méditerranée et vous retenez les migrants illégaux"³³¹ » ainsi disait le ministre Nabil Ammar. La Tunisie a cherché donc à se démarquer des plans européens tout en répondant aux critiques qui la décrivent comme garde des frontières européennes.

Finalement, il est important quand même de souligner que la Tunisie a cherché à éviter une crise diplomatique avec l'Algérie après que plusieurs observateurs l'ont critiquée pour le refoulement des migrants aux frontières tunisiennes. La dépendance du pays aux énergies algériennes ainsi que la dépendance politique de l'État au régime algérien rendent toute dénonciation officielle des politiques algériennes impensable. La diplomatie tunisienne a choisi plutôt d'appeler à une coopération régionale entre l'Algérie, la Libye et la Tunisie.

À travers ces exemples, il nous devient clair que la représentation des immigrés comme source de menace et l'adoption d'une approche sécuritaire face à l'immigration ont engendré des crises diplomatiques que l'État tunisien a essayé de contourner en multipliant les manœuvres diplomatiques et en instaurant de nouvelles mesures en faveur des immigrés tout en préservant le même discours souverainiste. Ceci nous mène aussi à ne pas considérer ces orientations comme émanant d'un choix de dé-sécuritiser la migration mais de les comprendre plutôt dans le cadre des tentatives pour gérer les crises diplomatiques. Cependant, si ces tensions ont pu être résolues, la crise interne est loin de l'être puisque les affrontements persistent encore et des habitants ont choisi de se rebeller contre l'État en bloquant les routes pour appeler à expulser les immigrés³³².

³³¹ Tunsicope, « 'Les Européens ne sont pas clairs sur le mémorandum,' selon Ammar », 9 octobre 2023, https://www.tunsicope.com/article/365586/actualites/international/selon-ammar-421216?fbclid=IwY2xjawEzwdllcHRuA2FlbQIxMAABHRi4EvjZl2N4i73PIqrRaRSA4t0KbE4BZaZVRIGUrIVUug9IhFYzq-EaVg_aem_AiQHV2ve9Fq5h2rnlwRPG.

³³² Kapitalis, « Renforts de sécurité à Jebeniana: Des habitants bloquent la route en raison de l'agression des migrants en situation irrégulière », août 2024, <https://kapitalis.com/anbaatounes/2024/08/05/%D8%AA%D8%B9%D8%B2%D9%8A%D8%B2%D8%A7%D8-%D8%A3%D9%85%D9%86%D9%8A%D8%A9-%D8%A8%D8%AC%D8%A8%D9%86%D9%8A%D8%A7%D9%86%D8%A9-%D8%A8%D8%B3%D8%A8%D8%A8-%D8%A7%D8%B9%D9%86%D8%AF%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84/>.

En guise de conclusion de cette partie, nous soulignons que la désignation de l'immigration comme un problème public, et plus spécifiquement comme une source de menace (sa sécuritisation), n'est pas sans méfaits pour l'État. Avant cette sécuritisation, il n'y avait ni de violence généralisée sur les immigrés ni de tensions diplomatiques liées à la migration. Il faut préciser quand même que ces méfaits ne sont pas liés à l'adoption d'une approche sécuritaire face à la migration au niveau des pratiques mais ils sont plutôt liés aux discours officiels. Nous citons cette remarque en prenant en compte que, comme on l'a vu dans la précédente partie, plusieurs pratiques et outils de la sécuritisation existaient depuis des années sans que cela puisse engendrer des crises. La sécuritisation en tant que politique discursive est ainsi plus nuisible à la réputation d'un État mais cela n'empêche qu'elle est, dans toutes ces formes, dévastatrice pour ses victimes, les immigrés et leurs soutiens.

Conclusion du Troisième Chapitre

Nous avons argumenté dans cette partie que la sécuritisation de l'immigration ne peut pas être réduite aux discours des acteurs sécurisateurs et qu'elle englobe des pratiques répressives rendues possibles avec des outils capacitaires et réglementaires. Les pratiques déployées par l'État tunisien contre les immigrés et leurs soutiens n'étaient possibles qu'avec les aides fournies par les pays européens et les États-Unis et l'arsenal réglementaire restrictif criminalisant les immigrés et toute personne qui vient à leur aide. Nous avons vu aussi qu'avec l'implication d'un champ transnational de professionnels de la sécurité et l'introduction des technologies de surveillance, la Tunisie tend de plus en plus à devenir un Ban-opticon pour profiler et surveiller les immigrés afin de les exclure avant qu'ils passent en Europe. Les répercussions de cette logique Ban-optique sont assez conséquentes pour les immigrés et leurs soutiens mais aussi pour les citoyens privés de leur droit à la libre circulation au sein du territoire tunisien dont les frontières sont désormais internalisées. Finalement, nous avons démontré que l'État tunisien n'est pas épargné des méfaits de la sécuritisation qui est en grande partie déclenchée par lui-même. En proclamant vouloir résoudre la « *situation anormale* » causée par le peuplement des immigrés, l'État finit par créer de nouveaux problèmes qui échappent à son contrôle, notamment les violences populaires et les crises diplomatiques.

CONCLUSION

Cette recherche a démontré que la représentation des immigrés subsahariens comme source de menace dépend de l'intersection des intérêts de plusieurs acteurs. Nous avons montré les divergences entre les déclarations du président de la République qui ont désigné les immigrés comme cause de dangers sociétaux et les discours du Parti nationaliste tunisien qui les ont représentés à l'image de dangers à la sécurité existentielle et économique de la Nation. Nous avons démontré la dimension complotiste que partagent ces deux acteurs sécurisateurs en analysant le cadre cognitif qui explique ce recours à la théorie du complot. L'intérêt du président est d'assurer son pouvoir à travers la sécuritisation de la migration qui permet la légitimation de l'octroiement des ressources à la Garde Nationale et l'évitement des blâmes. Par contre, la question migratoire a permis au PTN de gagner en popularité et d'acquérir une légitimité qu'elle n'avait pas avant sa focalisation sur cette question. La sécuritisation de l'immigration a fourni une opportunité pour que ce mouvement exerce l'influence qu'elle a cherchée. Dans une seconde partie, nous avons argumenté que ce processus dépend aussi des facteurs émanant des contextes international et national. À l'échelle internationale, la pression de l'UE pour que la Tunisie intègre le système d'asile européen a fait que les élites de la diplomatie tunisienne adoptent une attitude hostile à cette idée. Le souci de préserver la souveraineté nationale et l'intérêt à ne pas se transformer en pays de rétention s'est traduit par le blocage de toutes lois en faveur de l'instauration d'une politique d'asile. Cette préoccupation par l'intérêt national de l'État tunisien explique aussi la position des dirigeants face aux ONG d'aide aux immigrés. En plus, la réticence des parlementaires et de certaines ONG à lutter pour une loi d'asile par peur de favoriser les agendas européens ou d'être accusés de trahison est un autre facteur qui a contribué à la production de l'illégalité des immigrés. Au niveau local, la médiatisation négative et les logiques de discrimination raciale et régionaliste ont favorisé la propagation des discours alarmistes des acteurs sur les réseaux sociaux. Nous avons montré que les reportages des émissions de micro-trottoir ont cristallisé la question migratoire comme source de déviance des normes locales et de désordre. En plus de leur influence sur les perceptions populaires, la relation qu'entretiennent certains

présentateurs de ces émissions avec l'entourage du Président de la République mène à postuler que ces acteurs ont influencé la conception du Rais de la question migratoire. Le fait que le Président lui-même dise qu'il suit la situation des habitants d'El-Amra la nuit à travers ces vidéos témoigne de l'influence de ces acteurs que nous pouvons considérer comme étant des entrepreneurs de cause. Ainsi, nous avons présenté comment les réseaux sociaux deviennent un espace d'interaction entre citoyens, acteurs médiatiques, citoyens et décideurs politiques. Cette argumentation montre l'intérêt à ne pas déresponsabiliser les acteurs non-étatiques et non-politiques dans le processus de la sécuritisation et à éviter de se focaliser sur les discours des acteurs politiques. Cette recherche a souligné aussi que les deux types d'acteurs emploient un répertoire sémantique qui résonne en convergence avec les préoccupations populaires et la mémoire collective de l'audience.

Finalement, la recherche a mis en exergue le fait que l'approche sécuritaire de l'État se reflète dans les instruments et les outils qu'elle déploie contre les immigrés et leurs soutiens. Ces pratiques qui comportent ; les arrestations arbitraires, les expulsions, le prélèvement des empreintes, les tests ADN, la mise en place de points de contrôle de papier au sein du territoire tunisien produisent une internalisation des frontières tunisiennes qui impacte aussi les villes et les droits des citoyens tunisiens. En plus de l'internalisation des frontières, l'interception des embarcations en mer et l'emploi des technologies sophistiquées pour leur surveillance prouvent que l'État tunisien est en voie de constituer un système ban-optique qui filtre les immigrés et les prive de passer en Europe. Ceci favorise les intérêts de l'UE qui cherchent à freiner les flux de migration clandestine en fournissant aux forces sécuritaires les équipements et les entraînements nécessaires pour faire face à ces flux. De sa part, la Tunisie maintient des lois restrictives qui criminalisent les immigrés ainsi que les ONG et les citoyens qui les aident. Nous avons examiné les effets du déploiement de ces instruments sur les immigrés et les ONG qui subissent désormais une atmosphère d'insécurité et qui sont contraints de changer leurs pratiques pour se prémunir contre les violences policières et populaires. Enfin, l'analyse a porté sur les répercussions de la sécuritisation sur l'État qui avait à gérer les crises diplomatiques avec les pays africains et les organisations intergouvernementales qui ont dénoncé les discours du président. Si ces tensions ont été résolues, l'État n'arrive pas encore à contenir les violences populaires des factions qui défient le monopole de violence légitime de l'État et affrontent les immigrés.

Tout au long de cette recherche, nous avons montré l'ambiguïté de la coopération euro-tunisienne en matière de gestion des flux de migration clandestine. Notre analyse a relativisé cette coopération

et a montré comment le régime tunisien exploite l'aide européenne pour maintenir son pouvoir et pour renforcer le contrôle des frontières sans accepter d'intégrer le système d'asile ni les agences européennes.

De cette façon, nous avons montré l'intérêt à analyser la gestion de la migration en Tunisie sous les prismes de la sécuritisation et de la gouvernementalité par l'inquiétude. Une telle approche nous permet de prendre en considération les multiples facteurs et enjeux que les analyses focalisées sur le facteur du racisme et la politique européenne de l'externalisation de gestion des frontières omettent.

Médiatisation Négative de l'immigration des Subsahariens

Attessia TV : 9 millions abonnés sur Facebook

Résultat (De 2020 jusqu'au 20 février 2023)

Lien vers les articles: [Attessia TV قناة التاسعة | Facebook](#)

Crimes et arrestations des migrants Subsahariens : 17 articles

Droit des migrants et des réfugiés : 3 articles

24 décembre 2022

4 étrangers interceptés en train de s'infiltrer en Tunisie.

9 décembre 2022

Mahdia: 5 Africains brûlés après le dysfonctionnement d'un bateau d'immigration clandestine.

11 Novembre 2022

Sfax : Des Africains kidnappent un citoyen guinéen et exigent 5 000 dinars afin de le libérer.

7 novembre 2022

Arrestation de 10 Africains qui avaient franchi la frontière terrestre sans documents d'identité.

4 novembre 2022

Siliana. 7 Africains subsahariens arrêtés pour séjour illégal.

7 octobre 2022

Des Africains tentent d'agresser le propriétaire de la maison avec des couteaux.

5 octobre 2022

Trois jeunes Africains arrêtés après le meurtre d'un jeune homme à son domicile.

14 septembre 2022

Al-Marsa : 10 Africains arrêtés. Ils terrorisaient les passants avec des couteaux.

9 septembre 2022

Rétention de 8 Africains à Sousse après avoir kidnapper une femme.

7 Juillet 2022

Événements de l'aéroport de Carthage : des mandats de dépôt contre 8 Africains.

3 Juin 2022

Nabeul. 9 africains en situation irrégulière arrêtés.

18 Mai 2022

Mandat de dépôt pour 3 Africains qui préparaient des opérations terroristes en Tunisie.

31 Janvier 2022

Des Africains transforment leur maison en usine pour la production de « tequila ».

29 décembre 2021

Arrestation d'un groupe terroriste africain appartenant à Boko Haram en Tunisie.

12 décembre 2021

Un migrant africain enlève un enfant de trois ans et réclame une rançon de 75 000 dinars.

15 octobre 2019

8 Africains désireux de franchir la frontière maritime arrêtés subrepticement à Zarzis.

19 avril 2022

Des réfugiés africains protestent pour exiger leur évacuation de la Tunisie.

18 octobre 2021

Manifestations d'étudiants africains. Ils ont exigé de connaître le sort de leur collègue disparue il y a une semaine.

21 Avril 2020

Faouzi Ben Gamra rend visite aux Africains étrangers vivant à Sokra.

El Hiwar Ettounsi TV : 11 millions abonnés sur Facebook

Résultat (De 2020 jusqu'au 20 février 2023)

Lien vers les articles: [Elhiwar Ettounsi | Facebook](#)

Crimes et arrestations des migrants

Subsahariens : 9 articles

Droit des migrants et des réfugiés : 3 articles

1 février 2023

Al Kram : Ils demandent une rançon pour la libérer... Les Africains kidnappent une femme, la torturent et la brûlent.

2 janvier 2023

Aouina : Des Africains subsahariens condamnés pour avoir détenu et abusé d'un homme d'affaires.

7 novembre 2022

Siliana ... 10 Africains de différentes nationalités arrêtés sans papiers d'identité.

4 Aout 2022

Nabeul : 3 Africains arrêtés pour avoir utilisé un appartement pour vendre des boissons alcoolisées.

16 mai 2022

Sfax : Une dispute entre Africains se termine par l'incendie d'un appartement et la destruction de voitures à Sultania.

13 avril 2022

Ils ont kidnappé une fille et exigé une rançon. Des Africains subsahariens arrêtés à Sfax.

23 juillet 2021

Quartier d'Al-Darabek à Sfax : Violentes querelles entre Africains subsahariens.

14 juin 2021

Les Africains terrorisent les habitants de Sfax et attaquent leurs biens.

20 novembre 2020

Aouina : Des Africains vendent de l'alcool subrepticement.

2 mars 2022

Haïdara : 3 migrants africains, dont un enfant, ont été retrouvés morts de froid, de faim et de soif.

11 novembre 2021

Des experts de l'ONU accusent la Tunisie d'expulser des migrants africains vers la Libye.

21 septembre 2020

Le Forum pour les droits économiques et sociaux condamne l'agression raciste contre les travailleurs africains à Sousse.

Nessma TV : 8.1 millions abonnés

Résultat (De 2020 jusqu'au 20 février 2023)

Lien vers les articles: [Nessma](#) | [Facebook](#)

Crimes et arrestations des migrants

Subsahariens :10 articles

Droit des migrants et des réfugiés : 0 articles

7 février 2023

Ariana : Cinq Africains impliqués dans le meurtre d'une femme sont détenus.

1 février 2023

Capitale : Des Africains kidnappent un jeune homme. Ils le maltraitent, le brûlent et exigent une rançon de sa sœur !

11 Novembre 2022

Sfax : Des Subsahariens enlèvent un résident.

3 Aout 2022

25 franchissant subrepticement les frontières maritimes, dont des Africains secourus.

5 juillet 2022

Aéroport de Carthage : des voyageurs africains agressent les forces de sécurité avec une extrême violence !

4 mai 2022

Sfax : 7 communes s'engagent à enterrer les corps de migrants africains en situation irrégulière

21 décembre 2021

Ils ont menacé son père de lui retirer ses organes. Un enfant de trois ans enlevé par de jeunes africains.

27 Aout 2021

Sfax : Arrestation d'un groupe d'Africains subsahariens qui avaient établi un « centre de sécurité »

2 Aout 2020

Arrestations de 2 africains pour avoir franchi les frontières.

1 juillet 2020

Des Africains arrêtés et soumis à des tests de dépistage du virus Corona après avoir franchi les frontières.

BIBLIOGRAPHIE

Articles scientifiques/Ouvrages/Chapitres d'ouvrages

Aday, Sean. « Chasing the Bad News: An Analysis of 2005 Iraq and Afghanistan War Coverage on NBC and Fox News Channel ». *Journal of Communication* 60, n° 1 (1 mars 2010): 144-64.

<https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.2009.01472.x>

Agamben, Giorgio. *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*. Stanford University Press, 1998.

Qu'est-ce qu'un dispositif? Éditions Payot & Rivages, 2014.

Al-Jaridi, Haseeb. *Le multiculturalisme dans la communauté nationale, les minorités en Tunisie : Berbères, Juifs et Noirs*. Tunis: Maison d'édition Al-Bedoui, 2016.

Altheide, David L. « "The News Media, the Problem Frame, and the Production of Fear" ». *The Sociological Quarterly* 38, n° 4 (1 septembre 1997): 647-68.

<https://doi.org/10.1111/j.1533-8525.1997.tb00758.x>

Ambroise, Bruno. « La philosophie du langage de J. L. Austin : ce que la parole fait ». *Philopsis*, 14 janvier 2015. <https://shs.hal.science/halshs-01246820>

Balzacq, Thierry. *Securitization Theory: How Security Problems Emerge and Dissolve*. Routledge, 2010.

« The Three Faces of Securitization: Political Agency, Audience and Context ». *European Journal of International Relations - EUR J INT RELAT* 11 (juin 2005): 171-201.

<https://doi.org/10.1177/1354066105052960>

Balzacq, Thierry, Tugba Basaran, Didier Bigo, Emmanuel-Pierre Guittet, et Christian Olsson. « Security practices ». *The International Studies Encyclopedia Online*, janvier 2010, 1-16.

Becker, Howard S. *Outsiders: Studies on the sociology of deviance*. Free Press, 2008.

<https://books.google.tn/books?id=3Vjsn0BQUOoC>

Belhedi, Amor. « Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux ». *Méditerranée* 91, n° 1 (1999): 63-72. <https://doi.org/10.3406/medit.1999.3088>

Ben Achour, Mohamed El Aziz. *La Tunisie : de Jadis et de naguère à la rencontre de l'Occident et de l'Orient*. Leaders. Tunis, 2024. <https://www.leadersbooks.com.tn/produit/la-tunisie-de-jadis-et-de-naguere-a-la-rencontre-de-loccident-et-de-lorient/>

Benjemia, Monia. « La répression des migrations clandestines en Tunisie ». In *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, 267-78. Hommes et sociétés. Paris: Karthala, 2009.

<https://doi.org/10.3917/kart.bensa.2009.01.0267>

Bigo, Didier. « Globalized (in)Security: the Field and the Ban-opticon 1 ». *Terror Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes After 9/11* 4 (1 juillet 2008).

<https://doi.org/10.4324/9780203926765>

« Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? » *Cultures & Conflits*, n° 31-32 (15 mai 1998). <https://doi.org/10.4000/conflits.539>

« Security, exception, ban and surveillance ». In *Theorizing Surveillance*. Willan, 2006.

« To Reassure, and Protect, After September 11 », novembre 2001. <https://items.ssrc.org/after-september-11/to-reassure-and-protect-after-september-11/>

« Structures, Habitus, Practices ». In *The Logic of Practice*, 52-65. Stanford University Press, 1990. <https://doi.org/10.1515/9781503621749-005>

Boubakri, Hassan. « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? » *Revue européenne des migrations internationales* 31, n° 3-4 (1 décembre 2015): 17-39. <https://doi.org/10.4000/remi.7371>

Boubakri, Hassan, et Sylvie Mazzella. « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis ». *Autrepart* 36, n° 4 (2005): 149-65.

Bourbeau, Philippe. *The Securitization of Migration: A Study of Movement and Order*. Taylor & Francis, 2011.

Bourdieu, Pierre. *Language and Symbolic Power*. Harvard University Press, 1991.

Microcosmes: théorie des champs. Raisons d'agir, 2022.

Buonfino, Alessandra. « Between unity and plurality: the politicization and securitization of the discourse of immigration in Europe ». *New Political Science* 26, n° 1 (1 mars 2004): 23-49. <https://doi.org/10.1080/0739314042000185111>

Burger, Marcel, Joanna Thornborrow, et Richard Fitzgerald. « Analyser les espaces interactifs des nouveaux médias et des réseaux sociaux ». In *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*, 7-24. Culture & Communication. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2017. <https://doi.org/10.3917/dbu.thorn.2017.01.0007>

Buzan, Barry. *People, States, and Fear: The National Security Problem in International Relations*. Wheatsheaf Books, 1983.

Buzan, Barry, Ole Wæver, et Jaap de Wilde. *Security: A New Framework for Analysis*. Lynne Rienner Publishers, 1998.

Cassarino, Jean-Pierre. « Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters ». *European Journal of Migration and Law* 16 (février 2014): 97-123. <https://doi.org/10.1163/15718166-00002050>

« Hiérarchie de Priorités et Système de Réadmission Dans Les Relations Bilatérales de La Tunisie Avec Les États Membres de l'Union européenne ». In *Maghreb et Sciences Sociales*, par Francois POUILLON, Noureddine AMARA, Vittoria CAPRESI, et Charlotte JELIDI, 245-61, IRMC/L'Harmattan. Paris, 2012. <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/24935>

Chemlali, Ahlam. « Rings in the Water: Felt Externalisation and its Rippling Effect in the Extended EU Borderlands ». *Geopolitics* 29, n° 3 (26 mai 2024): 873-96. <https://doi.org/10.1080/14650045.2023.2198125>

Christian, Jenna Marie, et Lorraine Dowler. « Slow and Fast Violence: A Feminist Critique of Binaries ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies* 18, n° 5 (3 octobre 2019): 1066-75.

CESMA. *La crise des corps intermédiaires: études sur le cas tunisien*. Ceres. Tunis, 2024.

Cefaï, Daniel. *Pourquoi se mobilise-t-on: les théories de l'action collective*. Collection « Recherches » (Editions La Découverte).: Série « Bibliothèque du MAUSS ». Découverte, 2007. <https://books.google.tn/books?id=ddQTAQAIAAJ>

« La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », 1996. <https://doi.org/10.3406/reso.1996.3684>

Chamayou, Grégoire. « Responsabiliser ». In *La société ingouvernable*, 190-200. Hors collection. Paris: La Fabrique Éditions, 2018. <https://www.cairn.info/la-societe-ingouvernable--9782358721691-p-190.htm>

Dini, Sabine, et Caterina Giusa. *Externalising Migration Governance Through Civil Society: Tunisia as a Case Study*, 2020. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-39578-0>

Ditton, Jason, Derek Chadee, Stephen Farrall, Elizabeth Gilchrist, et Jon Bannister. « From Imitation To Intimidation: A Note on the Curious and Changing Relationship between the Media, Crime and Fear of Crime ». *The British Journal of Criminology* 44, n° 4 (1 juillet 2004): 595-610. <https://doi.org/10.1093/bjc/azh028>

Edelman, Murray Jacob. *Constructing the Political Spectacle*. University of Chicago Press, 1988.

Garnaoui, Wael. « Externalisation des frontières européennes et politiques migratoires tunisiennes : une psychologie des impacts socio-politiques ». *Confluences Mediterranee* 125, n° 2 (3 août 2023): 107-22.

Geisser, Vincent. « Des Guantanamo aux portes de l'Europe ? » *Migrations Societe* 122, n° 2 (2009): 3-10.

« Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique ». *Migrations Societe* 177, n° 3 (27 septembre 2019): 3-18.

« Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique ». *Migrations Societe* 177, n° 3 (27 septembre 2019): 3-18.

Genova, Nicholas. « Spectacles of migrant "illegality": The scene of exclusion, the obscene of inclusion ». *Ethnic and Racial Studies* 36 (1 juillet 2013). <https://doi.org/10.1080/01419870.2013.783710>

Gusfield, Joseph R. *The Culture of Public Problems: Drinking-Driving and the Symbolic Order*. University of Chicago Press, 1981.

Habermas, Jurgen. *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*. MIT Press, 1991.

Hilgartner, Stephen, et Charles Bosk. « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model ». *American Journal of Sociology* 94 (1 juillet 1988): 53-78. <https://doi.org/10.1086/228951>

Huysmans, Jef. *The Politics of Insecurity: Fear, Migration and Asylum in the EU*, 2006.

<https://doi.org/10.4324/9780203008690>

Foucault, Michel. *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings, 1972-1977*. Knopf Doubleday Publishing Group, 1980.

Khalifa, Riadh Ben, et Mehdi Mabrouk. « Discours sur l'immigration subsaharienne en Tunisie : le grand malentendu ! » *Confluences Mediterranee* 125, n° 2 (3 août 2023): 91-106.

Jeanpierre, Laurent. « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? » *Sociologie et sociétés* 38, n° 2 (2006): 87-111. <https://doi.org/10.7202/016374ar>

Jaballah, Sofien. « EU-Tunisian Policy of Managing Migration Across the Mediterranean: Addressing Regular and Irregular Flows ». *Arab Reform Initiative*, 20 juin 2023. <https://www.arab-reform.net/publication/eu-tunisian-policy-of-managing-migration-across-the-mediterranean-addressing-regular-and-irregular-flows/>

Kingdon, John W. *Agendas, Alternatives, and Public Policies*. Longman, 2011.

Lamont, Christopher. *Research Methods in International Relations*. SAGE, 2021.

Lascombes, Pierre, et Patrick Le Galès. « L'action publique saisie par ses instruments ». In *Gouverner par les instruments*, 11-44. Académique. Paris: Presses de Sciences Po, 2005.

<https://doi.org/10.3917/scpo.lasco.2005.01.0011>

Lustick, Ian, Ivan Eland, Rand Beers, et Edward Luttwak. « Are We Trapped in the War on Terror? » *Middle East Policy* 13 (1 décembre 2006): 1-27.

<https://doi.org/10.1111/j.1475-4967.2006.00267.x>

Mabrouk, Mehdi. « Emigration clandestine en Tunisie : Organisations et filières ». *NAQD* 26-27, n° 1-2 (2009): 101-26. <https://doi.org/10.3917/naqd.026.0101>

Mrad Dali, Inès. « Racisation et esclavages en Tunisie au XIXe siècle ». *Sensibilités* 12, n° 1 (2023): 39-48. <https://doi.org/10.3917/sensi.012.0039>.

Marsh, David, et Jason Sharman. « Policy Diffusion and Policy Transfer ». *Policy Studies* 40 (juin 2009). <https://doi.org/10.1080/01442870902863851>

Maslow, Abraham Harold. *The Psychology of Science: A Reconnaissance*. Harper & Row, 1966.

Mathieu, Lilian. « Daniel Cefaï, Cédric Terzi, L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes ». *Lectures*, 6 mars 2012. <https://doi.org/10.4000/lectures.7771>.

Mearsheimer, John J., et Sebastian Rosato. *How States Think: The Rationality of Foreign Policy*. Yale University Press, 2023.

Meddeb, Hamza. « Courir Ou Mourir. Course à El Khobza et Domination Au Quotidien Dans La Tunisie de Ben Ali ». *PhDThesis*, 1 janvier 2012.

https://www.academia.edu/43570339/Courir_ou_mourir_Course_%C3%A0_el_khobza_et_dominacion_au_quotidien_dans_la_Tunisie_de_Ben_Ali

Meer, Toni G. L. A. van der, Anne C. Kroon, Piet Verhoeven, et Jeroen Jonkman. « Mediatization and the Disproportionate Attention to Negative News ». *Journalism Studies* 20, n° 6 (26 avril 2019): 783-803. <https://doi.org/10.1080/1461670X.2018.1423632>

Muller, Pierre. « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », 2000. <https://doi.org/10.3406/rfsp.2000.395464>

Neumann, Iver B. « Discourse Analysis ». In *Qualitative Methods in International Relations: A Pluralist Guide*, édité par Audie Klotz et Deepa Prakash, 61-77. London: Palgrave Macmillan UK, 2008. https://doi.org/10.1057/9780230584129_5

Neveu, Érik. « L'analyse des problèmes publics. Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents ». *Idées économiques et sociales* 190, n° 4 (2017): 6-19. <https://doi.org/10.3917/idee.190.0006>

Nonhoff, Martin. « L'analyse hégémonique : à propos du développement récent de l'analyse de discours politique dans les sciences politiques ». *Langage et société* 120, n° 2 (2007): 77-90. <https://doi.org/10.3917/lis.120.0077>.

Natter, Katharina. « Ad-hocratic immigration governance: how states secure their power over immigration through intentional ambiguity ». *Territory, Politics, Governance* 11, n° 4 (19 mai 2023): 677-94. <https://doi.org/10.1080/21622671.2021.1877189>

Peters, B. Guy, et F. K. M. van Nispen. *Public Policy Instruments : Evaluating the Tools of Public Administration*. New Horizons in Public Policy. Cheltenham, UK: Edward Elgar Pub., 1998.

Peters, G. B. « The Politics of Tool Choice ». In *The Tools of Government: A Guide to the New Governance*, par Odus V. Elliott. Oxford University Press, USA, 2002.

Olsson, Christian. « Guerre totale et/ou force minimale ? Histoire et paradoxes des « cœurs et des esprits » ». *Cultures & Conflits*, n° 67 (15 novembre 2007): 35-62. <https://doi.org/10.4000/conflits.3102>

Pouessel, Stéphanie. « Un cosmopolitisme avorté ? Parcours migratoires subsahariens et entrée en politique du racisme en Tunisie ». *Arab Initiativ Reform*, 1 janvier 2023. https://www.academia.edu/103229491/Un_cosmopolitisme_avort%C3%A9_Parcours_migratoires_subsa%C3%A9riens_et_entr%C3%A9e_en_politique_du_racisme_en_Tunisie

Pouliot, Vincent. « The Logic of Practicality: A Theory of Practice of Security Communities ». *International Organization* 62, n° 2 (avril 2008): 257-88. <https://doi.org/10.1017/S0020818308080090>

Parikh, Shreya. « Comment la Tunisie produit des « migrants irréguliers » ». *Plein droit* 139, n° 4 (2023): 35-38.

Roe, Paul. « Actor, Audience(s) and Emergency Measures: Securitization and the UK's Decision to Invade Iraq ». *Security Dialogue* 39, n° 6 (décembre 2008): 615-35.

<https://doi.org/10.1177/0967010608098212>

Rogin, Michael. *Ronald Reagan The Movie: And Other Episodes in Political Demonology*. University of California Press, 1988.

Rosanvallon, Pierre. *Le Siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*. Editions du Seuil, 2020.

Ruzicka, Jan. « Have you seen a failure lately? Why failed cases of securitization matter ». In *Annual Convention of the International Studies Association, New York, NY, USA, 2009*.

<https://scholar.google.com/scholar?cluster=8180219206982639616&hl=en&oi=scholar>

Salter, Mark B. « Securitization and Desecuritization: A Dramaturgical Analysis of the Canadian Air Transport Security Authority ». *Journal of International Relations and Development* 11, n° 4 (1 décembre 2008): 321-49. <https://doi.org/10.1057/jird.2008.20>

Simonneau, Damien. « Construction de la menace et construction des problèmes publics : les mobilisations pro-« barrière frontalière » de l'Arizona ». *Études internationales* 49, n° 1 (2018): 25-56. <https://doi.org/10.7202/1050543ar>

Sniderman, Paul M., Louk Hagendoorn, et Markus Prior. « Predisposing Factors and Situational Triggers: Exclusionary Reactions to Immigrant Minorities ». *American Political Science Review* 98, n° 1 (février 2004): 35-49. <https://doi.org/10.1017/S000305540400098X>

Souiah, Farida. « "Brûler" les frontières : fuite ou contestation ». In *Tunisie au présent : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, 377-93. CNRS Editions, 2018.

<https://hal.science/hal-02117543>

Timoumi, Hedi. *Comment les Tunisiens sont devenus Tunisiens*. Sfax: Med Ali Ed., 2022.

Thouez, Colleen, et Frédérique Channac. « Shaping International Migration Policy: the Role of Regional Consultative Processes ». *West European Politics - WEST EUR POLIT* 29 (mars 2006).

<https://doi.org/10.1080/01402380500512783>

Urso, Ornella. « The Politicization of Immigration in Italy. Who Frames the Issue, When and How ». *Italian Political Science Review / Rivista Italiana Di Scienza Politica* 48, n° 3 (novembre 2018): 365-81. <https://doi.org/10.1017/ipo.2018.16>

Veyne, Paul. *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes?: essai sur l'imagination constituante*. Editions du Seuil, 1983.

Vultee, Fred. « Securitization as a Media Frame: What Happens When the Media 'Speak Security' ». In *Securitization Theory: How Security Problems Emerge and Dissolve*, par Thierry Balzacq, 77-93. Routledge, 2010.

Vuori, Juha A. « Illocutionary Logic and Strands of Securitization: Applying the Theory of Securitization to the Study of Non-Democratic Political Orders ». *European Journal of International Relations* 14, n° 1 (2008): 65-99. <https://doi.org/10.1177/1354066107087767>

Wæver, Ole. *Securitization and desecuritization*. Vol. 5. Centre for Peace and Conflict Research Copenhagen, 1993.

<https://www.libraryofsocialscience.com/assets/pdf/Waever-Securitization.pdf>

Waltz, Kenneth. *Theory of International Politics*. Waveland Press, 2010. <https://books.google.tn/books?id=OaMfAAAAQBAJ>

Weber, Max. *Le Savant et le politique*. Union générale d'éditions, 1963.

Weldes, Jutta. *Cultures of Insecurity: States, Communities, and the Production of Danger*. U of Minnesota Press, 1999.

Articles de presse/Web

AfricaNews. « Tunisie : Kais Saïed “en guerre” contre les spéculateurs alimentaires », 9 mars 2022. <https://fr.africanews.com/2022/03/09/tunisie-kais-saied-en-guerre-contre-les-speculateurs-alimentaires/>

Al Janoubia. « Affaire Soros, voilà le rôle de l'homme d'affaire américain dans le peuplement des Africains en Tunisie », 18 juillet 2023. <https://www.facebook.com/aljanoubiatv.officielle/videos/186806204375998/?rvid=RVFQ4n0xfFcMCASa>

Alarab. « “Derrière les panneaux” La controverse sur le régionalisme réémerge en Tunisie », 9 mars 2019. <https://alarab.co.uk/%D9%85%D9%86%D9%88%D8%B1%D8%A7%D8%A1%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%84%D8%A7%D9%8A%D9%83-%D8%AC%D8%AF%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%87%D9%88%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D9%8A%D8%AA%D8%B5%D8%AF%D8%B1-%D9%81%D9%8A-%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3>

Alhorria. « Nouvelles statistiques officielles sur le phénomène de migration clandestine en Tunisie », 12 mai 2024. <https://alhorria.com/2024/05/12/%d8%a5%d8%ad%d8%b5%d8%a7%d8%a6%d9%8a%d8%a9-%d8%ac%d8%af%d9%8a%d8%af%d8%a9-%d9%88%d8%b1%d8%b3%d9%85%d9%8a%d8%a9-%d8%b9%d9%86-%d8%b8%d8%a7%d9%87%d8%b1%d8%a9-%d8%a7%d9%84%d9%87%d8%ac%d8%b1%d8%a9-%d8%ba/>

Altraeconomia. « Dall'Italia cento pick-up alla Tunisia per il controllo delle frontiere ». Consulté le 19 août 2024. <https://altreconomia.it/dallitalia-cento-pick-up-alla-tunisia-per-il-controllo-delle-frontiere/>

Amara, Tarek. « Tunisia finishes Libya border fence intended to keep out militants | Reuters », 7 février 2016. <https://www.reuters.com/article/world/tunisia-finishes-libya-border-fence-intended-to-keep-out-militants-idUSL8N15LOKS/>

Amnesty International. « Libye. Il faut amener les leaders de la milice de l’Autorité de soutien à la stabilité à rendre des comptes », 4 mai 2022.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/05/libya-hold-stability-support-authority-militia-leaders-to-account/>

Amnesty International. « Tunisie. Le discours raciste du président déclenche une vague de violence contre les Africain·e·s Noirs », 10 mars 2023.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/tunisia-presidents-racist-speech-incites-a-wave-of-violence-against-black-africans/>

Arbi, Khalil. « Politiques publiques et références sur le racisme ». *FTDES* (blog), 1 mai 2023.

<https://ftdes.net/politiques-publiques-et-references-sur-le-racisme/>

Asamaan, Abbas. « Des milliers d’Africains expulsés par l’Algérie en détresse au Niger », 11 juin 2024. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/10/au-niger-assamaka-porte-de-l-enfer-des-senegalais-chasses-d-algerie_6238507_3212.html

Attestia. « Mohamed Bouzidi se dit fier d’être accusé de travailler pour le compte de Kais Saied », 21 janvier 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=-McdFNif72I>

BBC News Afrique. « L’Algérie abandonne des migrants dans le désert », 18 mai 2018.

<https://www.bbc.com/afrique/region-44168480>

Behi, Rahma. « Campagnes de diabolisation et d’incitation contre les militants des droites de l’homme... l’envers de la crise des migrants en Tunisie ». *Alqatiba* (blog), 25 juillet 2023.

<https://alqatiba.com/2023/07/25>

Ben Hamadi, Monia. « La Tunisie à l’épreuve des pénuries : “On passe notre journée à essayer de faire les courses” ». *Le monde*. Consulté le 4 août 2024.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/07/03/la-tunisie-a-l-epreuve-des-penuries-on-passe-notre-journee-a-essayer-de-faire-les-courses_6180360_3212.html

Ben Salah, Najla. « Le Parti nationaliste tunisien, est-il légal ? » *Nawaat* (blog), 8 mars 2023.

<https://nawaat.org/2023/03/08/le-parti-nationaliste-tunisien-est-il-legal/>

« Tunisian Nationalist Party: Government-Authorized Racism ». *Nawaat* (blog), 4 mars 2023.

<https://nawaat.org/2023/03/04/tunisian-nationalist-party-government-authorized-racism/>

« La Tunisie, cerbère des frontières européennes ». *Plein droit* 73, n° 2 (2007): 35-38.

Bessais, Raja. « Livraison de matériel et équipements sécuritaires offerts par la RFA à la garde nationale ». *Webmanagercenter* (blog), 2 novembre 2018.

<https://www.webmanagercenter.com/2018/11/02/426230/livraison-de-materiel-et-equipements-securitaires-offerts-par-la-rfa-a-la-garde-nationale/>

« L'illusoire maîtrise des frontières ». Le Monde diplomatique, 1 octobre 1996.
<https://www.monde-diplomatique.fr/1996/10/BIGO/5826>

Bish, Alexandre. « Migration Proxy Warfare: Exploring the Role of Non-State Armed Actors in Libya's Refugee Rentierism ». *Project on Middle East Political Science* (blog), 22 mars 2024.
<https://pomeps.org/migration-proxy-warfare-exploring-the-role-of-non-state-armed-actors-in-libyas-refugee-rentierism>

Bisiaux, Sophie-Anne, Romdhane Ben Amor, Claudia Charles, Brigitte Espuche, et Charles Heller. « Politiques du non-accueil en Tunisie », juin 2020.
http://migreurop.org/IMG/pdf/politiques_du_non-accueil_en_tunisie_f.pdf

Boitiaux, Charlotte. « En Tunisie, les migrants terrifiés face aux dernières interventions de l'armée à El Amra », 25 avril 2024. <https://www.infomigrants.net/fr/post/56683/en-tunisie-les-migrants-terrifies-face-aux-dernieres-interventions-de-larmee-a-el-amra>

Boukhayatia, Rihab. « Crise migratoire en Tunisie: l'alibi liberticide de Kais Saied », 10 mai 2024.
<https://nawaat.org/2024/05/10/crise-migratoire-en-tunisie-lalibi-liberticide-de-kais-saied/>

Business News. « Création d'une nouvelle unité de la Garde nationale soutenue par 3 hélicoptères », aout 2019. https://www.businessnews.com.tn/creation-dune-nouvelle-unite-de-la-garde-nationale-soutenue-par-3-helicopteres,520,90322,3?fbclid=IwY2xjawEva2ZleHRuA2FlbQlxMAABHci2vfFIDAG7PmjG6aIV0p4wdDH7fM42E06SeTa32s3igCiosdStyLVZLA_aem_yL_P6spZHP2NhAHtuI3KdA

« Kais Saïed : le naufrage de Zarzis est un acte criminel prémédité ». Consulté le 25 juillet 2024.
<https://www.businessnews.com.tn/kais-saied--le-naufrage-de-zarzis-est-un-acte-criminel-premedite,534,126471,3>

« L'Italie fait don à la garde nationale de 50 véhicules 4x4 », 14 mars 2019.
<https://www.businessnews.com.tn/litalie-fait-don-a-la-garde-nationale-de-50-vehicules-4x4,520,86328,3>

Chadli, Youssef. « Les immigrés Subsahariens en Tunisie: victimes du racisme et du populisme ». *Legal Agenda* (blog), 23 février 2023. <https://legal-agenda.com/-/مهاجرو-إفريقيا-جنوب-الصحراء-في-تونس/>

Chatignoux, Catherine. « La France va réduire drastiquement le nombre de visas accordés aux pays du Maghreb | Les Echos », 28 septembre 2021. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/la-france-reduit-drastiquement-le-nombre-de-visas-accordes-aux-pays-du-maghreb-1350030>

CIVIPOL. « Assistance Technique au Programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la Sécurité de la République Tunisienne - PARMSS Tunisie ». Consulté le 20 août 2024.
<https://www.civipol.fr/fr/projets/assistance-technique-au-programme-dappui-la-reforme-et-la-modernisation-du-secteur-de-la-0>

Commission européenne. « Memorandum of Understanding between the EU and Tunisia », 16 juillet 2023. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_3887

Conseil européen. « MIGRATION : REGIONAL DISEMBARKATION ARRANGEMENTS », 18 juillet 2018. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_19_6503

Council of the European Union. « MOCADÉM Tunisia action file », 15 décembre 2023. <https://www.statewatch.org/media/4205/eu-council-mocadem-action-file-16821-23.pdf>

« Operationalization of the Pact – Action plans for strengthening comprehensive migration partnerships with priority countries of origin and transit. Draft Action Plan: Tunisia », 22 février 2022. <https://www.statewatch.org/media/3241/eu-council-pact-tunisia-action-plan-11392-21-rev2.pdf>

Dahmani, Frida. « En devenant « zone SAR », la Tunisie fait un pas de plus dans le contrôle des flux migratoires ». 20 juin 2024. Consulté le 2 août 2024.

<https://www.jeuneafrique.com/1579763/politique/en-devenant-zone-sar-la-tunisie-fait-un-pas-de-plus-dans-le-controle-des-flux-migratoires/>

Délégation de l'Union européenne en Tunisie. « Tunisie : Déclaration de la Porte-Parole sur le rejet de la visite du Parlement européen par les autorités », 14 septembre 2023.

<https://www.eeas.europa.eu/eeas/tunisie-d%C3%A9claration-de-la-porte-parole-sur-le-rejet-de-la-visite-du-parlement-europ%C3%A9en-par-les-und-fr?s=126>

Delmas, Benoît. « Tunis, capitale de la migration illégale ». Consulté le 2 août 2024. https://www.lepoint.fr/afrique/tunis-capitale-de-la-migration-illegale-07-04-2024-2557015_3826.php

Delpuech, Aïda. « Arrestations arbitraires et carte de séjour : des épreuves racistes pour les Subsaharien·nes en Tunisie », 12 février 2022. <https://inkyfada.com/fr/2022/02/23/carte-sejour-subasahariens-racisme-tunisie/>

« Des blagues Tunisiennes sur les Libyens ». Consulté le 4 août 2024. https://nokatounsia.blogspot.com/2018/08/blog-post_23.html.

Des réalités incontestables sur le peuplement d'un million Africains Subsahariens en Tunisie, 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=I94YlclmaggU>

DW. « L'UE soutient la Tunisie avec 178 millions de dollars pour freiner la migration ». Consulté le 25 juillet 2024.

<https://www.dw.com/ar/%D8%AA%D9%82%D8%B1%D9%8A%D8%B1%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%AA%D8%AD%D8%A7%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D9%88%D8%B1%D9%88%D8%A8%D9%8A-%D9%8A%D9%82%D8%AF%D9%85-178-%D9%85%D9%84%D9%8A%D9%88%D9%86-%D8%AF%D9%88%D9%84%D8%A7%D8%B1-%D9%84%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3-%D9%84%D9%83%D8%A8%D8%AD-%D8%A7%D9%84%D9%87%D8%AC%D8%B1%D8%A9/a-68656568>

Euronews. « La Tunisie snobe l'UE et rembourse 60 millions d'euros d'aide | Euronews », 12 octobre 2023.

<https://fr.euronews.com/my-europe/2023/10/12/la-tunisie-snobe-lue-et-rembourse-60-millions-deuros-daide>

Figuls, Josep Catà. « Tunisia's Foreign Minister: 'We Are Not the EU Police' », 30 novembre 2023.

<https://english.elpais.com/international/2023-11-30/tunisia-foreign-minister-we-are-not-the-eu-police.html>

FRONTEX. « Irregular border crossings down in Central Med, up in Eastern Med and Western Africa », 13 mars 2024.

https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/irregular-border-crossings-down-in-central-med-up-in-eastern-med-and-western-africa-XWspJx?fbclid=IwY2xjawEvUihleHRuA2FlbQIxMAABHVN1RIwKgXiCeMAMFhXKzose0kluf-j83xFCcbf-VxtEOmt17jSH0kFLCA_aem_jUCIc27eUQQTmWNoFjLABw

FTDES. « A Zarzis et tout au long des côtes tunisiennes: les équipements sont mobilisés pour l'interception et non pas pour le sauvetage ». FTDES (blog), 10 octobre 2022.

<https://ftdes.net/en/zarzis/>

« Résultats préliminaires d'une étude de terrain sur la situation des migrants en Tunisie ». Tunis, 23 juillet 2024. <https://ftdes.net/resultats-preliminaires-dune-etude-de-terrain-sur-la-situation-des-migrants-en-tunisie/>

Gasteli, Nissim. « En Tunisie, le ressentiment des migrants face aux agences de l'ONU », 14 avril 2023.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/04/14/en-tunisie-le-ressentiment-des-migrants-face-aux-agences-de-l-onu_6169589_3212.html

Goffman, Erving. *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*. Simon and Schuster, 2009.

Guizeni, Tarek. « L'état des lieux des relations entre les réfugiées Libyens et la Tunisie ». Consulté le 4 août 2024.

<https://www.dw.com/ar/%D9%88%D8%A7%D9%82%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%84%D8%A7%D9%82%D8%A9-%D8%A8%D9%8A%D9%86-%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%A7%D8%B2%D8%AD%D9%8A%D9%86-%D8%A7%D9%84%D9%84%D9%8A%D8%A8%D9%8A%D9%8A%D9%86-%D9%88%D9%85%D8%B6%D9%8A%D9%81%D8%AA%D9%87%D9%85-%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3/a-18774012>

HAICA. « Document de référence sur le traitement médiatique des questions relatives à la migration et aux migrants », février 2023.

<https://haica.tn/wp-content/uploads/2023/02/Document-contextuel.pdf>

Hamadi, Monia. « Tunisie : l'arrestation de la militante antiraciste Saadia Mosbah ravive les craintes de la communauté noire », 9 mai 2024.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/05/09/tunisie-l-arrestation-de-la-militante-antiraciste-saadia-mosbah-ravive-les-craintes-de-la-communaute-noire_6232359_3212.html

ICMPD. « Contract Award Notices - CONSTRUCTION OF AN INTER-AGENCY TRAINING CENTRE ON THE SITE OF THE CUSTOMS SURVEILLANCE AND RESEARCH BRIGADE IN NEFTA », 21 mars 2022.

https://www.icmpd.org/content/download/57274/file/Award%20notice_21.062_GTR.pdf

« Contract Award Notices - CONSTRUCTION OF AN INTER-AGENCY TRAINING CENTRE ON THE SITE OF THE NATIONAL GUARD COMMANDO SCHOOL IN OUED ZARGA », 6 mai 2022.

https://www.icmpd.org/content/download/57556/file/Award_notice_No_21.069_GTR_.pdf

« Contract Award Notices - SUPPLY OF NAVTEX EQUIPMENT », 6 octobre 2020.

https://www.icmpd.org/content/download/51331/file/Award_notice_No_20.021_-_NAVTEX_Equipment_-_MS_Marine.pdf

« Contract Award Notices - SUPPLY OF REMOTELY OPERATED VEHICLES AND SIDE SCAN SONAR EQUIPMENT », 4 novembre 2020.

https://www.icmpd.org/content/download/51332/file/Award_notice_No_20.022_ROV_Intertech_group_Eagle.pdf

« Contract Award Notices -SUPPLY OF NAVIGATIONAL RADARS AND THERMAL CAMERAS », 30 décembre 2020.

https://www.icmpd.org/content/download/51334/file/Award_notice_No_20.028_TCR_ONETECH_H_INTERTECH_EAGLE_CURRENTCORP.pdf

« Support Programme for the Tunisian Government in the field of Integrated Border Management - ICMPD ». Consulté le 20 août 2024. <https://www.icmpd.org/our-work/projects/support-programme-for-the-tunisian-government-in-the-field-of-integrated-border-management-ibm-tunisia-phase-iii>

IFM. « Arrestation d'une Africaine et son partenaire pour avoir créé un repaire de prostitution », 8 Février 2022.

<https://www.ifm.tn/ar/article/%D8%A7%D8%AC%D8%AA%D9%85%D8%A7%D8%B9%D9%8A/%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%88%D9%8A%D9%86%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%A8%D8%B6-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A5%D9%81%D8%B1%D9%8A%D9%82%D9%8A%D8%A9-%D9%88%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D9%83%D9%87%D8%A7-%D9%82%D8%A7%D9%85%D8%A7-%D8%A8%D8%A5%D9%86%D8%B4%D8%A7%D8%A1-%D9%88%D9%83%D8%B1-%D9%84%D9%84%D8%AF%D8%B9%D8%A7%D8%B1%D8%A9/49695>

« Des Africains kidnappent un jeune homme, le brulent et l'agressent avec des armes blanches », 1 février 2023.

<https://www.ifm.tn/ar/article/%D8%A7%D8%AC%D8%AA%D9%85%D8%A7%D8%B9%D9%8A/%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%B1%D9%85-5-%D8%AF%D9%8A%D8%B3-%D8%A3%D9%81%D8%A7%D8%B1%D9%82%D8%A9-%D9%8A%D8%AE%D8%AA%D8%B7%D9%81%D9%88%D9%86-%D8%B4%D8%A7%D8%A8-%D9%8A%D8%B9%D8%B0-%D8%A8%D9%88%D9%86%D9%87-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D8%AD%D8%B1%D9%82-%D9%88%D9%8A%D8%B9%D8%AA%D8%AF%D9%88%D9%86->

https://www.jeuneafrique.com/1540040/economie-entreprises/comment-paris-aide-discretement-tunis-a-financer-un-logiciel-policier/?fbclid=IwY2xjawEwbDdleHRuA2FibQlxMAABHR90kQWLOQPbEEfBiJXaNmKksMkqdfUE9JO-YWKNgU-bi_NDBBNx5hGsUw_aem_S8mRwXI8IXglJhOCT1dgBA

Jeune Afrique. « Comment Paris aide discrètement Tunis à financer un logiciel policier - Jeune Afrique », 22 février 2024.

https://www.jeuneafrique.com/1540040/economie-entreprises/comment-paris-aide-discretement-tunis-a-financer-un-logiciel-policier/?fbclid=IwY2xjawEwbDdleHRuA2FibQlxMAABHR90kQWLOQPbEEfBiJXaNmKksMkqdfUE9JO-YWKNgU-bi_NDBBNx5hGsUw_aem_S8mRwXI8IXglJhOCT1dgBA

« Il n'est pas question d'excuses » : le ministre tunisien des Affaires étrangères revient sur les propos de Kais Saïed ». JeuneAfrique.com. Consulté le 21 août 2024.

<https://www.jeuneafrique.com/1422213/politique/il-nest-pas-question-dexcuses-le-ministre-tunisien-des-affaires-etrangees-revient-sur-les-propos-de-kais-saied/>

Jlassi, Wejden. « Boycott de produits tunisiens en Afrique subsaharienne : une campagne lourde de conséquences », 8 mars 2023.

<https://www.aa.com.tr/fr/monde/boycott-de-produits-tunisiens-en-afrique-subsaharienne-une-campagne-lourde-de-conséquences/2840277>

Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale », 26 juin 2013.

« Kais Saïed aux Européens : « La Tunisie n'est pas un gendarme protégeant les frontières des autres » - Kapitalis ». Consulté le 14 juillet 2024.

<https://kapitalis.com/tunisie/2023/06/11/kais-saied-aux-europeens-la-tunisie-nest-pas-un-gendarme-protegeant-les-frontieres-des-autres/>

Kapitalis. « Don d'équipements italiens à la Tunisie pour lutter contre la migration irrégulière - Kapitalis », 14 juin 2023.

<https://kapitalis.com/tunisie/2023/06/15/don-dequipements-italiens-a-la-tunisie-pour-lutter-contre-la-migration-irreguliere/>

« Renforts de sécurité à Jebeniana: Des habitants bloquent la route en raison de l'agression des migrants en situation irrégulière », août 2024.

<https://kapitalis.com/anbaa-tounes/2024/08/05/%D8%AA%D8%B9%D8%B2%D9%8A%D8%B2%D8%A7%D8%AA-%D8%A3%D9%85%D9%86%D9%8A%D8%A9-%D8%A8%D8%AC%D8%A8%D9%86%D9%8A%D8%A7%D9%86%D8%A9-%D8%A8%D8%B3%D8%A8%D8%A8-%D8%A7%D8%B9%D9%86%D8%AF%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84/>

Khayami, Yara. « Les Immigrés Subsahariens Victimes d'une Politique Pénale Raciste ». *Legal Agenda* (blog), 29 avril 2023. <https://legal-agenda.com/مهاجرو-أفريقيا-جنوب-الصحراء-ضحايا-عنص/>

Journal Officiel de l'Union européenne. « Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la procédure d'asile et à la protection subsidiaire des réfugiés ». *La face cachée des manifestations des associations contre le Président et en défense des migrants Africains*, 2023. https://www.youtube.com/watch?v=1gajEIE_yvw

La Presse. « Déclaration finale de la première réunion consultative tripartite entre la Tunisie, l'Algérie et la Libye : Unifier les positions, protéger les frontières et faciliter la circulation des personnes et des biens », 23 avril 2024. <https://lapresse.tn/2024/04/23/declaration-finale-de-la-premiere-reunion-consultative-tripartite-entre-la-tunisie-lalgerie-et-la-libye-unifier-les-positions-protoger-les-frontieres-et-faciliter-la-circulation-des-perso/>

Le Centre de Genève pour la Gouvernance de la Sécurité en Tunisie. « Décret gouvernemental n°70 liés au Conseil de Sécurité Nationale ». Consulté le 25 juillet 2024. <https://legislation-securite.tn/ar/latest-laws/أمر-حكومي-عدد-70-لسنة-2017-مؤرخ-في-19-جانفي-2017-بتع/>

Le monde. « Tunisie : l'Union africaine condamne les déclarations "choquantes" du président Kaïs Saïed sur les migrants subsahariens », 25 février 2023. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/25/tunisie-l-union-africaine-condamne-les-declarations-choquantes-du-president-kais-saied-sur-les-migrants-subsahariens_6163294_3212.html

Loum, Souleymane. « Dégât collatéral : une célèbre marque tunisienne en difficulté au Sénégal », 6 mars 2023. https://www.tunisienumerique.com/degat-collateral-une-celebre-marque-tunisienne-en-difficulte-au-senegal/?fbclid=IwY2xjawEzdsxleHRuA2FlbQIxMAABHRsT5aAreetQCsr_Ge46FvNGinFTK4-us1FwPJY19TVbu15WnOWsfEMEZg_aem_6ljbF6e9KgBIDRmn2hB_Gg

Mohamed Youssfi. « Pour les yeux de Meloni : comment Kerkennah est-elle devenue une zone de sécurité quasi-fermée ? », 16 juillet 2024. <https://alqatiba.com/2024/07/16/%D9%84%D8%A3%D8%AC%D9%84-%D8%B9%D9%8A%D9%88%D9%86-%D9%85%D9%8A%D9%84%D9%88%D9%86%D9%8A-%D9%83%D9%8A%D9%81-%D8%AA%D8%AD%D9%88%D9%91%D9%84%D8%AA-%D9%82%D8%B1%D9%82%D9%86%D8%A9-%D8%A5%D9%84%D9%89-%D9%85/>

Mosaïque FM. « Le député Moez Barkallah : 1000 migrants rapatriés par jour », 5 juillet 2023. <https://www.mosaïquefm.net/fr/actualite-midi-show/1176274/le-depute-moez-barkallah-1000-migrants-rapatries-par-jour>

« Monastir: En garde à vue pour avoir hébergé un sans-papiers | Mosaïque FM », 8 mai 2024. <https://www.mosaïquefm.net/fr/actualite-regional-tunisie/1269014/monastir-en-garde-a-vue-pour-avoir-heberge-un-sans-papiers>

Le Service Diplomatique de l'Union européenne. « Formation des commandos de la Garde nationale tunisienne à Oued Zarga | EEAS », 23 mars 2018. https://www.eeas.europa.eu/node/42074_fr

Nadhif, Ahmed. « Créons notre propre "ennemi intérieur": le populisme et le recours à la "xénophobie en Tunisie. » *Legal Agenda* (blog), 6 juillet 2023. <https://legal-agenda.com/لنصنع-عدونا-الداخلي-الشعبوية-وتوظ/>

« Fuir Vers Le Passé: Le Climat Populiste et La Résurgence de l'isolationnisme En Tunisie ». *Legal Agenda* (blog), 11 août 2023.

<https://legal-agenda.com/الفرع-إلى-الماضي-المناخ-الشعبي-وانب/>

Nebli, Yassine. « Enquete sur les drames provoqués par la haine du pouvoir et les réseaux d'exploitation ». *Legal Agenda* (blog), 2 novembre 2023.

<https://legal-agenda.com/ليالي-الاقتلاع-في-تونس-تحقيق-في-مأس-صن/>

OIM Tunisie. « Retour volontaire de plus de 4100 personnes vers 28 destinations différentes ». Consulté le 18 août 2024.

https://www.facebook.com/iomtunis/posts/900858228747208?ref=embed_post

ONU Info. « La Tunisie doit mettre fin au « discours de haine » contre les Subsahariens », 4 avril 2023.

<https://news.un.org/fr/story/2023/04/1133917>

Opex360. « La Tunisie a reçu ses 6 premiers hélicoptères d'attaque OH-58D Kiowa - Zone Militaire ». Consulté le 19 août 2024.

https://www.opex360.com/2017/02/05/la-tunisie-recu-ses-6-premiers-helicopteres-dattaque-oh-58d-kiowa/?fbclid=IwY2xjawEva3lleHRuA2FlbQlxMAABHQySHdbUFS4AwYjoSgMycFDkw2U7YheYtGDgcXCRtGnZ12vDK2zpVnmhGw_aem_cbW5Or-FMmNT0y-SFq1_tA

Parlement européen. « Analyse de la dimension externe des politiques d'asile et d'immigration de l'Union européenne - synthèse et recommandations pour le Parlement européen », 8 juin 2016.

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EXPO-DROI_ET\(2006\)374366](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EXPO-DROI_ET(2006)374366)

« Parliamentary Question | Answer for Question E-000891/20 | E-000891/2020(ASW) », 29 avril 2020.

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-000891-ASW_EN.html

Parlment allemand. « Accord de coopération sécuritaire entre la Tunisie et l'Allemagne », 13 mars 2017.

<https://dserver.bundestag.de/btd/18/115/1811509.pdf>

Philip Naceur, Sofian. « An "accessory to repression"? Police training and equipment aid by the EU in North Africa and the Sahel », mars 2018.

https://www.rosalux.de/fileadmin/rls_uploads/pdfs/Ausland/Afrika/Beihilfe-zur-Repression_Drucksachen.pdf

« Back to Dictatorship with Police Violence and Racist Agitation ». Consulté le 18 août 2024.

<https://www.disorient.de/magazin/tunisia-saied-dictatorship-police-violence-racist-agitation>

Rached, Cherif. « Youssef Chahed : Pas de camps de migrants en Tunisie ». *Le courrier de l'atlas*, 13 février 2017. <https://www.lecourrierdelatlas.com/allemanie-tunisie-youssef-chahed-pas-de-camps-de-migrants-en-tunisie-7450/>

Radio Tunisienne. « Des étudiants africains terminent la préparation et l'équipement d'une école primaire et le raccordement à une source d'eau dans la délégation de Fernana », 18 septembre 2021. <http://www.radiotunisienne.tn/2021/09/18/%d8%ac%d9%86%d8%af%d9%88%d8%a8%d8%a9-%d8%b7%d9%84%d8%a8%d8%a9-%d8%a3%d9%81%d8%a7%d8%b1%d9%82%d9%87-%d9%85%d9%82%d9%8a%d9%85%d9%88%d9%86-%d8%a8%d9%81%d8%b1%d9%86%d8%b3%d8%a7-%d9%8a%d9%86%d9%87%d9%88/>

Rejichi, Driss. « Une nouvelle vague d'arrestations contre les migrant·es et leurs soutiens ». Consulté le 18 août 2024. <https://inkyfada.com/fr/2024/05/17/arrestations-migrants-soutiens-tunisie/>

RFI. « Kais Saïed reçoit le président de la Cédéao en pleine polémique sur les migrants », 9 mars 2023. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230309-tunisie-ka%C3%AFs-sa%C3%AFed-re%C3%A7oit-le-pr%C3%A9sident-de-la-c%C3%A9d%C3%A9ao-en-pleine-pol%C3%A9mique-sur-les-migrants>

RTL. « “La Tunisie doit accueillir les migrants, il n’y a pas d’autre solution”, pour Theo Francken: l’argent pourra-t-il convaincre la Tunisie? » Consulté le 30 juillet 2024. <https://www.rtl.be/actu/la-tunisie-doit-accueillir-les-migrants-il-ny-pas-dautre-solution-pour-theo/2018-09-30/article/149380>

Shems FM. « Des Africains en situation irrégulière kidnappent un homme d'affaires étranger et exigent une rançon », 28 janvier 2022. <https://www.shemsfm.net/ar/%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1%D8%B4%D9%85%D8%B3-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1/341251/%D8%AF%D8%A7%D8%B1-%D9%81%D8%B6%D8%A7%D9%84-%D8%A3%D9%81%D8%A7%D8%B1%D9%82%D8%A9-%D8%BA%D9%8A%D8%B1-%D9%86%D8%B8%D8%A7%D9%85%D9%8A%D9%8A%D9%86-%D9%8A%D8%AE%D8%AA%D8%B7%D9%81%D9%88%D9%86-%D8%B1%D8%AC%D9%84-%D8%A7%D8%B9%D9%85%D8%A7%D9%84-%D8%A3%D8%AC%D9%86%D8%A8%D9%8A-%D9%88%D9%8A%D8%B7%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%88%D9%86-%D8%A8%D9%81%D8%AF%D9%8A%D8%A9?fbclid=IwY2xjawEZ6zdleHRuA2FlbQIxMQABHQ2r0YcDMxyCDhYGIwXUhmjmmsZov9XlX S20Uh2qFq5FDNQA 9P2oH1Q aem LnBLWKZGa s FMZ 8-yLxng>

Tababi, Khaled. « « Droit » Mais « loi » : Lecture Du Discours Présidentiel Sur La Question Des Migrants ». *Legal Agenda* (blog), 15 juin 2023. <https://legal-agenda.com/الحق-لكن-القانون-قراءة-في-الخطاب/>

Tebini, Maram. « Crispation anti-migrants Subsahariens en Tunisie : Discours et violences ». *FTDES* (blog), 23 mai 2023. <https://ftdes.net/en/etude-crispation-anti-migrants-subsahariens-en-tunisie-discours-et-violences/>

Shalal, Andrea, et Angus Mcdowall. « World Bank Says Pausing Future Tunisia Work amid Reports of Racist Violence ». *Reuters*, 6 mars 2023, sect. Africa.

<https://www.reuters.com/world/africa/world-bank-says-pausing-tunisia-work-amid-racially-motivated-violence-2023-03-06/>

Terradot, Julia. « Les migrant-es subsaharien-nes en Tunisie face à l'inaction des organismes internationaux ». Consulté le 18 août 2024. <https://inkyfada.com/fr/2023/03/16/migrants-subsahariens-oim-hcr-tunisie/>

Voice of America. « Libération de pêcheurs tunisiens qui avaient remorqué des migrants en Italie », 22 septembre 2018. <https://www.voaafrrique.com/a/liberation-de-pecheurs-tunisiens-qui-avaient-remorque-des-migrants-en-italie/4582914.html>

Webdo. « Don allemand d'équipements sécuritaires au profit de la Garde nationale tunisienne », 18 mars 2021.

<https://www.webdo.tn/fr/actualite/national/don-allemand-dequipements-securitaires-au-profit-de-la-garde-nationale-tunisienne/139009>

« Tunisie : C'est quoi l'histoire de l'hélicoptère et des migrants ? », 6 septembre 2023. https://www.webdo.tn/fr/actualite/national/tunisie-c-est-quoi-l-histoire-de-l-helicoptere-et-des-migrants/208447?fbclid=IwY2xjawEva1hleHRuA2FlbQIxMAABHaOGbN2eym4lk7JS51pkQmwyOgrX8Uo_c93M_XPCLMujp4SEYDaYPrvmNQ_aem_GPGFIdxWLPFITaetOeinOw

Vidéos et Reportages

Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie. « ATTAQUES D'ETUDIANTS NOIRS EN TUNISIE », 24 février 2023.

<https://www.facebook.com/AESAT.Officielle/videos/921688738864785/>

Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie « Communiqué suite à l'agression de 4 étudiants », 26 février 2023.

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=6029149890454583&set=a.806328572736767>

Café Police, s. d.

<https://www.facebook.com/profile/100077048391306/search/?q=%D9%86%D8%B2%D9%88%D8%AD>

Dbeibah préside la réunion présidentielle au Forum International de la Migration en Méditerranée, 2024

https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=460788106748784

« Étudiant malien agressé à coup de couteau à Bizerte », 27 février 2023.

<https://www.facebook.com/abass.doumbia.5494/posts/1128089464552780/?rdid=MV9OKUqnXi81jUw5>

ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DE COTE D'IVOIRE. « Affrontements entre des migrants subsahariens et des Tunisiens dans la nuit du 25 février », 26 février 2023.

https://www.facebook.com/groups/3317818658233715/permalink/6662574790424735/?rclid=dbC7FLsza7Njrn9M&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2Fv%2FT6wGdGxqkTRcSAUN%2F

Campagne des Tunisiens contre le peuplement Ijasiyin, 2023.

<https://www.youtube.com/watch?v=bcW-KjG7GXI>

La Tunisie sous le danger du peuplement Africain, 2021.

https://www.youtube.com/watch?v=PQtA_xPPFLk

La vérité cachée de la présence des Ijasiyins en Tunisie, 2022.

https://www.youtube.com/watch?v=OdZBU_17Jro

Le piège de la régularisation des séjours, 2023.

<https://www.facebook.com/watch/?ref=saved&v=884516419450383>

Les africains envahissent les stations de métro et de bus, établissent des marchés de ferrailles et des salons de coiffures au bord de la route, 2023.

https://www.youtube.com/watch?v=Ve3A51_Zv7k

L'invasion des migrants Subsahariens en Tunisie, 2021.

<https://www.youtube.com/watch?v=e2m49EixTus>

Manifestation pour libérer la banque centrale de la direction européenne, 2019.

<https://www.youtube.com/watch?v=OF6JetzRCiI>

Top Buzz. « La sécurité évacue les immeubles résidentiels des immigrants africains et des affrontements violents », 1 mai 2024.

https://www.youtube.com/supported_browsers?next_url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3DOEBhQUK2-6U

Tunisia. « Mohamed Bouzidi: Pourquoi pleurer les malheurs des Africains alors que nos jeunes souffrent ? », 20 juin 2024. <https://www.facebook.com/watch/?v=382623674822157>

Tunisie Numérique. « Des centaines de Africains subsahariens évacués d'un immeuble au milieu d'intenses renforts sécuritaires », 29 avril 2024.

https://www.youtube.com/supported_browsers?next_url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3DpId_Vjhzd2s

Zarzis, L'Allemagne et la solution finale contre le peuplement Ijasiyin, 2024.

<https://www.youtube.com/watch?v=cPqi7ZhqjNk>

Consulté le 21 août 2024. <https://www.facebook.com/reel/1397744907655580>

Tuniscope. « "Les Européens ne sont pas clairs sur le mémorandum," selon Ammar », 9 octobre 2023.

https://www.tuniscope.com/article/365586/actualites/international/selon-ammar-421216?fbclid=IwY2xjawEzwdlleHRuA2FlbQlxMAABHRi4EvjZl2N4i73PlqrRaRSA4t0KbE4BZaZVRI GUrIVUug9lhFYzq-EaVg_aem_AiQHV2ve9Fg5h2rnlwRPKg

Violence, alcool, prostitution, armes blanches: Des Africains transforment un entrepôt en église, 2023,

<https://www.facebook.com/humatalhima9/videos/960843498232625/?rdid=esRtwedYSoomwQM>

Pas de hasard dans l'exode des Africains en Tunisie, tout est planifié. Consulté le 4 août 2024.

<https://www.facebook.com/100086941703235/videos/pcb.150096534565069/1401634253997404>

Entretiens

Entretien avec un ancien ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, 15 juillet 2024.

Entretien avec un député membre de la Commission des Affaires étrangères et de la Migration au Parlement., 19 juillet 2024.

Entretien avec un travailleur Congolais, 10 juillet 2024.

Entretien avec un deuxième travailleur Congolais, 10 juillet 2024.

Entretien avec un étudiant Sénégalais, 13 juillet 2024.

Entretien avec un directeur d'une organisation, 14 juillet 2024.

Entretien avec un immigré Sierra-Léonais, 2022.

Lois

JORT. Décret n° 2004-1400 du 22 Juin 2004 portant publication du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2004). <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-n-2004-1400-du-22-juin-2004-portant-publication-du-protocole-contre-le-traffic-illicite-de-migrants-par-terre-air-et-mer-additionnel-a-la-convention-des-nations-unies-contre-la-criminalite/>

- Loi n° 68-7 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie (1986). <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-n-68-7-du-8-mars-1968-relative-a-la-condition-des-etrangers-en-tunisie/>

- Loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent (2015). <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-organique-n-2015-26-du-7-aout-2015-relative-a-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-a-la-repression-du-blanchiment-dargent/>

- « Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale », 26 octobre 2018. <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-organique-n-2018-50-du-23-octobre-2018-relative-a-lelimination-de-toutes-les-formes-de-discrimination-raciale/>

République Tunisienne. Article 258-2, Code du travail § (2011)
[https://guide.tia.gov.tn/uploads/code%20de%20travail\(1\).pdf](https://guide.tia.gov.tn/uploads/code%20de%20travail(1).pdf)

Discours et communiqués

Ambassade de France à Tunis. « Communiqué conjoint - Visite de Gérald Darmanin et de Nancy Faeser », 20 juin 2023. <https://tn.ambafrance.org/Communique-conjoint-Visite-de-Gerald-Darmanin-et-de-Nancy-Faeser>

Le ministre de l'Intérieur: ceux qui m'ont précédé ont signé des accords pour rendre la Tunisie un pays d'Asile, 2024. <https://www.youtube.com/watch?v=fGYmcPwmp7c>

Le ministre de l'Intérieur Kamel Fekih résume la question des immigrés à Sfax, 2023. https://www.youtube.com/watch?v=hqHVi_hPQ60

Le ministre des Affaires étrangères Nabil Ammar : la Tunisie n'est pas une « police » pour l'Europe, 2024. <https://www.facebook.com/watch/?v=455461730558384>

Ministero degli Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale. « Italy-Tunisia: Alfano initiates collaboration with Tunisia on strategic sectors », 9 février 2017. https://www.esteri.it/en/sala_stampa/archivionotizie/comunicati/2017/02/italia-tunisia-alfano-stringe-collaborazione/

Ministère de l'Intérieur. « Evacuation d'une auberge de jeunesse à La Marsa », 4 mai 2024. <https://www.facebook.com/watch/?v=343712918724280>

- « Organisation d'opérations sécuritaires visant à faire face aux manifestations qui perturbent la sécurité publique », 3 mai 2024.

<https://www.facebook.com/watch/?v=1808578086275841&t=10>

Ministère des Affaires étrangères. « Communiqué du 5 mars 2023 », 5 mars 2023. <https://www.facebook.com/photo/?fbid=590369313133694&set=a.252639480240014>.

- « Communiqué du 25 février 2023 », 25 février 2023.

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=584950630342229&set=a.252639480240014>

- « Communiqué en réponse à l'ONU », 6 avril 2023.

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=610173451153280&set=a.252639473573348>

- « Communiqué en réponse à l'Union Africaine », 25 février 2023.

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=584865760350716&set=a.252639480240014>

- « Rencontre avec les ambassadeurs des pays africains », 24 février 2023.

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=584410687062890&set=a.252639480240014>

Présidence de la République. « La migration clandestine sujet de la visite du Président à Sfax et à Mehdiya », Aout 2020. <https://www.facebook.com/reel/287790218993037>

- « La visite du Président à Jebeniana et à El-Amra », 13 juillet 2024.

<https://www.facebook.com/Presidence.tn/videos/1231851581319703>

- « Le discours d'inauguration de la réunion du conseil de sécurité nationale. », 7 mai 2024. [كلمة رئيس الجمهورية قيس سعيد في افتتاح اجتماع مجلس الأمن القومي | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

- « Le Président de la République parle avec les citoyens à l'Avenue Habib Bourguiba », 21 février 2021. <https://www.facebook.com/Presidence.tn/videos/2108988307836>

- « Le président Kais Saied préside une réunion du conseil de sécurité nationale », 22 février 2023. [رئيس الجمهورية قيس سعيد يترأس اجتماعا لمجلس الأمن القومي | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

- « Rencontre du président de la république avec le directeur de l'Organisation Arabe du Travail », 27 juillet 2023. [لقاء رئيس الجمهورية قيس سعيد مع السيد فايز المطيري المدير العام لمنظمة العمل العربية | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

- « Rencontre du président de la république avec le ministre de l'éducation supérieure », 23 février 2024. <https://url1.io/yFloZ>

- « Rencontre du Président de la République avec le ministre des Affaires étrangères de la Migration et des Tunisiens à l'étranger », 12 avril 2024. [لقاء رئيس الجمهورية قيس سعيد مع السيد نبيل عمار، وزير الشؤون الخارجية والهجرة والتونسيين بالخارج | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

Présidence du Gouvernement Tunisien. « Communiqué du 5 mars 2023 », 5 mars 2023. <https://www.facebook.com/photo/?fbid=574366928054476&set=a.248208084003697>

- « Résistance contre la colonisation Africaine de la Tunisie ». Consulté le 4 août 2024. <https://www.facebook.com/humatalhima9>

Télévision tunisienne. « Les unités de sécurité évacuent un bâtiment saisi par des migrants d'Afrique subsaharienne », 29 avril 2024.

<https://www.facebook.com/TVN.Tunisie/videos/864890938996491/?rvid=osVs2iLBKsALUSei>

Tunis, U. S. Embassy. « Tunisian Navy Receives Two U.S. Patrol Boats ». U.S. Embassy in Tunisia, 16 janvier 2017. <https://tn.usembassy.gov/tunisian-navy-receives-two-u-s-patrol-boats/>.

Visite du Président de la République à Sfax, 2023.

<https://www.facebook.com/watch/?v=1381490775751245&rvid=16AdhP8jV5hdYCMw>

Le Parti Nationaliste Tunisien. « Campagne de la souveraineté financière pour libérer la banque centrale », 20 juillet 2019.

<https://www.tnp.tn/ac/>

- « Communiqué : La décision gouvernementale d'expulser les Ijasiyins, un pas positif qui doit être suivi par des mesures plus radicales », 24 décembre 2022. <https://www.tnp.tn/-/بيان-قرار-الحكومة-بترحيل-بعض-الأجبيين>

- « Introduction au Nationalisme Tunisien », 12 octobre 2020. <https://www.tnp.tn/-/مدخل-بسيط-للقومية-التونسية>

- «La déclaration fondatrice du Parti Nationaliste Tunisien », 4 juin 2019.

<https://www.tnp.tn/-/البيان-التأسيسي-للحزب-القومي-التونسي>

- «La vision nationaliste de l'Identité Tunisienne », 26 octobre 2020. <https://www.tnp.tn/-/الرؤية>

[/القومية-للهوية-التونسية-ال](#)

- « Le projet de peuplement des Ijasiyins et l'éradication de la Tunisie », 3 février 2023.

<https://www.tnp.tn/%D8%AA%D9%82%D8%B1%D9%8A%D8%B1-%D9%85%D8%B4%D8%B1%D9%88%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%B3%D8%AA%D9%8A%D8%B7%D8%A7%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%AC%D8%B5%D9%8A-%D9%88-%D8%A5%D8%B2%D8%A7%D9%84%D8%A9-%D8%AA/>

- « Les conceptions préalables du Nationalisme Tunisien », 18 octobre 2020.

<https://www.tnp.tn/المفاهيم-الأولية-للقومية-التونسية-ال>

- « Note de soutien aux décisions du Président de la République contre le peuplement Ijasiyins », 21 février 2023.

<https://www.tnp.tn/بيان-مساندة-الحزب-القومي-التونسي-لقرا/>

- « Pétition de la campagne des Tunisiens contre le peuplement Ijasiyins », 18 février 2023.

<https://www.tnp.tn/البحر-الأزرق-حملة-جمع-تواقيع-لحملة-توا>

- « Le ministre de l'Intérieur présente les dernières statistiques des migrants Subsahariens », 21 mai 2024.

<https://radioexpressfm.com/ar/%d8%a7%d9%84%d8%a3%d8%ae%d8%a8%d8%a7%d8%b1/%d8%aa%d9%88%d8%a7%d8%ac%d8%af-%d8%a7%d9%84%d8%a3%d9%81%d8%a7%d8%b1%d9%82%d8%a9-%d8%ac%d9%86%d9%88%d8%a8-%d8%a7%d9%84%d8%b5%d8%ad%d8%b1%d8%a7%d8%a1-%d9%88%d8%b2%d9%8a%d8%b1-%d8%a7%d9%84%d8%af%d8%a7/>

